

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES
REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Séance n° 02

CM 28/02/2024

J.L.L.



TABLE DES MATIERES

Nombre de délibérations prises : 16

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - budget principal [2024/fin/12]	3
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023-budget annexe de l'eau potable [2024/fin/13]	6
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - budget annexe de l'Assainissement [2024/fin/14]	9
Objet : Affectation des résultats de fonctionnement 2023 – budget principal, budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement [2024/fin/15]	12
Objet : Vote des taux d'imposition communaux 2024 [2024/fin/16]	14
Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal [2024/fin/17]	16
Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Service public local de l'eau potable [2024/fin/18]	18
Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Budget annexe de l'assainissement [2024/fin/19]	20
Objet : Délibération relative à la définition de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables [2024/pu2d/20]	22
Objet : Redéfinition de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier [2024/pu2d/21]	29
Objet : Adressage – Dénomination d'une voie publique « Esplanade de la gare » sur la commune du Cannet des Maures [2024/pu2d/22]	33
Objet : Adressage – Numérotation d'une voie publique sur la commune du Cannet des Maures : Esplanade de la gare [2024/pu2d/23]	3
Erreur ! Signet non défini.	
Objet : Approbation principe d'acquisition de la parcelle cadastrée B 624 sise au Malon [2024/pu2d/24]	39
Objet : Approbation principe d'acquisition de la parcelle cadastrée A 513 sise Fonts d'Aoube [2024/pu2d/25]	41
Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation « CACM » – Année 2024 [2024/sport/26]	43

Publication de l'extrait du registre des délibérations jeudi 7 mars 2024

Objet : Subventions de fonctionnement 2024 [2024/sport/27] _____ 4Erreur ! Signet non défini.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - budget principal [2024/fin/12]

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2023.
 La commune participe à l'expérimentation menée par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Compte Financier Unique (CFU) depuis 2022. L'assemblée délibérante doit délibérer sur ce

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

nouveau document qui remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat.
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

L'exécution du budget 2023 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2023.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2023 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2024.

Les résultats 2023 du budget principal s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 595 476.70	2 303 589.90
Recettes	6 508 647.62	2 028 778.10
Résultat de l'exercice 2023 (hors reprises résultats 2022)	+ 913 170.92	-274 811.80
Reprises résultats 2022	100 000,00	589 372.85
Résultat 2023	+ 1 013 170.92	+ 314 561.05
Restes à réaliser Dépenses		769 995.25
Restes à réaliser Recettes		622 806.00

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

Résultat d'investissement 2023 avec reports	+ 167 371.80
Résultat 2023 cumulé avec reports	+ 1 180 542.72

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal.

Annexes : 1) Note de présentation brève et synthétique des comptes financiers 2023
 2) CFU2023_COM57_Flux_2

Pour	26
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
 COMPTES FINANCIERS 2023**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I – PRINCIPAUX RATIOS

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4386
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	142

Ratios de niveau	Valeurs
1) Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 218.24
2) Recettes réelles de fonctionnement / population	1 448.73
3) Dépenses d'équipement brut / population	439.59
4) Encours de dette / population (1)	451.84
5) DGF / population	32.43
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	69.58 %
7) Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	66.98 %
8) Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	58.51 %
9) Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85.91 %
10) Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	15.91 %
11) Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	14.10 %
12) Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	31.19 %
13) Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (1)	1.96 ans

(1) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

II – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 100 565,91	2 303 589,90	769 995,25	1 026 980,76
RECETTES	4 100 565,91	2 618 150,95	622 806,00	859 608,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 085 241,48	5 595 476,70	0	489 764,78
RECETTES	6 085 241,48	6 608 647,62	0	-523 406,14

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET EAU2023 Service de l'eau - Le Cannet des Maures ASSA2023 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 502 281,85	502 089,25	130 784,25	869 408,35
RECETTES	1 502 281,85	383 970,89	1 026 600,00	91 710,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	986 200,56	769 541,59	0	216 658,97
RECETTES	986 200,56	855 563,55	0	130 637,01

BUDGET ASSA2023 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 524 937,83	564 709,83	56 845,42	903 382,58
RECETTES	1 524 937,83	1 436 385,79	101 875,00	-13 322,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	605 023,30	526 569,04	0	78 454,26
RECETTES	605 023,30	566 350,08	0	38 673,22

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 127 785,59	3 370 388,98	957 624,92	2 799 771,69
RECETTES	7 127 785,59	4 438 507,63	1 751 281,00	937 996,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 676 465,34	6 891 587,33	0	784 878,01
RECETTES	7 676 465,34	8 030 561,25	0	-354 095,91

III – EXECUTION DES BUDGETS 2023 :

A – LE BUGDET PRINCIPAL

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 5 595 476.70 € et de 6 608 647.62 € dégageant un excédent de 1 013 170.92 €.

A – Dépenses de fonctionnement 2023

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 193 184,92	21,32%
012	Charges de personnel	3 717 576,12	66,45%
65	Autres charges de gestion courante	393 491,45	7,03%
66	Intérêts de la dette	32 158,77	0,57%
67/68	Charges exceptionnelles, autres	6 802,78	0,12%
042	Amortissements	252 262,66	4,51%
Total		5 595 476.70	100.00%



Les charges de personnel se montent à 3 717 576 € pour l'année 2023.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 420 301 €. Le montant des charges du personnel est alors ramené à 3 297 275 €.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. Ce poste est en **augmentation en 2023 de 1.60 %** par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par le **glissement vieillesse-technicité** (avancement, etc) pour + 15 500 € et par la **revalorisation du point d'indice** de +3.5 % à compter du 1er juillet 2022 pour + 42 000 €..

Le ratio élevé des charges de personnel s'explique également, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal.

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la dynamique des recettes fiscales (**4 982 831 € en 2023 soit + 8 %** par rapport à 2022 ; 4 612 299 € en 2022 soit + 10,50 % par rapport à 2021 ; + 4,44 % en 2021 par rapport à 2020).

Les charges à caractère général représentent **1 193 185 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en hausse de 0,83 %. Cette augmentation s'avère modérée au regard du taux d'inflation en 2023 supérieur à 3 %.

Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2023 à **393 491 € euros**. Les dépenses sont en baisse de 4,40 %. Cette baisse s'explique par la diminution de la participation versée au syndicat intercommunal SymielecVar suite aux emprunts arrivés à échéance en 2022, contractés pour des travaux d'éclairage public sur la commune du Cannet des Maures.

Au total, **les dépenses de fonctionnement courantes 2023** sont en hausse de **0,96 %** par rapport à 2022.

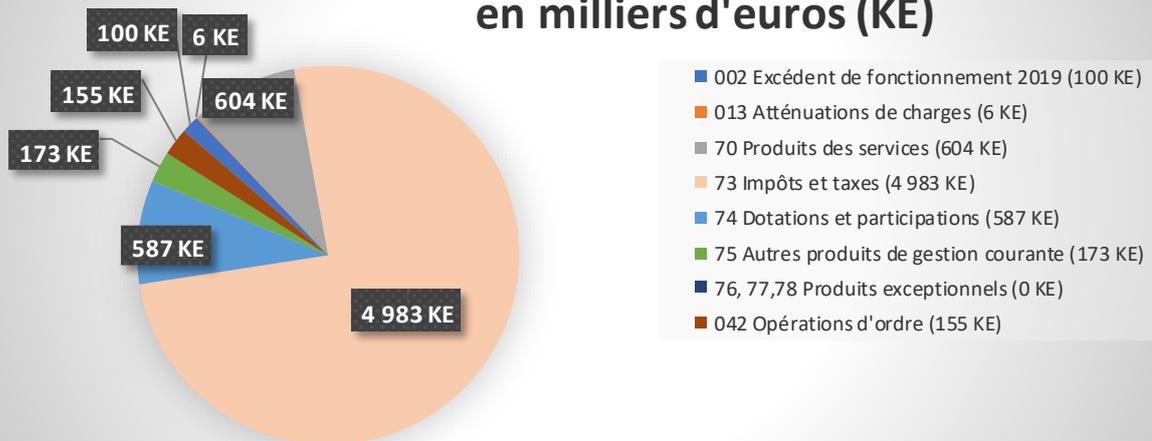
Les charges financières sont en baisse de 3%.

Parmi les autres postes de dépenses, nous notons les dotations aux amortissements des immobilisations pour 252 263 €. Rappelons que l'amortissement des immobilisations est une obligation pour les collectivités locales. Celle-ci consiste à prévoir au budget chaque année une provision, afin de renouveler les immobilisations hors d'usage suite à l'usure ou à l'obsolescence. L'amortissement représente donc de l'autofinancement réalisé par la commune.

B – Recettes de fonctionnement 2023

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Part en %
002	Excédent de fonctionnement	100 000,00	1,51%
013	Atténuations de charges	6 381,97	0,10%
70	Produits des services	604 426,89	9,15%
73	Impôts et taxes	4 982 831,09	75,40%
74	Dotations et participations	586 717,50	8,88%
75	Autres produits de gestion courante	173 610,13	2,63%
76, 77,78	Produits exceptionnels	150,06	0,00%
042	Travaux régie, amortissement subventions	154 529,98	2,34%
		6 608 647,62	100%

Produits de fonctionnement 2023 en milliers d'euros (KE)



Avec 4 982 831 € en 2023, les impôts et taxes représentent le poste principal des recettes.

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **586 717.50 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement (142 257 €), versée par l'Etat, est en légère augmentation en 2023 (+ **17 000 €**) **après plusieurs années de baisse**. De 2013 à 2023, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à **5 159 000 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **6 354 000 €** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie (5 970 000 € et 5 661 000 € respectivement en 2022 et 2021)) **sont en hausse de 6,43 %**. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des ressources fiscales (+ **8.03 % en 2023 après + 10.22 % en 2022**).

Cette hausse de 6.43 % des ressources de fonctionnement courantes est à comparer à l'augmentation des dépenses de fonctionnement courante de 0.96 %. Le différentiel de 5.47 % contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

C – Résultats de fonctionnement 2023

L'excédent brut de fonctionnement 2023 ressort à + **1 049 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes). **Celui-ci est en hausse de +46.5 % après +9.74 % en 2022.**

L'exercice 2023 dégage un **excédent de fonctionnement de + 1 013 170.92 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. **L'excédent 2023 sera affecté en recettes d'investissement en 2024 pour 938 170.92 € et en recettes de fonctionnement 2024 pour 75 000 €.**

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **2 303 589.90 €** et de **2 618 150.95 €** dégageant un excédent de **314 561.05 €**.

A – Dépenses d'investissement 2023

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Restes à	Total réalisé
			réaliser 2023	2023
040	Travaux en régie, amortissement subventions	154 529.98	0.00	154 529.98
041	Opérations patrimoniales	105 345.00	0	105 345.00
16	Remboursement capital des emprunts	115 655.20	0.00	115 655.20
20/204	Frais de documents d'urbanisme, d'études et logiciels	87 599.28	91 007.14	178 606.42
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	957 759.32	497 119.73	1 454 879.05
23	Travaux « Terrasses de la gare »	882 701.12	181 868.38	1 064 569.50
Total :		2 303 589.90	769 995.25	3 073 585.15

En 2023, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à **2 303 589.90 €** auxquels il faut rajouter **769 995.25 € de restes à réaliser**.

Le total des **dépenses d'équipement** s'établit à **1 928 059.72 €**. Le remboursement du capital de la dette est de **115 655.20 €** en 2023. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (4 743.98 €), les travaux en régie (149 786 €), les intégrations des études sur les immobilisations concernées (61 698 €) et le remboursement des avances par les entreprises (16 353 €).

Les restes à réaliser 2023 reportés sur le budget 2024 totalisent 769 995.25 €.

B – Recettes d'investissement 2023

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2023	Total réalisé 2023
001	Excédent d'investissement 2022	589 372.85		589 372.85
10	FCTVA, taxes d'aménagement	197 955.02		197 955.02
1068	Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé	624 545.98		624 545.98
13	Subventions d'investissement	842 412.54	622 806.00	1 465 218.54
040/16/23	Amortissements immobilisations/Autres	258 519.56		258 519.66
041	Opérations patrimoniales	105 345.00	0	105 345.00
Total :		2 618 150.95	622 806.00	3 240 956.95

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à **2 618 150.95 €** en 2023 plus **622 806 €** de restes à réaliser 2023 (Recettes certaines non encaissées sur 2023).

Les **recettes principales** portent sur les produits liés à la reprise de l'excédent d'investissement 2022 pour 589 372.85 € (22.51 % du total), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2022 pour 624 545.98 € (23.85 %), les subventions d'investissement allouées à la commune pour 842 412.54 € (32.18 %), le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 197 955.02 € (7.56 %), l'amortissement des immobilisations et autres opérations diverses pour 258 519.56 € (9.87 %) et les opérations patrimoniales (intégration études, remboursement avances) pour 105 345 € (4.02 %).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement de **622 806 €** concernent des subventions d'investissements accordés à la commune.

C – Résultats d'investissement 2023

Le résultat d'investissement 2023 est un **excédent** qui s'établit à **314 561.05 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2024.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **769 995.25 €** et **622 806.00 €**, le résultat d'investissement 2023 est de + **167 371.80 €**.

➤ **RESULTAT GLOBAL 2023 :**

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de + **1 013 170.92 €** et de + **314 561.05 €**, ressort à + **1 327 731.97 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établit à + **1 180 542.72 €**.

B – LES BUGDETS ANNEXES

➤ **Budget annexe de l'eau Potable**

- **Les recettes et les dépenses d'exploitation 2023** sont respectivement de **855 563.55 €** et **769 541.59 €**. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de **86 021.96 €**.
- **En section d'investissement, les recettes et dépenses 2023** s'établissent à **383 970.89 €** et **502 089.25 €**. Il en ressort un **déficit** de **-118 118.36 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses de **130 784.25 €** et en recette de **1 026 600 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent** de **+777 697.39 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **déficit global** de **-32 096 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2023 qui participent à la détermination des résultats, il en ressort un **excédent** de **+863 719.36 €**.
- L'endettement est nul au 31/12/2023.

➤ **Budget annexe de l'assainissement**

- **Les recettes et les dépenses d'exploitation 2023** sont respectivement de **566 350.08 €** et **526 569.04 €**. Il en résulte un **excédent de fonctionnement** de **39 781.04 €**.
- En section d'investissement, **les recettes et dépenses 2023** sont de **1 436 385.79 €** et **564 709.83 €**. Il en ressort un **excédent** de **+871 675.96 €**. En tenant compte des restes à réaliser 2023, soit **101 875.00 €** en recettes et **56 845.42 €** en dépenses, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent** de **+916 705.54 €**.
- **Sections d'exploitation et d'investissement cumulées**, il en résulte un excédent de **+911 457 €**. **En tenant compte des restes à réaliser de 2023**, l'excédent ressort à **+956 486.58 €**.
- L'endettement est de **2 239 000 €** au 31/12/2023.

IV – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2023 :

Les effectifs pourvus sont de 85 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	3	0	3
Contrats aidés	7	0	7
Titulaires	39	39	78
Total	49	39	88

V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

1) L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2023 est de **1 110 904 €**.

Plus l'épargne brute de gestion est importante, mieux la collectivité territoriale se porte bien financièrement.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de **17.21 %** pour la commune du Cannet des Maures en 2023. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est satisfaisant.

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (**115 655 €**), s'établit à **995 248 € en 2023**. Cette épargne est entièrement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Si l'on prend les comptes des communes de moins de 10 000 habitants (Source DGCL – données 2022 DGFIP), le taux d'épargne brute au niveau national est de 19,4 % contre 17.21 % pour Le Cannet des Maures. Toutefois, en prenant en compte le remboursement du capital de la dette, le taux d'épargne nette est de 11.80 % au niveau national contre 15.42 % pour Le Cannet des Maures.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2023 (**1 928 060 €**), nous obtenons le **taux d'autofinancement des dépenses d'équipement**. Ce taux en 2023 est de **51.62 %**. La commune finance donc à hauteur de 51.62 % ses dépenses d'équipement avec ses propres ressources en 2023.

2) Le niveau d'endettement

Le **capital restant** dû au 31/12/2023 par la commune au budget principal est de **1 981 702 €**.
L'endettement, en euros par habitant, est passé **de 845 € au 31/12/2007 à 452 € au 31/12/2023**. Ce chiffre pointe la part de la dette supportée par chaque administré. A titre comparatif, l'encours de la dette par habitant pour la moyenne de la strate en 2022 était de 726 €.

Il faut souligner que la commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement. L'emprunt représente un levier à l'avenir pour sa politique de financement de ses équipements.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 31/12/2022 jusqu'au 31/12/2035.



3) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **1.78 ans** (1 982 000 € / 1 110 904 €), la commune pourrait rembourser sa dette **en moins de deux ans** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. La commune est **en dessous du seuil de vigilance** (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Le Cannet des Maures (M57) (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21830031700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Commune - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	8
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	9
D - Bilan synthétique	10
E - Compte de résultat synthétique	11
F - Taux des contributions et produits afférents	13

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	14
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	15
A1.2 - Recettes d'investissement	16
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	17
A2.2 - Recettes de fonctionnement	18

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	19
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	26
D1 - Dépenses de fonctionnement	27
D2 - Recettes de fonctionnement	32

III - Etats financiers

A - Bilan	35
B - Compte de résultat	39
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	42

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	47

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	55
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	57
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	58
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	59
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	60
B3.1 - Etat des provisions constituées	62
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	64
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	66
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	67
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	72
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	73

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
 Reçu en préfecture le 07/03/2024
 Publié le 07/03/2024
 ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	74
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	75
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	76
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	78
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	79
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	80
E - État des Contrôles du Compte Financier	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	82

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	4386

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1118.2

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1218.24
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1448.73
3 Dépenses d'équipement brut / population	439.59
4 Encours de dette / population (2)	451.84
5 DGF / population	32.43

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	69.58 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	85.9107 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	15.91 %
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	14.10 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	31.1886 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	1.96 an

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 511 193,06	5 985 241,48	9 496 434,54
	Recettes réalisées (1)	B	2 028 778,10	6 508 647,62	8 537 425,72
	Restes à réaliser	C	622 806,00	0,00	622 806,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 100 565,91	6 085 241,48	10 185 807,39
	Dépenses réalisées (1)	E	2 303 589,90	5 595 476,70	7 899 066,60
	Restes à réaliser	F	769 995,25	0,00	769 995,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-274 811,80	913 170,92	638 359,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	589 372,85	100 000,00	689 372,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	314 561,05	1 013 170,92	1 327 731,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-147 189,25	0,00	-147 189,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	167 371,80	1 013 170,92	1 180 542,72

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	913 170,92
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	100 000,00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	1 013 170,92
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-274 811,80
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	589 372,85
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	314 561,05
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-147 189,25
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	167 371,80

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU VAR	26/12/2011	FISCALITE ADDITIONNELLE ET FISCALITE PROFESSIONNEL	0,00
Autres organismes de regroupement			
SIAE SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENTRAIGUES	01/01/1969	VOLUME SOUSCRIT	185 653,25
SYMIELEC VAR	02/03/2001	PARTICIPATIONS	2 017,86
SIVAAD AIDE AUX ACHATS DIVERS	01/01/2010	PARTICIPATIONS	5 027,47

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 769 995,25
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	89 007,14
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	497 119,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	181 868,38
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUE
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 622 806,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	622 806,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	26 813,14
Subventions d'investissement versées	16,34	Neutralisations et régularisations	2 331,15
Autres immobilisations incorporelles	185,78	Réserves	17 567,90
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	100,00
Terrains	4 758,78	Résultat de l'exercice	913,17
Constructions	20 247,79	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	15 673,56	TOTAL FONDS PROPRES (I)	47 725,36
Réseaux divers	1 366,66	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	239,33	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	2 208,99	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	3 190,01	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 987,05
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	500,99	Dettes financières et autres emprunts	10,56
Immobilisations financières (nettes)	1,73	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	1 997,61
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	48 389,95	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160,55
Stocks		Autres dettes non financières	770,71
Créances	1 393,71	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	931,26
Trésorerie	855,58	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 249,30	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	2 928,87
Comptes de régularisation (III)	15,06	Comptes de régularisation (III)	0,07
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	50 654,30	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	50 654,30

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE	

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	149,25	131,85
Participations	198,75	219,37
Compensations, autres attributions et autres participations	238,71	229,67
Dons et legs	0,50	0,30
Impôts et taxes	4 982,83	4 612,30
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	604,43	547,88
Produits des cessions d'actifs		14,54
Autres produits de gestion	173,24	218,88
Production stockée et immobilisée	149,79	149,97
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		136,48
Reprises du financement rattaché à un actif	4,74	1,96
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	6 502,25	6 263,17
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 179,52	1 163,76
Charges de personnel	3 648,44	3 589,75
Indemnités des élus (et membres du CESR)	127,09	124,20
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	19,61	20,71
Impôts et taxes	76,42	72,63
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	252,26	412,94
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		7,17
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		7,37
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 303,34	5 398,53

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE	

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	251,58	247,97
Autres charges	2,02	18,99
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	253,60	266,96
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	945,31	597,68
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,02	0,01
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	32,16	33,14
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-32,14	-33,13
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	913,17	564,55

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		16,97 0	0,00	159 034,00
TFPB		33,99 0	0,00	2 690 576,00
TFPNB		82,10 0	0,00	123 796,00
CFE		0,00 0	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	245 080,27	81 696,38	33,33	89 007,14
204	Subventions d'équipement versées	9 000,00	5 902,90	65,59	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 336 428,84	957 759,32	40,99	497 119,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 085 172,32	882 701,12	81,34	181 868,38
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 675 681,43	1 928 059,72	52,45	769 995,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	115 655,20	96,38	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		120 000,00	115 655,20	96,38	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 795 681,43	2 043 714,92	53,84	769 995,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	154 884,48	154 529,98	99,77	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	150 000,00	105 345,00	70,23	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		304 884,48	259 874,98	85,24	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 100 565,91	2 303 589,90	56,18	769 995,25
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		4 100 565,91	2 303 589,90		769 995,25

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 441 575,03	842 412,54	58,44	622 806,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 591,26	1 756,90	0,70	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	824 545,98	822 501,00	99,75	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 756 712,27	1 671 170,44	60,62	622 806,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	334 480,79			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	270 000,00	252 262,66	93,43	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00	105 345,00	70,23	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		754 480,79	357 607,66	47,40	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 511 193,06	2 028 778,10	57,78	622 806,00
001 Solde d'exécution positif reporté		589 372,85			
Total des recettes de la section d'investissement		4 100 565,91	2 028 778,10		622 806,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 273 580,00	1 068 168,80	125 016,12	1 193 184,92	93,69	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 750 000,00	3 711 760,97	5 815,15	3 717 576,12	99,14	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	416 200,00	392 773,32	718,13	393 491,45	94,54	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 439 780,00	5 172 703,09	131 549,40	5 304 252,49	97,51	0,00
66	Charges financières	32 180,69	26 872,34	5 286,43	32 158,77	99,93	0,00
67	Charges spécifiques	8 800,00	6 802,78	0,00	6 802,78	77,30	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 480 760,69	5 206 378,21	136 835,83	5 343 214,04	97,49	0,00
023	Virement à la section d'investissement	334 480,79					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	270 000,00	252 262,66	0,00	252 262,66	93,43	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		604 480,79	252 262,66	0,00	252 262,66	41,73	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 085 241,48	5 458 640,87	136 835,83	5 595 476,70	91,95	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 085 241,48	5 458 640,87	136 835,83	5 595 476,70		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	60 000,00	6 381,97	0,00	6 381,97	10,64	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 310,00	582 096,89	22 330,00	604 426,89	109,83	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 290 937,00	1 289 719,00	0,00	1 289 719,00	99,91	0,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	3 662 112,09	31 000,00	3 693 112,09	111,41	0,00
74	Dotations et participations	456 100,00	586 717,50	0,00	586 717,50	128,64	0,00
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00	160 700,77	12 909,36	173 610,13	109,88	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 830 347,00	6 287 728,22	66 239,36	6 353 967,58	108,98	0,00
76	Produits financiers	10,00	16,50	0,00	16,50	165,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	133,56	0,00	133,56	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 830 357,00	6 287 878,28	66 239,36	6 354 117,64	108,98	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	154 884,48	154 529,98	0,00	154 529,98	99,77	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		154 884,48	154 529,98	0,00	154 529,98	99,77	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 985 241,48	6 442 408,26	66 239,36	6 508 647,62	108,74	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		100 000,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 085 241,48	6 442 408,26	66 239,36	6 508 647,62		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		8 422,80		8 422,80	
2031	Frais d'études		42 550,00		42 550,00	
2051	Concessions et droits similaires		30 723,58		30 723,58	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	245 080,27	81 696,38		81 696,38	163 383,89
20422	Bâtiments et installations		5 902,90		5 902,90	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	9 000,00	5 902,90		5 902,90	3 097,10
2111	Terrains nus		7 370,33		7 370,33	
2112	Terrains de voirie		2 640,00		2 640,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		36 315,24		36 315,24	
2128	Autres agencements et aménagements		19 238,90		19 238,90	
21311	Bâtiments administratifs		20 974,71		20 974,71	
21312	Bâtiments scolaires		79 344,55		79 344,55	
21316	Équipements du cimetière		28 492,00		28 492,00	
21318	Autres bâtiments publics		72 733,94		72 733,94	
21321	Immeubles de rapport		4 141,09		4 141,09	
2138	Autres constructions		1 267,68		1 267,68	
2151	Réseaux de voirie		525 382,68		525 382,68	
2152	Installations de voirie		23 338,84		23 338,84	
21534	Réseaux d'électrification		4 607,64		4 607,64	
21538	Autres réseaux		7 388,62		7 388,62	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		809,68		809,68	
21572	Matériel technique scolaire		8 485,04		8 485,04	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		2 044,12		2 044,12	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21612	Dépenses ultérieures immobilisées		27 644,09		27 644,09	
21621	Biens sous-jacents		15 171,00		15 171,00	
21828	Autres matériels de transport		29 021,49		29 021,49	
21831	Matériel informatique scolaire		1 701,62		1 701,62	
21838	Autre matériel informatique		21 586,19		21 586,19	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 568,94		1 568,94	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		10 937,84		10 937,84	
2185	Matériel de téléphonie		1 534,54		1 534,54	
2188	Autres		4 018,55		4 018,55	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 336 428,84	957 759,32		957 759,32	1 378 669,52
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		856 098,57		856 098,57	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		26 602,55		26 602,55	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 085 172,32	882 701,12		882 701,12	202 471,20
Total des dépenses d'équipement		3 675 681,43	1 928 059,72		1 928 059,72	1 747 621,71
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		114 955,20		114 955,20	
165	Dépôts et cautionnements reçus		700,00		700,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	115 655,20		115 655,20	4 344,80
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		120 000,00	115 655,20		115 655,20	4 344,80
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 795 681,43	2 043 714,92		2 043 714,92	1 751 966,51
13911	État et établissements nationaux		4 084,48		4 084,48	
13912	Régions		526,50		526,50	
139151	GFP de rattachement		133,00		133,00	
2128	Autres agencements et aménagements		70 070,00		70 070,00	
21311	Bâtiments administratifs		10 920,00		10 920,00	
21312	Bâtiments scolaires		36 400,00		36 400,00	
21318	Autres bâtiments publics		8 372,00		8 372,00	
2138	Autres constructions		10 920,00		10 920,00	
2152	Installations de voirie		13 104,00		13 104,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	154 884,48	154 529,98		154 529,98	354,50
2128	Autres agencements et aménagements		37 030,00	1 680,00	35 350,00	
21312	Bâtiments scolaires		4 560,00	4 560,00		
2151	Réseaux de voirie		26 602,55		26 602,55	
21532	Réseaux d'assainissement		26 348,00		26 348,00	
2313	Constructions		17 044,45		17 044,45	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	150 000,00	111 585,00	6 240,00	105 345,00	44 655,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		304 884,48	266 114,98	6 240,00	259 874,98	45 009,50
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		4 100 565,91	2 309 829,90	6 240,00	2 303 589,90	1 796 976,01

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		4 100 565,91	2 309 829,90	6 240,00	2 303 589,90	1 796 976,01

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1318	Autres		12 794,40		12 794,40	
1321	État et établissements nationaux		98 718,65		98 718,65	
1322	Régions		491 899,49		491 899,49	
1328	Autres		5 000,00		5 000,00	
13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux		234 000,00		234 000,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 441 575,03	842 412,54		842 412,54	599 162,49
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 756,90		1 756,90	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	250 591,26	1 756,90		1 756,90	248 834,36
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		4 500,00		4 500,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)		4 500,00		4 500,00	-4 500,00
10222	F.C.T.V.A.		68 859,94		68 859,94	
10226	Taxe d'aménagement		129 095,08		129 095,08	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		624 545,98		624 545,98	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	824 545,98	822 501,00		822 501,00	2 044,98
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes réelles d'investissement		2 756 712,27	1 671 170,44		1 671 170,44	1 085 541,83
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>334 480,79</i>				
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		14 231,97		14 231,97	
28041412	Bâtiments et installations		1 353,77		1 353,77	
280422	Bâtiments et installations		2 770,95		2 770,95	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		31 618,83		31 618,83	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		15 330,21		15 330,21	
281321	Immeubles de rapport		41 973,23		41 973,23	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		18,36		18,36	
281572	Matériel technique scolaire		4 663,86		4 663,86	
2815731	Matériel roulant		20 108,50		20 108,50	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		4 379,24		4 379,24	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		23 858,90		23 858,90	
2816	Biens historiques et culturels dépenses ultérieures amortissables		1 750,00		1 750,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		16 560,93		16 560,93	
281828	Autres matériels de transport		9 557,16		9 557,16	
281831	Matériel informatique scolaire		1 531,56		1 531,56	
281838	Autre matériel informatique		45 286,70		45 286,70	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		594,18		594,18	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		11 042,11		11 042,11	
28185	Matériel de téléphonie		375,80		375,80	
28188	Autres		5 256,40		5 256,40	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>270 000,00</i>	<i>252 262,66</i>		<i>252 262,66</i>	<i>17 737,34</i>
2031	Frais d'études		67 938,00	6 240,00	61 698,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		43 647,00		43 647,00	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>150 000,00</i>	<i>111 585,00</i>	<i>6 240,00</i>	<i>105 345,00</i>	<i>44 655,00</i>
Total des recettes d'ordre en investissement		754 480,79	363 847,66	6 240,00	357 607,66	396 873,13
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 511 193,06	2 035 018,10	6 240,00	2 028 778,10	1 482 414,96
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		589 372,85				
Total des recettes de la section d'investissement		4 100 565,91	2 035 018,10	6 240,00	2 028 778,10	2 071 787,81

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		106 178,89	1 285,00	104 893,89	
60611	Eau et assainissement		18 341,96		18 341,96	
60612	Énergie - Électricité		203 452,56	40 119,92	163 332,64	
60621	Combustibles		23 565,83	2 437,85	21 127,98	
60622	Carburants		44 877,91	9 000,00	35 877,91	
60623	Alimentation		114 880,66	8 829,15	106 051,51	
60624	Produits de traitement		39,24		39,24	
60628	Autres fournitures non stockées		3 743,19	104,19	3 639,00	
60631	Fournitures d'entretien		24 145,30	625,72	23 519,58	
60632	Fournitures de petit équipement		75 801,81	4 314,43	71 487,38	
60633	Fournitures de voirie		5 733,63	37,73	5 695,90	
60636	Habillement et Vêtements de travail		17 229,77	4 338,11	12 891,66	
6064	Fournitures administratives		9 489,19	323,83	9 165,36	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		12 562,25	54,82	12 507,43	
60668	Autres produits pharmaceutiques		1 040,71		1 040,71	
6067	Fournitures scolaires		22 026,92	634,49	21 392,43	
6068	Autres matières et fournitures.		14 596,11	4 700,54	9 895,57	
611	Contrats de prestations de services		30 214,95	1 408,34	28 806,61	
6132	Locations immobilières		28 007,53	1 790,76	26 216,77	
61351	Matériel roulant		9 256,13	1 526,16	7 729,97	
61358	Autres		63 482,95	10 039,52	53 443,43	
614	Charges locatives et de copropriété		5 132,24		5 132,24	
61521	Terrains		559,22		559,22	
615221	Bâtiments publics		14 338,98	743,16	13 595,82	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615228	Autres bâtiments		3 732,93	1 428,30	2 304,63	
615231	Voiries		10 755,66		10 755,66	
615232	Réseaux		4 797,93		4 797,93	
61524	Bois et forêts		280,70		280,70	
61551	Matériel roulant		20 651,27	6 903,14	13 748,13	
61558	Autres biens mobiliers		6 227,96		6 227,96	
6156	Maintenance		74 426,85	2 290,00	72 136,85	
6161	Multirisques		140 209,43	107 389,19	32 820,24	
617	Études et recherches		2 340,00	2 340,00		
6182	Documentation générale et technique		10 328,41		10 328,41	
6184	Versements à des organismes de formation		7 110,31	300,00	6 810,31	
6188	Autres frais divers		1 240,90		1 240,90	
62268	Autres honoraires, conseils...		94 215,55	1 680,00	92 535,55	
6227	Frais d'actes et de contentieux		3 264,00		3 264,00	
6228	Divers		4 281,46		4 281,46	
6231	Annonces et insertions		2 680,85	156,55	2 524,30	
6232	Fêtes et cérémonies		44 281,48	10 903,50	33 377,98	
6234	Réceptions		750,50		750,50	
6236	Catalogues et imprimés et publications		19 119,99	63,09	19 056,90	
6238	Divers		28 585,95	230,24	28 355,71	
6247	Transports collectifs du personnel		1 762,00	1 102,00	660,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		949,30		949,30	
6261	Frais d'affranchissement		13 461,49	1 100,00	12 361,49	
6262	Frais de télécommunications		43 456,35	2 603,09	40 853,26	
627	Services bancaires et assimilés.		960,87	79,23	881,64	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6281	Concours divers (cotisations...)		7 472,29		7 472,29	
6283	Frais de nettoyage des locaux		4 133,39	675,90	3 457,49	
62876	Au GFP de rattachement		6 400,00	5 400,00	1 000,00	
63512	Taxes foncières		18 953,00		18 953,00	
6358	Autres droits		361,90		361,90	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		4 252,22		4 252,22	
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 273 580,00	1 430 142,87	236 957,95	1 193 184,92	80 395,08
6218	Autre personnel extérieur		9 900,97		9 900,97	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		10 045,93		10 045,93	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		42 802,85		42 802,85	
64111	Rémunération principale		2 231 323,56		2 231 323,56	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		18 518,28		18 518,28	
64113	NBI		15 564,52		15 564,52	
64118	Autres indemnités.		82 316,33		82 316,33	
64131	Rémunérations		106 640,96		106 640,96	
64138	Primes et autres indemnités		2 201,59		2 201,59	
64168	Autres emplois aidés		75 816,33		75 816,33	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		325 077,73		325 077,73	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		590 465,96		590 465,96	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		7 757,42		7 757,42	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		107 787,84		107 787,84	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		3 698,79		3 698,79	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		31 290,54		31 290,54	
6474	Versements aux oeuvres sociales		18 456,61		18 456,61	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6475	Médecine du travail, pharmacie		7 730,91		7 730,91	
6478	Autres charges sociales diverses		30 179,00		30 179,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 750 000,00	3 717 576,12		3 717 576,12	32 423,88
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65138	Autres secours		500,00		500,00	
65311	Indemnités de fonction		112 424,52		112 424,52	
65312	Frais de mission et de déplacement		1 640,64		1 640,64	
65313	Cotisations de retraite		5 266,13		5 266,13	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 519,04		7 519,04	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		106,28		106,28	
653188	Autres		132,84		132,84	
65568	Autres contributions		2 017,86		2 017,86	
6561	Organismes de regroupement		5 027,47		5 027,47	
657348	Autres communes		529,50		529,50	
657351	GFP de rattachement		623,00		623,00	
657362	CCAS		168 200,00		168 200,00	
65748	Autres personnes de droit privé		76 700,00		76 700,00	
65811	Droits utilisation informatique en nuage		13 437,56	634,80	12 802,76	
65888	Autres		1,41		1,41	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	416 200,00	394 126,25	634,80	393 491,45	22 708,55
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		5 439 780,00	5 541 845,24	237 592,75	5 304 252,49	135 527,51

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
66111	Intérêts réglés à l'échéance		32 578,08		32 578,08	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		5 286,43	5 705,74	-419,31	
total chapitre 66	Charges financières	32 180,69	37 864,51	5 705,74	32 158,77	21,92
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 802,78		6 802,78	
total chapitre 67	Charges spécifiques	8 800,00	6 802,78		6 802,78	1 997,22
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		5 480 760,69	5 586 512,53	243 298,49	5 343 214,04	137 546,65
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>334 480,79</i>				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		252 262,66		252 262,66	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>270 000,00</i>	<i>252 262,66</i>		<i>252 262,66</i>	<i>17 737,34</i>
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		604 480,79	252 262,66		252 262,66	352 218,13
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 085 241,48	5 838 775,19	243 298,49	5 595 476,70	489 764,78
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 085 241,48	5 838 775,19	243 298,49	5 595 476,70	489 764,78

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		6 381,97		6 381,97	
total chapitre 013	Atténuations de charges	60 000,00	6 381,97		6 381,97	53 618,03
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		7 600,01		7 600,01	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		16 419,35		16 419,35	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		7 957,60	1 205,10	6 752,50	
70631	A caractère sportif		10 958,00		10 958,00	
70632	A caractère de loisirs		38 378,99	7 840,00	30 538,99	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		237 736,46	32 168,45	205 568,01	
706888	Autres		110,00		110,00	
70841	aux budgets annexes et aux régies		284 964,49		284 964,49	
70845	aux communes membres du GFP		11 602,67	1 153,17	10 449,50	
70848	aux autres organismes		4 540,00		4 540,00	
70872	par les budgets annexes et les régies		2 887,90		2 887,90	
70873	par les C.C.A.S.		4 390,59		4 390,59	
70875	par les communes membres du GFP		12 775,83	2 306,33	10 469,50	
70878	par des tiers		8 748,55		8 748,55	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		29,50		29,50	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	550 310,00	649 099,94	44 673,05	604 426,89	-54 116,89
73211	Attribution de compensation		1 042 937,00		1 042 937,00	
73221	FNGIR		190 053,00		190 053,00	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		56 729,00		56 729,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 290 937,00	1 289 719,00		1 289 719,00	1 218,00
73111	Impôts directs locaux		2 975 157,00		2 975 157,00	
73118	Autres contributions directes		943,00		943,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		323 691,53		323 691,53	
73132	Taxe sur les pylônes électriques		50 352,00		50 352,00	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		293 568,06	30 313,52	263 254,54	
731721	Taxe de séjour		107 514,02	27 800,00	79 714,02	
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 315 000,00	3 751 225,61	58 113,52	3 693 112,09	-378 112,09
74111	Dotation forfaitaire des communes		58 885,00		58 885,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		83 372,00		83 372,00	
744	FCTVA		6 995,27		6 995,27	
74718	Autres		72 841,82		72 841,82	
7472	Régions		3 035,00		3 035,00	
7473	Départements		472,34		472,34	
74751	GFP de rattachement		23 299,00		23 299,00	
7478222	Caisses d'allocations familiales		41 314,77		41 314,77	
7478223	Organismes régis par le Code de la mutualité		733,93		733,93	
747888	Autres		57 055,37		57 055,37	
748312	D.C.R.T.P.		94 975,00		94 975,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		143 738,00		143 738,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	456 100,00	586 717,50		586 717,50	-130 617,50
752	Revenus des immeubles		160 271,05		160 271,05	
756	Libéralités reçues		500,00		500,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
75888	Autres		12 839,08		12 839,08	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	158 000,00	173 610,13		173 610,13	-15 610,13
Total des recettes de gestion des services		5 830 347,00	6 456 754,15	102 786,57	6 353 967,58	-523 620,58
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance		16,50		16,50	
total chapitre 76	Produits financiers	10,00	16,50		16,50	-6,50
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		133,56		133,56	
total chapitre 77	Produits spécifiques		133,56		133,56	-133,56
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		5 830 357,00	6 456 904,21	102 786,57	6 354 117,64	-523 760,64
722	Immobilisations corporelles		149 786,00		149 786,00	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		4 743,98		4 743,98	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 884,48	154 529,98		154 529,98	354,50
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		154 884,48	154 529,98		154 529,98	354,50
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 985 241,48	6 611 434,19	102 786,57	6 508 647,62	-523 406,14
002 Résultat de fonctionnement reporté		100 000,00				
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 085 241,48	6 611 434,19	102 786,57	6 508 647,62	-423 406,14

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		50 278,05	33 941,46	16 336,59	14 558,41
Autres immobilisations incorporelles		1 065 851,98	880 069,36	185 782,62	211 635,04
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 876 634,14	117 849,80	4 758 784,34	4 603 130,08
Constructions		20 812 866,87	565 079,65	20 247 787,22	16 565 706,86
Réseaux et installations de voirie		15 673 560,84		15 673 560,84	13 088 112,27
Réseaux divers		1 368 087,42	1 430,00	1 366 657,42	1 210 913,65
Installations techniques, agencements et matériel		1 744 774,67	1 505 442,18	239 332,49	281 022,51
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 576 965,80	2 367 978,52	2 208 987,28	2 187 757,86
Immobilisations corporelles en cours		3 190 005,02		3 190 005,02	7 903 314,08
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		500 988,93		500 988,93	500 988,93
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 728,03		1 728,03	1 728,03
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		53 861 741,75	5 471 790,97	48 389 950,78	46 568 867,72
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		642 461,71		642 461,71	484 210,30
Créances sur les redevables et comptes rattachés		81 746,90		81 746,90	117 563,32
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		652 056,50		652 056,50	605 684,98
Créances sur les autres débiteurs		153 922,00	136 475,22	17 446,78	9 851,85
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

Envoÿé en pr�efecture le 07/03/2024	
Re�u en pr�efecture le 07/03/2024	
Publi�e le	iii
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE	

III –  TATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, d�epreciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TR�ESORERIE) (II)		1 530 187,11	136 475,22	1 393 711,89	1 217 310,45
TR�ESORERIE					
VALEURS MOBILI�RES DE PLACEMENT					
DISPONIBILIT�S		855 584,08		855 584,08	517 679,28
AUTRES					
TOTAL TR�ESORERIE (III)		855 584,08		855 584,08	517 679,28
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		15 055,00		15 055,00	203,35
�CARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL G�N�RAL (I + II + III + IV + V)		56 262 567,94	5 608 266,19	50 654 301,75	48 304 060,80

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		4 520 948,22	4 520 948,22
Fonds globalisés		9 442 943,30	9 244 988,28
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		288 944,21	46 893,79
Rattachées à un actif non amortissable		12 560 302,98	11 964 684,84
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		2 331 153,87	2 331 153,87
RÉSERVES		17 567 900,43	16 943 354,45
REPORT A NOUVEAU		100 000,00	160 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		913 170,92	564 545,98
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		47 725 363,93	45 776 569,43
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 987 048,26	2 102 422,77
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		10 556,99	9 500,09
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		1 997 605,25	2 111 922,86
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		160 552,93	252 684,42
Dettes fiscales et sociales		11 417,37	5 400,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE	

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		756 722,50	
Autres dettes non financières		2 571,09	157 005,92
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		931 263,89	415 090,34
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 928 869,14	2 527 013,20
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		68,68	478,17
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		50 654 301,75	48 304 060,80

Envoyé en préfecture le 07/03/2024		Exercice 2023
Reçu en préfecture le 07/03/2024		
Publié le		
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE		

III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		149 252,27	131 845,55	17 406,72
Participations		198 752,23	219 368,66	-20 616,43
Compensations, autres attributions et autres participations		238 713,00	229 665,00	9 048,00
Dons et legs		500,00	300,00	200,00
Impôts et taxes		4 982 831,09	4 612 298,70	370 532,39
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		604 426,89	547 875,56	56 551,33
Produits des cessions d'actifs			14 540,00	-14 540,00
Autres produits de gestion		173 243,69	218 876,71	-45 633,02
Production stockée et immobilisée		149 786,00	149 968,00	-182,00
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			136 475,22	-136 475,22
Reprises du financement rattaché à un actif		4 743,98	1 956,80	2 787,18
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 502 249,15	6 263 170,20	239 078,95
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 179 518,77	1 163 762,45	15 756,32
Charges de personnel		3 648 444,40	3 589 751,29	58 693,11
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>2 525 999,60</i>	<i>2 441 602,55</i>	<i>84 397,05</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 122 444,80</i>	<i>1 148 148,74</i>	<i>-25 703,94</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		127 089,45	124 202,11	2 887,34
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		19 606,95	20 709,50	-1 102,55
Impôts et taxes		76 415,90	72 631,92	3 783,98
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		252 262,66	412 936,14	-160 673,48
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			7 168,26	-7 168,26
Neutralisation des dépréciations et provisions				

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

iii

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			7 371,74	-7 371,74
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 303 338,13	5 398 533,41	-95 195,28
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		251 579,97	247 965,53	3 614,44
<i>Dont ménages</i>		500,00		500,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		76 700,00	74 060,00	2 640,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		529,50	492,00	37,50
<i>Dont autres organismes publics</i>		173 850,47	173 413,53	436,94
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		2 017,86	18 993,84	-16 975,98
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		253 597,83	266 959,37	-13 361,54
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		945 313,19	597 677,42	347 635,77
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		16,50	8,40	8,10
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		16,50	8,40	8,10
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		32 158,77	33 139,84	-981,07
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		32 158,77	33 139,84	-981,07
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-32 142,27	-33 131,44	989,17
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		913 170,92	564 545,98	348 624,94

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

III – ÉTATS FINANCIERS
ANNEXE

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		115 355,20	967 111,41	0,00	38 252,83	95 213,24	70 210,97	24 352,12	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 355,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 564,81	0,00	0,00	2 800,00	865,12	5 880,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	88 448,03	0,00	38 252,83	92 413,24	69 345,85	18 472,12	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	856 098,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		822 501,00	4 500,00	0,00	59 919,11	0,00	0,00	5 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	822 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	59 919,11	0,00	0,00	5 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		74 365,24	61 289,33	31 361,01	566 203,57		2 043 714,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	300,00	0,00	0,00		115 655,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 473,77	2 880,00	21 232,68	0,00		81 696,38
204	Subventions d'équipement versées	3 144,90	0,00	2 758,00	0,00		5 902,90
21	Immobilisations corporelles	45 746,57	58 109,33	7 370,33	539 601,02		957 759,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	26 602,55		882 701,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		850,00	700 600,79	7 500,00	70 299,54		1 671 170,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		822 501,00
13	Subventions d'investissement	0,00	699 693,89	7 500,00	70 299,54		842 412,54
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00	906,90	0,00	0,00		1 756,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		4 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		399 655,16	1 524 104,67	0,00	276 845,36	912 940,88	566 112,67	292 980,28	0,00
011	Charges à caractère général	1 240,08	374 217,82	0,00	45 047,19	267 332,37	235 864,40	16 281,68	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 661,62	977 644,17	0,00	231 548,17	638 343,24	293 749,35	107 660,60	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,21	172 242,68	0,00	250,00	6 556,97	36 498,92	169 038,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	32 158,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 094,48	0,00	0,00	0,00	708,30	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 333 501,79	21 087,41	0,00	1 215,90	355 408,35	42 449,61	104 390,30	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 865,40	0,00	0,00	4 391,86	124,71	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 098,85	7 600,01	0,00	110,00	234 352,10	19 465,40	104 390,30	0,00
73	Impôts et taxes	1 289 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 613 398,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	411 264,27	7 972,00	0,00	472,34	116 664,39	18 859,50	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 005,10	3 650,00	0,00	500,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	16,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	133,56	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	625 680,43	115 025,41	440 255,55	189 613,63		5 343 214,04
011	Charges à caractère général	0,00	97 403,94	53 294,28	62 969,32	39 533,84		1 193 184,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	523 071,82	61 231,13	376 586,23	150 079,79		3 717 576,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 204,67	500,00	700,00	0,00		393 491,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		32 158,77
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 802,78
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	47 746,73	215 991,32	232 326,23	0,00		6 354 117,64
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 381,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	20 919,00	650,00	200 841,23	0,00		604 426,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 289 719,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	79 714,02	0,00	0,00		3 693 112,09
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	31 485,00	0,00		586 717,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	26 827,73	135 627,30	0,00	0,00		173 610,13
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16,50
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		133,56
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 100 565,91	2 303 589,90	769 995,25	1 026 980,76
RECETTES	4 100 565,91	2 028 778,10	622 806,00	1 448 981,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 085 241,48	5 595 476,70	0,00	489 764,78
RECETTES	6 085 241,48	6 508 647,62	0,00	-423 406,14

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET EAU2023 Service de l'eau - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 502 281,85	502 089,25	130 784,25	869 408,35
RECETTES	1 502 281,85	289 917,33	1 026 600,00	185 764,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	986 200,56	769 541,59	0,00	216 658,97
RECETTES	986 200,56	755 563,55	0,00	230 637,01

BUDGET ASS2023 Service Assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 524 937,83	381 821,91	56 845,42	1 086 270,50
RECETTES	1 524 937,83	1 436 385,79	101 875,00	-13 322,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	605 023,30	526 569,04	0,00	78 454,26
RECETTES	605 023,30	566 350,08	0,00	38 673,22

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
 Reçu en préfecture le 07/03/2024
 Publié le
 ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

		(1)		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 127 785,59	3 187 501,06	957 624,92	2 982 659,61
RECETTES	7 127 785,59	3 755 081,22	1 751 281,00	1 621 423,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 676 465,34	6 891 587,33	0,00	784 878,01
RECETTES	7 676 465,34	7 830 561,25	0,00	-154 095,91

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 127 785,59	3 187 501,06	957 624,92	2 982 659,61
RECETTES	7 127 785,59	3 755 081,22	1 751 281,00	1 621 423,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 676 465,34	6 891 587,33	0,00	784 878,01
RECETTES	7 676 465,34	7 830 561,25	0,00	-154 095,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14 804 250,93	10 079 088,39	957 624,92	3 767 537,62
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14 804 250,93	11 585 642,47	1 751 281,00	1 467 327,46

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 852 449,02									
1641 Emprunts en euros (total)					2 852 449,02									
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2007	2007-08-22	22/11/2008	700 000,00	F		3,710	3,710	EURO	T	C	N	A-1
MIS152846EUR/...5012978401	DEXIA	01/10/1999	1999-10-01	01/10/1999	152 449,02	F		3,580	3,580	EURO	T	P	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	DEXIA	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	CREDIT AGRICOLE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					10 556,99									
BAIL COMMERCIAL DES 01/01/12/2	SURDON POISSONNERIE LILOU	01/12/2014	2016-03-31		800,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DES 30/03 ET 0	BRASSERIE CRENIAUX	23/04/2014	2015-04-01		2 444,09	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	BENJAVIN	05/12/2023	05/12/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	LA MAISON DES BONS FROMAGES	05/12/2023	05/12/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 01/11/2022	Maître SOUSSAN	01/11/2022	01/05/2023		306,90	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 03/06/2022	CABINET D'OPHTALMOLOGIE	03/06/2022	01/08/2022		1 400,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 11/10/20	IN EXTENSO	11/10/2018	2017-03-07		1 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 30/06/2020	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	30/06/2020	02/07/2020		840,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
CAUTION BAIL COMMERCIAL TRAITE	SOCIETE CRENIAUX	05/09/2018	2018-10-02		1 100,00	F		0,000	0,000	EURO	A	X Autres	N	A-1
CAUTION BAIL PROFESSIONNEL DU	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	15/10/2018	2018-12-11		700,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
CONTRAT DE LOCATION DU 01/11/2023	M. LECLERC CLAUDE	01/11/2011	2011-11-28		252,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 03/04/2023	Mme BARRET-BELLUCCI	03/04/2023	01/04/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 15/02/2023	Matthias LARDIERE	15/02/2023	01/04/2023		250,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 17/07/2023	M. MATHIEU BELZUNCES	17/07/2015	2015-08-01		444,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT LOCATION LOGEMENT DU 23/01/2020	MME FABRE MARIE-THERESE	23/01/2020	06/02/2020		120,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					2 863 006,01										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - CFU - 2023

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 981 761,83					114 955,20	32 578,08	0,00	5 286,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 981 761,83					114 955,20	32 578,08	0,00	5 286,43
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	N	0,00	A-1	218 750,00	6,25	F		3,710	35 000,00	9 050,73	0,00	1 520,93
MIS152846EUR/...5012978401	N	0,00	A-1	43 011,79	5,75	F		3,580	6 621,88	1 312,52	0,00	100,00
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	820 000,00	20,50	F		1,670	40 000,00	14 111,50	0,00	3 423,50
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	900 000,04	27,00	F		0,880	33 333,32	8 103,33	0,00	242,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		10 856,99					0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DES 01/01/12/2	N	0,00	A-1	800,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DES 30/03 ET 0	N	0,00	A-1	2 744,09	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	N	0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	N	0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 01/11/2022	N	0,00	A-1	306,90	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 03/06/2022	N	0,00	A-1	1 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 11/10/20	N	0,00	A-1	1 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 30/06/2020	N	0,00	A-1	840,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION BAIL COMMERCIAL TRAITE	N	0,00	A-1	1 100,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION BAIL PROFESSIONNEL DU	N	0,00	A-1	700,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 01/11/2	N	0,00	A-1	252,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 03/04/2023	N	0,00	A-1	300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 15/02/2023	N	0,00	A-1	250,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 17/07/2	N	0,00	A-1	444,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT LOCATION LOGEMENT DU 23/01/2020	N	0,00	A-1	120,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 992 618,82					114 955,20	32 578,08	0,00	5 286,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 992 618,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2132 (1AN)	1	24/11/2021
L	202 FRAIS URBANISME (C/202)	10	24/11/2021
L	2051 (2ans) LOGICIELS ADOBE ANTIVIRUS (MTI)	2	24/11/2021
L	2051 (5ans) LOGICIELS METIERS (MTI)	5	24/11/2021
L	2051-BFV LOGICIELS (MTI)	1	24/11/2021
L	2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	15	24/11/2021
L	2121-BFV PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	1	24/11/2021
L	2132 (15ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	15	24/11/2021
L	2132 (70ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	70	24/11/2021
L	21568 > 5 000 € AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	10	24/11/2021
L	21568 < 5 001 € AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	5	24/11/2021
L	21568-BFV AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	1	24/11/2021
L	21572 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	5	24/11/2021
L	21572-BFV MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	1	24/11/2021
L	215731 MATERIEL ROULANT VOIRIE (VHT)	10	24/11/2021
L	215738 > 5 000 € AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE	10	24/11/2021
L	215738 < 5 000 € AUTRE MATER;OUTILLAG VOIRIE (MTV)	5	24/11/2021
L	215738-BFV AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	1	24/11/2021
L	2181 TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PROPRIE	10	24/11/2021
L	2181-BFV TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PRO	1	24/11/2021
L	2182 VEHICULES LEGERS (VHT)	5	24/11/2021
L	21828 BFV VEHICULES LEGERS (VHT)	1	24/11/2021
L	21831 MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	5	24/11/2021
L	21831-BFV MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	1	24/11/2021
L	21838 AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	5	24/11/2021
L	21838-BFV AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	1	24/11/2021
L	21841 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES (10	24/11/2021
L	21841-BFV MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIR	1	24/11/2021
L	21848- AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (MBM	10	24/11/2021
L	21848-BFV AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (1	24/11/2021
L	2185 INFRASTRUCTURE TELEPHONIE (TEL)	10	24/11/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Publié le	Délibération du
L	2185 TELEPHONES FIXES, SERVEURS TELEPHONIQUES, (T	5	ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE	24/11/2021
L	2185 TELEPHONES PORTABLES (TEL)	2		24/11/2021
L	2185-BFV TELEPHONES PORTABLES, FIXES, SERVEURS, IN	1		24/11/2021
L	2188 < 5 001 € AUTRES IMMOBIL. CORPORELLES (AMA)	5		24/11/2021
L	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES >5 000 € (10		24/11/2021
L	2188-BFV AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMA)	1		24/11/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		136 475,22	0,00	0,00	136 475,22
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		136 475,22	0,00	0,00	136 475,22
PROVISION TAXE D'URBANISME PAE NATAUD EXPERTISE	09/09/2020	136 475,22	0,00	0,00	136 475,22
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		136 475,22	0,00	0,00	136 475,22
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
 Reçu en préfecture le 07/03/2024
 Publié le 17-20240228-2024_FIN_12-DE
 ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		136 475,22	0,00	0,00	136 475,22

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 447 272,76	2 315 355,87										60 043,09	230 463,38	
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	1992	P	PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	CDC	600 277,40	170 898,14	14,00	A	F	1,850	F	4,100	A-1	EURO	3 842,92	12 097,87		
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2013	P	N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	888 162,47	704 703,30	29,00	A	F	2,850	F	3,600	A-1	EURO	18 658,21	12 920,14		
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2013	P	N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	315 218,56	240 740,60	29,00	A	F	2,050	F	2,800	A-1	EURO	4 427,61	5 237,76		
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	CDC	142 878,50	119 968,85	38,00	A	F	2,850	F	3,600	A-1	EURO	1 956,01	2 281,91		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	CDC	50 921,50	41 093,07	38,00	A	F		2,050	F		2,800	A-1	EURO	336,13	922,25
OPAC VAR HABITAT	1986	P	PRET 0254306-CANAL MOULIN-HLM DU VAR	CDC	181 414,33	0,00	0,00	A	V		4,940	V		4,940	A-1	EURO	5 442,43	181 414,33
OPAC VAR HABITAT	2013	C	5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	CDC	609 632,50	491 428,20	30,00	A	F		1,850	F		3,600	A-1	EURO	12 997,29	8 467,53
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	348 698,50	299 323,43	40,00	A	F		1,350	F		3,600	A-1	EURO	7 854,80	2 784,00
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	197 247,50	153 551,51	30,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	2 820,95	3 167,88
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	112 821,50	93 648,77	40,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	1 706,74	1 169,71
TOTAL GENERAL					3 447 272,76	2 315 355,87											60 043,09	230 463,38

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	290 506,45
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	147 533,28
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	438 039,73
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 354 117,64
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	6,89

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	76 700,00	
Personnes de droit privé	76 700,00	
Associations	76 700,00	
AAPPMA POISSON D'ARGENT (code : 1245)	400,00	
ACVG ANCIENS COMBA (code : 371)	400,00	Salle esprit et maison du combattant
ADAMAVAR	120,00	
AGV ASSOCIATION GYM VOLONTA (code : 372)	500,00	Salle Magnanerie
AR IHEDN NCA	200,00	
ARTS MARTIAUX CENTRE VAR (code : 1233)	350,00	
ASSOCIATION DES VILLES FRANCAISES (code : 1244)	450,00	
CLUB ATHLETIQUE CANNETOIS (code : 375)	15 000,00	Stade
CLUB DE LA GAITE (code : 276)	700,00	Salle petit et grand foyer
CLUB TOUS EN SCENE (code : 4328)	300,00	Salle Magnanerie
COMITE D'ANIMATION DU CANNET CACM (code : 879)	40 000,00	Salle petit foyer
DEN	200,00	
DEBOUT LES MAURES (code : 4862)	400,00	Stade
FETE DU LIVRE GONFARON	200,00	
FNACA (code : 379)	400,00	Maison du combattant
G UNE ECOLE (code : 5616)	400,00	
INTEGRALE BOULISTE CANNETOISE (code : 2409)	1 200,00	Boulodrome
JEUNES AGRICULTEURS VIDAUBAN	300,00	
JUDO CLUB CENTRE VAR (code : 1242)	2 000,00	Salle grand foyer
L'ART SEMEUR	200,00	
LES RANDONNEURS CANNETOIS (code : 381)	500,00	
LES TELEDECLARANTS CANNETOIS (code : 4865)	90,00	
MOUVEMENT DANSE (code : 2105)	270,00	Salle Magnanerie
RAQUETTE CLUB CANNETOIS (code : 383)	4 000,00	Tennis
RUGBY CENTRE VAR (code : 2746)	4 520,00	
SOCIETE DE CHASSE (code : 384)	1 700,00	
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES (code : 3618)	500,00	
TAI CHI CHUAN	150,00	Salle Magnanerie
UDSP DU VAR	250,00	
UNSS ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE DU LUC (code : 1253)	400,00	
VAR ALPINE CLUB (code : 5063)	600,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

Prestations en nature

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_12-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		29,00	0,00	29,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		82,00	1,00	83,00	36,80	0,00	36,80
Adjoint technique territorial	C	28,00	1,00	29,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	21,00	0,00	21,00	8,00	0,00	8,00
Agent de Maitrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Agent de Maitrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	0,80	0,00	0,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	0,00	9,00	3,50	0,00	3,50
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	2,50	0,00	2,50
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	2,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef Principal	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		146,00	3,00	149,00	74,30	0,00	74,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial		ADM		0,00	3-2	CDD CDD SAISONNIER
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/12/1986 - PRET 0254306-CANAL MOULIN-HLM DU VAR	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COM	0,00
01/05/1992 - PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	182 996,01
24/02/2010 - n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	42 015,32
24/03/2010 - N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	122 250,76
01/08/2013 - N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	717 623,44
01/08/2013 - N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	245 978,36
01/10/2013 - 5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	499 895,73
01/10/2013 - N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	302 107,43
01/10/2013 - N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	156 719,39
01/10/2013 - N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	94 818,48
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****B15.2****B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		119 884,48	I 119 699,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		115 000,00	114 955,20
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	114 955,20
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 884,48	4 743,98
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 884,48	4 743,98

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	119 699,18	769 995,25	0,00	889 694,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 044 480,79	III 450 217,68
Ressources propres externes de l'année (a)		200 000,00	197 955,02
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	80 000,00	68 859,94
10226	Taxe d'aménagement (2)	120 000,00	129 095,08
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		844 480,79	252 262,66
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	14 231,97	14 231,97
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	1 353,77	1 353,77
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	2 770,95	2 770,95
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	29 992,02	31 618,83
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	2 081,09	15 330,21
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	78 043,70	41 973,23
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	18,36	18,36
281572	<i>Matériel technique scolaire</i>	4 663,86	4 663,86
2815731	<i>Matériel roulant</i>	20 108,50	20 108,50
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	4 379,24	4 379,24
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	23 858,90	23 858,90
2816	<i>Biens histo. et cult. - dépenses amorti.</i>	0,00	1 750,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	16 560,93	16 560,93
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	9 557,16	9 557,16
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	982,68	1 531,56
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	43 050,86	45 286,70

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 270,20	594,18
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 443,61	11 042,11
28185	Matériel de téléphonie	375,80	375,80
28188	Autres immo. corporelles	5 256,40	5 256,40
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	334 480,79	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	450 217,68	622 806,00	589 372,85	624 545,98	2 286 942,51

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 889 694,43
Ressources propres disponibles	IV 2 286 942,51
Solde	V = IV - II (5) 1 397 248,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	79 714,02	69 714,02	10 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT TAXES D'AMENAGEMENT	0,00	129 095,08	129 095,08	0,00
Total	0,00	208 809,10	198 809,10	10 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
731721	TAXE DE SEJOUR	79 714,02	
Total		79 714,02	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
6068, 60632 64	FLEURISSEMENT, PLANTATIONS REMUNERATION PERSONNEL	39 714,02 30 000,00	
Total		69 714,02	
Reste à employer au 31/12/N (3)		10 000,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXES D'AMENAGEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10226	TAXES D'AMENAGEMENT	129 095,08	
Total		129 095,08	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2151	TRAVAUX RESEAUX DE VOIRIE	129 095,08	
Total		129 095,08	
Reste à employer au 31/12/N (3)		0,00	

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 234,10
611	Contrats de prestations de services	1 234,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 234,10
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 234,10

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	
0,00	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 06/02/2024

Comptable(s)

M Luc TIXIER

du 01/06/2023

Mme Aurelie COLLIGNON

du 02/05/2023

Mme Jocelyne GOURDIN

du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 06/02/2024

au 31/05/2023

au 01/05/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - budget annexe de l'Eau Potable [2024/fin/13]

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

La commune participe à l'expérimentation menée par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Compte Financier Unique (CFU) depuis 2022. L'assemblée délibérante doit délibérer sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat.
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

L'exécution du budget 2023 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2023.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2023 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2024.

Les résultats 2023 du budget annexe de l'Eau Potable s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	769 541.59	502 089.25
Recettes	755 563.55	289 917.33
Résultat de l'exercice 2023 (hors reprises résultats 2022)	- 13 978.04	-212 171.92
Reprises résultats 2022	100 000,00	94 053.56
Résultat 2023	+ 86 021.96	- 118 118.36
Restes à réaliser Dépenses		130 784.25

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

Restes à réaliser Recettes		1 026 600.00
Résultat d'investissement 2023 avec reports		+ 777 697.39
Résultat 2023 cumulé avec reports		+ 863 719.35

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe de l'Eau Potable.

Annexe : 1) CFU2023_EAU_Flux_2

Pour	26
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Eau (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Le Cannet des Maures

Numéro SIRET : 21830031700052

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Service de l'eau - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Sans Objet
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	8
F - Compte de résultat synthétique	9

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'exploitation	11
A1.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'exploitation	12
A2.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'investissement	13
A2.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'investissement	14

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	15
B2 - Recettes d'exploitation	17
C1 - Dépenses d'investissement	19
C2 - Recettes d'investissement	21
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

III - États financiers

A - Bilan	24
B - Compte de résultat	29

IV - Annexes

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	Sans Objet
---	------------

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	33
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	36
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Équilibre budgétaire - Dépenses	37
C1.2 - Équilibre budgétaire - Recettes	38
C2.1 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (4)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (4)	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

39

- (1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
- (2) La numérotation des états annexés a été harmonisée avec celle de leur équivalent dans la maquette du CFU M57, ce qui explique que la numérotation est parfois discontinue.
- (3) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.
- (4) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 408 228,29	886 200,56	2 294 428,85
	Recettes réalisées (1)	B	289 917,33	755 563,55	1 045 480,88
	Restes à réaliser	C	1 026 600,00	0,00	1 026 600,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 502 281,85	986 200,56	2 488 482,41
	Dépenses réalisées (1)	E	502 089,25	769 541,59	1 271 630,84
	Restes à réaliser	F	130 784,25	0,00	130 784,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-212 171,92	-13 978,04	-226 149,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	94 053,56	100 000,00	194 053,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-118 118,36	86 021,96	-32 096,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	895 815,75	0,00	895 815,75
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	777 697,39	86 021,96	863 719,35

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-13 978,04
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	100 000,00
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	86 021,96
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-212 171,92
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	94 053,56
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	-118 118,36
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	895 815,75
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	777 697,39
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 130 784,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	80 784,25
2031	Frais d'études	80 784,25
21	Immobilisations corporelles	50 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	25 000,00
21561	Service de distribution d'eau	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 026 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	26 600,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	26 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	162,29	Dotations	444,79
Terrains	9,15	Fonds globalisés	161,37
Constructions	75,64	Réserves	1 232,94
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 880,93	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	6,88	Report à nouveau (1)	100,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-13,98
Autres immobilisations corporelles	25,96	Subventions transférables	357,10
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 998,55	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	420,01	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	266,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 580,86	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	2 548,76
Créances	699,69	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	0,08	Fournisseurs (2)	63,56
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	652,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT	699,77	Total des dettes à court terme	715,62
Comptes de régularisation	0,18	TOTAL DETTES	715,62
		Comptes de régularisation	16,44
TOTAL ACTIF	3 280,81	TOTAL PASSIF	3 280,81

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	637,76	684,74
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	637,76	684,74
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	332,04	406,41
Participations et interventions	191,46	141,63
Dotations aux amortissements et provisions	144,99	133,24
Autres charges	2,40	3,55
Charges courantes non financières	670,88	684,83
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-33,12	-0,09
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-33,12	-0,09
Produits exceptionnels	22,43	22,20
Charges exceptionnelles	3,28	3,78
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19,14	18,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13,98	18,33

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	257 300,00	100 903,45	63 560,89	164 464,34	63,92	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	170 000,00	169 970,19	0,00	169 970,19	99,98	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	107 200,00	95 375,00	0,00	95 375,00	88,97	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	191 458,45	0,00	191 458,45	91,17	0,00
Total des dépenses de gestion courante		744 500,00	557 707,09	63 560,89	621 267,98	83,45	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 284,01	0,00	3 284,01	65,68	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		749 500,00	560 991,10	63 560,89	624 551,99	83,33	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	91 710,96					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	144 989,60	144 989,60	0,00	144 989,60	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		236 700,56	144 989,60	0,00	144 989,60	61,25	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		986 200,56	705 980,70	63 560,89	769 541,59	78,03	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		986 200,56	705 980,70	63 560,89	769 541,59		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	864 000,00	358 079,87	375 058,08	733 137,95	84,85	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		864 000,00	358 079,87	375 058,08	733 137,95	84,85	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	225,04	0,00	225,04	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		864 000,00	358 304,91	375 058,08	733 362,99	84,88	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	22 200,56	22 200,56	0,00	22 200,56	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		22 200,56	22 200,56	0,00	22 200,56	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		886 200,56	380 505,47	375 058,08	755 563,55	85,26	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		100 000,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		986 200,56	380 505,47	375 058,08	755 563,55		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	90 000,00	9 215,75	10,24	80 784,25
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 390 081,29	470 672,94	33,86	50 000,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 480 081,29	479 888,69	32,42	130 784,25
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 480 081,29	479 888,69	32,42	130 784,25
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	22 200,56	22 200,56	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		22 200,56	22 200,56	100,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 502 281,85	502 089,25	33,42	130 784,25
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 502 281,85	502 089,25		130 784,25

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	53 200,00	26 600,00	50,00	26 600,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	118 327,73	118 327,73	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 171 527,73	144 927,73	12,37	1 026 600,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	91 710,96			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	144 989,60	144 989,60	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		236 700,56	144 989,60	61,25	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 408 228,29	289 917,33	20,59	1 026 600,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		94 053,56			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 502 281,85	289 917,33		1 026 600,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
605	Achats d'eau		150 038,48	85 000,00	65 038,48	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		8 465,54	2 083,33	6 382,21	
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement		49 447,97	3 915,35	45 532,62	
6064	Fournitures administratives		464,00		464,00	
6066	Carburants		3 451,08	1 000,00	2 451,08	
6135	Locations mobilières		1 292,36	1 262,60	29,76	
61523	Reseaux		25 090,51	626,46	24 464,05	
61551	Matériel roulant		2 219,46	275,46	1 944,00	
6156	Maintenance		3 814,76	2 321,00	1 493,76	
6168	Autres		1 990,97		1 990,97	
618	Divers		3 910,00		3 910,00	
6228	Divers		2 199,65		2 199,65	
6261	Frais d'affranchissement		2 887,90		2 887,90	
6262	Frais de télécommunications		3 002,89	278,58	2 724,31	
627	Services bancaires et assimilés		555,55		555,55	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau		2 396,00		2 396,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	257 300,00	261 227,12	96 762,78	164 464,34	92 835,66
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		169 970,19		169 970,19	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	170 000,00	169 970,19		169 970,19	29,81
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique		79 170,00	4 459,00	74 711,00	
706129	Reversement aux agences de l'eau -redevance pour la modernisation des reseaux de collecte		22 847,00	2 183,00	20 664,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	107 200,00	102 017,00	6 642,00	95 375,00	11 825,00
6541	Créances admises en non-valeur		3 182,35		3 182,35	
6542	Créances éteintes		2 662,85	40,00	2 622,85	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
658	Charges diverses de gestion courante		185 653,25		185 653,25	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	191 498,45	40,00	191 458,45	18 541,55
Total des dépenses de gestion courante		744 500,00	724 712,76	103 444,78	621 267,98	123 232,02
total chapitre 66	Charges financières					
673	Titres annulés exercices antérieurs		3 284,01		3 284,01	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 284,01		3 284,01	1 715,99
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		749 500,00	727 996,77	103 444,78	624 551,99	124 948,01
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	91 710,96				
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		144 989,60		144 989,60	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	144 989,60	144 989,60		144 989,60	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		236 700,56	144 989,60		144 989,60	91 710,96
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		986 200,56	872 986,37	103 444,78	769 541,59	216 658,97
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		986 200,56	872 986,37	103 444,78	769 541,59	216 658,97

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
70111	Ventes d'eau aux abonnés		889 260,77	341 670,13	547 590,64	
701241	Recouvrement de la redevance pour pollution d'origine domestique		96 264,04	19 557,79	76 706,25	
70128	Autres taxes et redevances		90 915,40	33 151,19	57 764,21	
704	Travaux		17 239,36	1 250,00	15 989,36	
706121	Recouvrement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte		31 761,21	3 016,98	28 744,23	
7068	Autres prestations de service		6 681,26	338,00	6 343,26	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	864 000,00	1 132 122,04	398 984,09	733 137,95	130 862,05
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		864 000,00	1 132 122,04	398 984,09	733 137,95	130 862,05
total chapitre 76	Produits financiers					
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		225,04		225,04	
total chapitre 77	Produits exceptionnels		225,04		225,04	-225,04
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		864 000,00	1 132 347,08	398 984,09	733 362,99	130 637,01
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		22 200,56		22 200,56	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 200,56	22 200,56		22 200,56	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d 'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>		22 200,56	22 200,56		22 200,56	
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		886 200,56	1 154 547,64	398 984,09	755 563,55	130 637,01
002 Résultat d'exploitation reporté		100 000,00				
Total des recettes de la section d'exploitation		986 200,56	1 154 547,64	398 984,09	755 563,55	230 637,01

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		9 215,75		9 215,75	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	90 000,00	9 215,75		9 215,75	80 784,25
21531	Réseaux d'adduction d'eau		334 207,71		334 207,71	
21561	Service de distribution d'eau		135 527,23		135 527,23	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		938,00		938,00	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 390 081,29	470 672,94		470 672,94	919 408,35
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
Total des dépenses d'équipement		1 480 081,29	479 888,69		479 888,69	1 000 192,60
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 480 081,29	479 888,69		479 888,69	1 000 192,60
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région		1 424,00		1 424,00	
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres		20 776,56		20 776,56	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	22 200,56	22 200,56		22 200,56	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement		22 200,56	22 200,56		22 200,56	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 502 281,85	502 089,25		502 089,25	1 000 192,60
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		1 502 281,85	502 089,25		502 089,25	1 000 192,60

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau		26 600,00		26 600,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	53 200,00	26 600,00		26 600,00	26 600,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00				1 000 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
1068	Autres réserves		118 327,73		118 327,73	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	118 327,73	118 327,73		118 327,73	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 171 527,73	144 927,73		144 927,73	1 026 600,00
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>91 710,96</i>				
2805	<i>Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires</i>		399,03		399,03	
28131	<i>Bâtiments</i>		2 884,00		2 884,00	
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>		106 342,41		106 342,41	
28154	<i>Matériel industriel</i>		1 255,41		1 255,41	
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>		27 545,25		27 545,25	
28182	<i>Matériel de transport</i>		4 341,78		4 341,78	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>		2 221,72		2 221,72	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>144 989,60</i>	<i>144 989,60</i>		<i>144 989,60</i>	
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		236 700,56	144 989,60		144 989,60	91 710,96
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 408 228,29	289 917,33		289 917,33	1 118 310,96
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		94 053,56				
Total des recettes de la section d'investissement		1 502 281,85	289 917,33		289 917,33	1 212 364,52

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D	217 110,08	55 220,00	161 890,08	152 674,33
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 450,15	4 051,12	399,03	798,06
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains	9 146,94		9 146,94	9 146,94
Constructions	159 008,81	83 370,31	75 638,50	78 522,50
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	4 392 336,88	2 511 410,68	1 880 926,20	1 546 334,33
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	119 391,96	93 429,61	25 962,35	31 587,85
Immobilisations corporelles en cours	6 880,92		6 880,92	6 880,92
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	420 013,72		420 013,72	420 013,72
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	5 328 339,46	2 747 481,72	2 580 857,74	2 245 958,65
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	541 865,00		541 865,00	512 363,00
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	156 723,40		156 723,40	82 460,40
<i>Créances diverses</i>				

Envoyé en préfecture le 07/03/2024		Exercice 2023
Reçu en préfecture le 07/03/2024		
Publié le		
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE		

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur l'état et les collectivités publiques				
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	1 101,60		1 101,60	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	84,93		84,93	377,52
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	699 774,93		699 774,93	595 200,92
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	182,00		182,00	182,67
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III	182,00		182,00	182,67
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6 028 296,39	2 747 481,72	3 280 814,67	2 841 342,24

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	444 794,89	444 794,89
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	266 526,11	266 526,11
Écarts de réévaluation		
Réserves	1 232 943,22	1 114 615,49
Report à nouveau (1)	100 000,00	200 000,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-13 978,04	18 327,73
Subventions d'investissement	357 102,77	352 703,33
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés	161 372,39	161 372,39
Droits de l'affectant		
TOTAL I	2 548 761,34	2 558 339,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	iii
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE	

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	63 560,89	95 760,32
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		3 539,10
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	652 056,50	123 104,11
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		6 642,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	715 617,39	229 045,53
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	16 435,94	53 956,77
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV	16 435,94	53 956,77
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	3 280 814,67	2 841 342,24

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	14 423,49	-9 763,42
<i>Divers</i>	623 339,46	694 504,57
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	637 762,95	684 741,15
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	332 038,53	406 411,72
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>	2 396,00	3 547,00
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	144 989,60	133 236,43
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
Autres charges	191 458,45	141 634,17
TOTAL II	670 882,58	684 829,32
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-33 119,63	-88,17
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RÉSULTAT COURANT	-33 119,63	-88,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	225,04	
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	22 200,56	22 200,56

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	22 425,60	22 200,56
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	<i>3 284,01</i>	<i>3 784,66</i>
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	3 284,01	3 784,66
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	19 141,59	18 415,90
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	660 188,55	706 941,71
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	674 166,59	688 613,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-13 978,04	18 327,73

IV – ÉTATS ANNEXÉS

Publié le

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES
AMORTISSEMENTS

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais études & insertions non suivis de réalisatio	5	12/12/2008
L	Frais de recherche et de développement	5	12/12/2008
L	Logiciels	2	12/12/2008
L	Réseaux d'assainissement	60	12/12/2008
L	STEP ouvrages lourds	60	12/12/2008
L	STEP ouvrages courants , bassins de décant., oxygé	40	12/12/2008
L	Pompes, appareils électromécaniq, instal. chauffag	10	12/12/2008
L	Organes de régularisation (électronique, capteurs,	8	12/12/2008
L	Bâtiments durables	60	12/12/2008
L	Bâtiments légers, abris	10	12/12/2008
L	Agenc. aménag., bâtimen., instal. élect. téléphon.	15	12/12/2008
L	Motocyclettes, véhicules légers	5	12/12/2008
L	Véhicules utilitaires lourds	8	12/12/2008
L	Mobilier	10	12/12/2008
L	Matériels de bureau électriques et électron.	5	12/12/2008
L	Matériels informatiques	5	12/12/2008
L	Matériels classiques et légers	5	12/12/2008
L	Matériels classiques lourds	10	12/12/2008
L	Appareils de laboratoires	5	12/12/2008

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	0,00	12,00	10,00	1,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Eau - Service de l'eau - Le Cannet des Maures - - 2023

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_13-DE

IV – ANNEXES

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
DÉPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 200,56	I 22 200,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 200,56	22 200,56
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	22 200,56	22 200,56
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 200,56	130 784,25	0,00	152 984,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		236 700,56	III 144 989,60
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		236 700,56	144 989,60
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	399,03	399,03
28131	Bâtiments	2 884,00	2 884,00
28153	Installations à caractère spécifique	106 342,41	106 342,41
28154	Matériel industriel	1 255,41	1 255,41
28156	Matériel spécifique d'exploitation	27 545,25	27 545,25
28182	Matériel de transport	4 341,78	4 341,78
28183	Matériel de bureau et informatique	2 221,72	2 221,72
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	91 710,96	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	144 989,60	1 026 600,00	94 053,56	118 327,73	1 383 970,89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 152 984,81
Ressources propres disponibles	IV 1 383 970,89
Solde	V = IV - II (3) 1 230 986,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 06/02/2024

Comptable(s)

M Luc TIXIER

du 01/06/2023

Mme Aurelie COLLIGNON

du 02/05/2023

Mme Jocelyne GOURDIN

du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 06/02/2024

au 31/05/2023

au 01/05/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - budget annexe de l'Assainissement [2024/fin/14]

Sous la Présidence de M. André DEL PIA, Premier Adjoint, Madame Christine MORETTI, Adjointe aux Finances, donne lecture des comptes de l'exercice 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

La commune participe à l'expérimentation menée par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Compte Financier Unique (CFU) depuis 2022. L'assemblée délibérante doit délibérer sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du Comptable public.

Le CFU est un document comptable qui se présente en quatre parties telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat.
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

L'exécution du budget 2023 figurant dans le CFU, retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2023.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2023 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire 2024.

Les résultats 2023 du budget annexe de l'Assainissement s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	526 569.04	381 821.91
Recettes	566 350.08	1 436 385.79
Résultat de l'exercice 2023 (hors reprises résultats 2022)	+ 39 781.04	1 054 563.88
Reprises résultats 2022	0.00	- 182 887.92
Résultat 2023	+ 39 781.04	871 675.96

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

Restes à réaliser Dépenses		56 845.42
Restes à réaliser Recettes		101 875.00
Résultat d'investissement 2023 avec reports		+ 916 705.54
Résultat 2023 cumulé avec reports		+ 956 486.58

Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire, quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe de l'Assainissement.

Annexe : CFU2023_ASS_Flux_2

Pour	26
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Assainissement (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Le Cannet des Maures

Numéro SIRET : 21830031700045

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : Service Assainissement - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	Sans Objet
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	8
F - Compte de résultat synthétique	9

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'exploitation	11
A1.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'exploitation	12
A2.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'investissement	13
A2.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'investissement	14

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	15
B2 - Recettes d'exploitation	17
C1 - Dépenses d'investissement	19
C2 - Recettes d'investissement	21
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

III - États financiers

A - Bilan	24
B - Compte de résultat	29

IV - Annexes

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	32
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	39
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	40
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	42
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	43
B8.1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	44
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Équilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Équilibre budgétaire - Recettes	48
C2.1 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (4)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (4)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (4)	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

49

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) La numérotation des états annexés a été harmonisée avec celle de leur équivalent dans la maquette du CFU M57, ce qui explique que la numérotation est parfois discontinue.

(3) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(4) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 524 937,83	605 023,30	2 129 961,13
	Recettes réalisées (1)	B	1 436 385,79	566 350,08	2 002 735,87
	Restes à réaliser	C	101 875,00	0,00	101 875,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 342 049,91	605 023,30	1 947 073,21
	Dépenses réalisées (1)	E	381 821,91	526 569,04	908 390,95
	Restes à réaliser	F	56 845,42	0,00	56 845,42
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 054 563,88	39 781,04	1 094 344,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-182 887,92	0,00	-182 887,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	871 675,96	39 781,04	911 457,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	45 029,58	0,00	45 029,58
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	916 705,54	39 781,04	956 486,58

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	39 781,04
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	39 781,04
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 054 563,88
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-182 887,92
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	871 675,96
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	45 029,58
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	916 705,54
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 56 845,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 611,42
2031	Frais d'études	16 611,42
21	Immobilisations corporelles	40 234,00
21311	Bâtiments d'exploitation	234,00
21532	Réseaux d'assainissement	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 101 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	101 875,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	101 875,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	92,00	Dotations	359,43
Terrains	70,18	Fonds globalisés	1 298,15
Constructions	3 255,29	Réserves	1 501,64
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 643,39	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	39,78
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	1 298,03
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 968,87	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,58	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	234,46
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 061,45	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	4 731,50
Créances	1 220,69	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	2 259,73
Disponibilités	0,24	Fournisseurs (2)	254,26
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	14,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 220,93	Total des dettes à court terme	269,11
Comptes de régularisation	0,20	TOTAL DETTES	2 528,84
		Comptes de régularisation	22,25
TOTAL ACTIF	7 282,58	TOTAL PASSIF	7 282,58

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	18,81	8,77
Produits des services	503,77	560,27
Autres produits	2,20	3,89
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	524,79	572,93
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	272,18	229,99
Participations et interventions	5,48	8,27
Dotations aux amortissements et provisions	175,92	145,28
Autres charges	0,31	0,84
Charges courantes non financières	453,89	384,39
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	70,90	188,54
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	72,41	46,13
RESULTAT COURANT FINANCIER	-72,41	-46,13
RESULTAT COURANT	-1,51	142,41
Produits exceptionnels	41,56	41,56
Charges exceptionnelles	0,27	3,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	41,29	37,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	39,78	180,27

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	327 000,00	3 240,17	254 259,02	257 499,19	78,75	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	14 994,59	0,00	14 994,59	99,96	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	5 477,75	0,00	5 477,75	68,47	0,00
Total des dépenses de gestion courante		350 000,00	23 712,51	254 259,02	277 971,53	79,42	0,00
Chapitre 66	Charges financières	75 105,32	54 092,02	18 316,07	72 408,09	96,41	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000,00	271,44	0,00	271,44	6,79	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		429 105,32	78 075,97	272 575,09	350 651,06	81,72	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	175 917,98	175 917,98	0,00	175 917,98	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		175 917,98	175 917,98	0,00	175 917,98	100,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		605 023,30	253 993,95	272 575,09	526 569,04	87,03	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		605 023,30	253 993,95	272 575,09	526 569,04		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	551 459,19	224 166,98	279 606,86	503 773,84	91,35	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	10 000,00	4 807,45	14 000,00	18 807,45	188,07	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 204,68	0,00	2 204,68	110,23	0,00
Total des recettes de gestion courante		563 459,19	231 179,11	293 606,86	524 785,97	93,14	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		563 459,19	231 179,11	293 606,86	524 785,97	93,14	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	41 564,11	41 564,11	0,00	41 564,11	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 564,11	41 564,11	0,00	41 564,11	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		605 023,30	272 743,22	293 606,86	566 350,08	93,61	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		605 023,30	272 743,22	293 606,86	566 350,08		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	66 492,00	49 880,58	75,02	16 611,42
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 125 993,80	182 540,27	16,21	40 234,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 192 485,80	232 420,85	19,49	56 845,42
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	107 836,95	99,85	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		108 000,00	107 836,95	99,85	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 300 485,80	340 257,80	26,16	56 845,42
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	41 564,11	41 564,11	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		41 564,11	41 564,11	100,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 342 049,91	381 821,91	28,45	56 845,42
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		182 887,92			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 524 937,83	381 821,91		56 845,42

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	128 750,00	26 875,00	20,87	101 875,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	220 269,85	233 592,81	106,05	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 349 019,85	1 260 467,81	93,44	101 875,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	175 917,98	175 917,98	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		175 917,98	175 917,98	100,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 524 937,83	1 436 385,79	94,19	101 875,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 524 937,83	1 436 385,79		101 875,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		2 958,53	340,00	2 618,53	
611	Sous-traitance générale		370 988,08	130 000,00	240 988,08	
61523	Reseaux		10 145,97		10 145,97	
6156	Maintenance		1 819,20		1 819,20	
6168	Autres		398,31		398,31	
6262	Frais de télécommunications		6 254,81	5 280,49	974,32	
627	Services bancaires et assimilés		240,00		240,00	
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés		314,78		314,78	
total chapitre 011	Charges à caractère général	327 000,00	393 119,68	135 620,49	257 499,19	69 500,81
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		14 994,59		14 994,59	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	14 994,59		14 994,59	5,41
total chapitre 014	Atténuations de produits					
6541	Créances admises en non-valeur		2 511,35		2 511,35	
6542	Créances éteintes		2 966,40		2 966,40	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	5 477,75		5 477,75	2 522,25
Total des dépenses de gestion courante		350 000,00	413 592,02	135 620,49	277 971,53	72 028,47
66111	Intérêts réglés à l'écheance		70 302,77		70 302,77	
66112	Intérêts - rattachement des icne		18 316,07	16 210,75	2 105,32	
total chapitre 66	Charges financières	75 105,32	88 618,84	16 210,75	72 408,09	2 697,23
673	Titres annulés exercices antérieurs		271,44		271,44	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000,00	271,44		271,44	3 728,56
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues					

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'exploitation		429 105,32	502 482,30	151 831,24	350 651,06	78 454,26
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
6811	<i>Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>		175 917,98		175 917,98	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	175 917,98	175 917,98		175 917,98	
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		175 917,98	175 917,98		175 917,98	
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		605 023,30	678 400,28	151 831,24	526 569,04	78 454,26
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		605 023,30	678 400,28	151 831,24	526 569,04	78 454,26

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
704	Travaux		32 226,93	1 050,00	31 176,93	
70611	Redevances d'assainissement collectif		729 119,10	256 522,19	472 596,91	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	551 459,19	761 346,03	257 572,19	503 773,84	47 685,35
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
741	Primes d'épuration		28 807,45	10 000,00	18 807,45	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	10 000,00	28 807,45	10 000,00	18 807,45	-8 807,45
7581	FCTVA		1 237,05		1 237,05	
7588	Autres		967,63		967,63	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 204,68		2 204,68	-204,68
Total des recettes de gestion courante		563 459,19	792 358,16	267 572,19	524 785,97	38 673,22
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits exceptionnels					
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		563 459,19	792 358,16	267 572,19	524 785,97	38 673,22
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		41 564,11		41 564,11	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 564,11	41 564,11		41 564,11	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 564,11	41 564,11		41 564,11	
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		605 023,30	833 922,27	267 572,19	566 350,08	38 673,22

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Recettes d 'exploitation - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des recettes de la section d'exploitation		605 023,30	833 922,27	267 572,19	566 350,08	38 673,22

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		49 880,58		49 880,58	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	66 492,00	49 880,58		49 880,58	16 611,42
21311	Batiments d'exploitation		55 955,06		55 955,06	
21532	Réseaux d'assainissement		115 639,92		115 639,92	
21562	Service d'assainissement		10 945,29		10 945,29	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 125 993,80	182 540,27		182 540,27	943 453,53
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
Total des dépenses d'équipement		1 192 485,80	232 420,85		232 420,85	960 064,95
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		107 836,95		107 836,95	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	107 836,95		107 836,95	163,05
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		108 000,00	107 836,95		107 836,95	163,05
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 300 485,80	340 257,80		340 257,80	960 228,00
139111	Agence de l'eau		12 396,03		12 396,03	
139118	Autres		7 105,83		7 105,83	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région		7 535,78		7 535,78	
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département		6 542,30		6 542,30	
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres		5 854,91		5 854,91	
13933	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)		2 129,26		2 129,26	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 564,11	41 564,11		41 564,11	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		41 564,11	41 564,11		41 564,11	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 342 049,91	381 821,91		381 821,91	960 228,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		182 887,92				
Total des dépenses de la section d'investissement		1 524 937,83	381 821,91		381 821,91	1 143 115,92

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau		26 875,00		26 875,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	128 750,00	26 875,00		26 875,00	101 875,00
1641	Emprunts en euros		1 000 000,00		1 000 000,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)		53 322,96		53 322,96	
1068	Autres réserves		180 269,85		180 269,85	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	220 269,85	233 592,81		233 592,81	-13 322,96
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 349 019,85	1 260 467,81		1 260 467,81	88 552,04
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
2801	Amortissements frais d'établissement		2 149,00		2 149,00	
28131	Bâtiments		90 302,97		90 302,97	
28138	Amortissements autres constructions		1 199,93		1 199,93	
28153	Installations à caractère spécifique		54 490,62		54 490,62	
28156	Matériel spécifique d'exploitation		27 775,46		27 775,46	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 917,98	175 917,98		175 917,98	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des recettes d'ordre en investissement		175 917,98	175 917,98		175 917,98	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 524 937,83	1 436 385,79		1 436 385,79	88 552,04
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		1 524 937,83	1 436 385,79		1 436 385,79	88 552,04

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET A

Cet état ne contient pas d'information.

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	81 091,88	42 067,00	39 024,88	41 173,88
Frais d'études, de R et D	52 978,71		52 978,71	3 098,13
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	7 831,41	7 831,41		
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains	70 180,22		70 180,22	70 180,22
Constructions	4 232 130,94	976 839,45	3 255 291,49	3 290 839,33
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	4 452 291,88	1 808 898,07	2 643 393,81	2 599 074,68
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	579,31		579,31	579,31
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	8 897 084,35	2 835 635,93	6 061 448,42	6 004 945,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	400 952,60		400 952,60	357 822,42
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	14 000,00		14 000,00	10 000,00
<i>Créances diverses</i>				

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	iii
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE	

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur l'état et les collectivités publiques				
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	717 614,92		717 614,92	
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	88 120,98		88 120,98	127 755,60
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	244,50		244,50	267,31
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	1 220 933,00		1 220 933,00	495 845,33
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	197,37		197,37	149,37
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III	197,37		197,37	149,37
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	10 118 214,72	2 835 635,93	7 282 578,79	6 500 940,25

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	359 429,64	359 429,64
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	234 462,82	234 462,82
Écarts de réévaluation		
Réserves	1 501 644,99	1 321 375,14
Report à nouveau (1)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	39 781,04	180 269,85
Subventions d'investissement	1 298 025,85	1 312 714,96
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés	1 298 151,66	1 244 828,70
Droits de l'affectant		
TOTAL I	4 731 496,00	4 653 081,11
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 259 725,49	1 365 457,12
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		

Exercice 2023	
Envoyé en préfecture le 07/03/2024	
Reçu en préfecture le 07/03/2024	
Publié le	
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE	

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	254 259,02	135 620,49
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		362 081,80
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes	14 851,65	
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	2 528 836,16	1 863 159,41
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	22 246,63	-15 300,27
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV	22 246,63	-15 300,27
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	7 282 578,79	6 500 940,25

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>	472 596,91	496 045,15
<i>Divers</i>	31 176,93	64 227,49
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	18 807,45	8 770,95
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	2 204,68	3 890,70
TOTAL I	524 785,97	572 934,29
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	272 179,00	229 994,28
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>	314,78	840,89
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	175 917,98	145 284,86
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>		
Autres charges	5 477,75	8 272,26
TOTAL II	453 889,51	384 392,29
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	70 896,46	188 542,00
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	72 408,09	46 133,85
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	72 408,09	46 133,85
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-72 408,09	-46 133,85
A + B - RÉSULTAT COURANT	-1 511,63	142 408,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	41 564,11	41 564,11

III – ÉTATS FINANCIERS**Compte de résultat (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	41 564,11	41 564,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>	271,44	3 702,41
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	271,44	3 702,41
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	41 292,67	37 861,70
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	566 350,08	614 498,40
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	526 569,04	434 228,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	39 781,04	180 269,85

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 250 000,00									
5484840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/04/2022	2022-04-29	01/06/2023	1 000 000,00	F		3,530	3,530	EURO	T	X Autres	N	A-1
CONTRAT N°00602788052	Crédit Agricole	11/12/2020	2020-12-31	31/03/2021	100 000,00	F		0,880	0,880	EURO	T	X Autres	N	A-1
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	DEXIA	11/06/2010	2010-06-26	01/12/2010	450 000,00	F		2,850	2,850	EURO	T	P	N	A-1
LT110142/01T	CALYON	11/04/2011	2011-05-24	15/05/2012	1 000 000,00	F		4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1
LT110143	CALYON	11/04/2011	2011-04-11	17/06/2013	700 000,00	F		2,800	2,800	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Assainissement - Service Assainissement - Le Cannet des Maures - - 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_14-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					3 250 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 239 352,29					107 836,95	70 302,77	0,00	18 316,07
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 239 352,29					107 836,95	70 302,77	0,00	18 316,07
5484840	N	0,00	A-1	979 192,87	39,25	F		3,530	18 750,00	26 063,32	0,00	3 175,16
CONTRAT	N	0,00	A-1	90 000,04	27,00	F		0,880	3 333,32	810,33	0,00	0,00
N°00602788052												
EMPRUNT	N	0,00	A-1	251 159,38	11,75	F		2,850	17 753,63	7 475,41	0,00	596,50
INVEST.2010												
MON270256												
LT110142/01T	N	0,00	A-1	520 000,00	13,00	F		4,250	40 000,00	24 130,56	0,00	14 105,12
LT110143	N	0,00	A-1	399 000,00	14,25	F		2,800	28 000,00	11 823,15	0,00	439,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 239 352,29					107 836,95	70 302,77	0,00	18 316,07

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 239 326,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIÉS AU COURS DE L'ANNÉE

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTE
EMPRUNTS GARANTIS**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	173 386,35
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	173 386,35
Recettes réelles de fonctionnement	II	524 785,97
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	33,04

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	8,00	1,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	801	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA C
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE****B9.2**

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
DÉPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		149 564,11	149 401,06
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		108 000,00	107 836,95
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	108 000,00	107 836,95
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 564,11	41 564,11
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 564,11	41 564,11
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	149 401,06	56 845,42	182 887,92	389 134,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS
RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		215 917,98	III 229 240,94
Ressources propres externes de l'année (a)		40 000,00	53 322,96
10222	FCTVA	40 000,00	53 322,96
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		175 917,98	175 917,98
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	2 149,00	2 149,00
28131	Bâtiments	90 302,97	90 302,97
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,93	1 199,93
28153	Installations à caractère spécifique	54 490,62	54 490,62
28156	Matériel spécifique d'exploitation	27 775,46	27 775,46
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	229 240,94	101 875,00	0,00	180 269,85	511 385,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 389 134,40
Ressources propres disponibles	IV 511 385,79
Solde	V = IV – II (3) 122 251,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 06/02/2024

Comptable(s)

M Luc TIXIER

du 01/06/2023

Mme Aurelie COLLIGNON

du 02/05/2023

Mme Jocelyne GOURDIN

du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 06/02/2024

au 31/05/2023

au 01/05/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_15-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.1

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement 2023 – Budget principal, budgets annexes de l'Eau potable et de l'assainissement^[2024/fin/15]

VU la note explicative portée à la note de synthèse.

APRÈS avoir entendu et approuvé les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_15-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

STATUANT sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023.

CONSTATANT que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 013 170.92 €** pour le budget principal, de **86 021.96 €** pour le budget annexe de l'eau potable et de **39 781.04 €** pour le budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

	Budget Principal	Budget annexe de l'eau potable	Budget annexe de l'assainissement
Excédent de fonctionnement 2023 à affecter :	1 013 170.92	86 021.96	39 781.04
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette investissement)	938 170.92		
- 002 : Excédent de fonctionnement reporté (Recette de fonctionnement)	75 000.00	86 021.96	39 781.04

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **AFFECTE** les résultats de fonctionnement 2023 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_16-DE
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.2

Objet : Vote des taux d'imposition communaux 2024 [2024/fin/16]

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article L 1639 A ;
VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-2 ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_16-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'AUGMENTER en 2024** les taux des impôts directs locaux comme indiqué ci-dessous :
 - 17.45 % (+ 0.48 point) : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 - 34.99 % (+ 1 point) : Taxe sur le foncier bâti
 - 83.10 % (+ 1 point) : Taxe sur le foncier non bâti

- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'état 1259 précisant les bases d'imposition 2024.

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leila HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.2

Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal [2024/fin/17]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

APRÈS examen des orientations générales du budget 2024 lors du débat d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal le 8 janvier 2024, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT ;

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 ;

APRÈS avoir procédé à l'affectation des résultats 2023 ;

APRÈS examen du projet de budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2023 :	769 995.25 €
	Propositions nouvelles 2024 :	2 941 504.75 €
	Total :	3 711 500.00 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2023	622 806.00 €
	Propositions nouvelles 2024 :	3 088 694.00 €
	<i>dont excédent d'investis. 2023 reporté</i>	314 561.05 €
	Total :	3 711 500.00 €

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2024	6 602 000.00 €
--	-----------------------------	-----------------------

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2024	6 602 000.00 €
	<i>dont excédent 2023 reporté</i>	75 000.00 €

<u>Total Budget :</u>		10 313 500.00 €
------------------------------	--	------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré, décide

✓ **DE VOTER** le budget primitif principal 2024.

Annexes : 1) Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2024
 2) BP2024_COM57_Flux_0

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
 BUDGETS PRIMITIFS 2024**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE) 4 657
 Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) 142

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 248.57*
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 367.16
Dépenses d'équipement brut/population	542.71
Encours de dette/population	425.54
DGF/population	31.22
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.9 %
Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	64.2 %
Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	61.1 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93.446 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39.7 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	31.13 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	9.85 %

* 1 154.24 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

Au-delà si l'on rapporte ce ratio à la population effective de la campagne de recensement 2023 menée avec l'INSEE (5140), ce ratio descend à 1131,24 euros hors atténuations de charges. Atténuations de charges incluses il descend à 1045, 72 euros.

Montants des budgets 2024 consolidés :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	6 602 000.00	6 602 000.00	3 711 500.00	3 711 500.00	10 313 500,00	10 313 500,00
Budget annexe de l'Eau potable	921 109.00	921 109.00	1 361 451.24	1 361 451.24	2 282 560.24	2 282 560.24
Budget annexe de l'assainissement	627 300.00	627 300.00	1 338 400.67	1 338 400.67	1 965 700.67	1 965 700.67
TOTAL	8 150 409.00	8 150 409.00	6 411 351.914	6 411 351.914	14 561 760.91	14 561 760.91

Les orientations et priorités du budget 2024 :

Les orientations et priorités budgétaires 2024 portent sur les points suivants :

- 1. Limiter l'évolution de la hausse des dépenses de fonctionnement courantes** en vue de conforter l'autofinancement des dépenses d'équipement.
- 2. Maintenir l'étendue et la qualité des services à la population et encourager le bien-vivre ensemble par la mise en place d'une politique sociale, culturelle et sportive volontaire.**
- 3. Maintenir un niveau d'endettement inférieur** à la moyenne nationale des communes de même strate démographique.
- 4. Rendre attractive la commune par des actions transversales (aménagement urbains, fleurissement, plantations, mobilité douce, biodiversité, stationnement, sécurité, festivités et manifestations culturelles, œuvres d'art, etc.**
- 5. Favoriser l'installation de professionnels au Cagnet des Maures (projet VARECOPOLE notamment) et mettre à disposition des locaux à prix modéré en centre-ville.**
- 6. Soutenir l'économie locale par les achats de proximité** et par la politique d'équipement de la Municipalité. La commune prévoit de réaliser 5 480 000 € de dépenses d'équipement en 2024.
- 7. Prendre en compte systématiquement la contrainte environnementale et climatique** dans les différents secteurs d'intervention de la commune.

Présentation des budget primitifs 2024 :

BUGDET PRINCIPAL

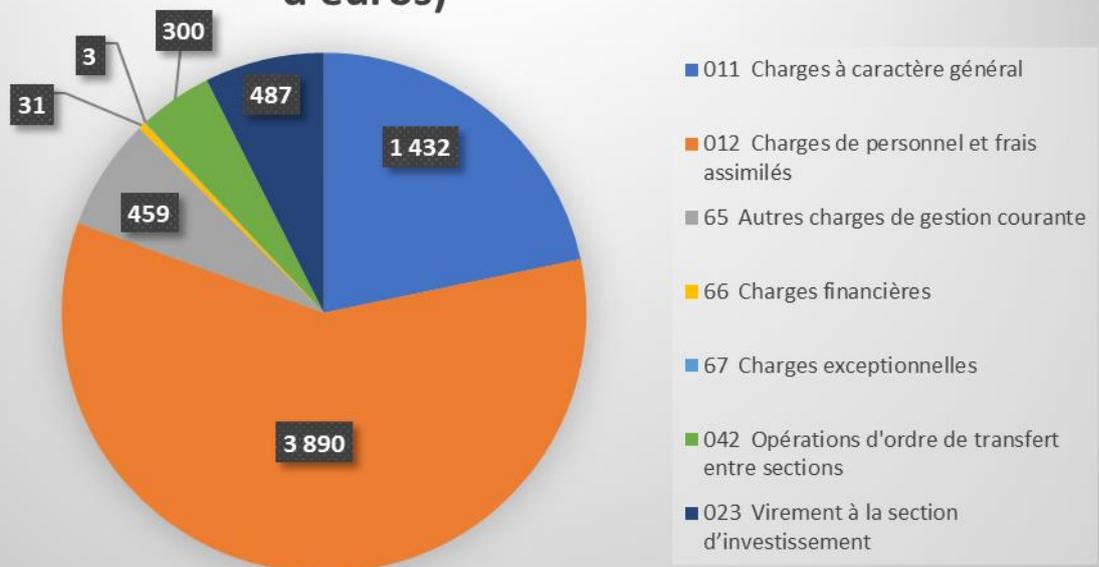
➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 602 000 € en dépenses et recettes soit une hausse de 8.49 % par rapport au budget primitif 2023 (6 085 241 €).

A – Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Variation
011	Charges à caractère général	1 274 180,00	1 432 345,00	158 165,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 750 000,00	3 890 000,00	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	422 000,00	458 650,00	36 650,00
66	Charges financières	31 580,69	30 580,69	-1 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00	300 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	334 480,79	487 424.31	152 943.52
Total :		6 085 241,48	6 602 000.00	516 758.52

Dépenses de fonctionnement 2024 (en milliers d'euros)



Cette hausse de 8.49 % des dépenses de fonctionnement a plusieurs explications :

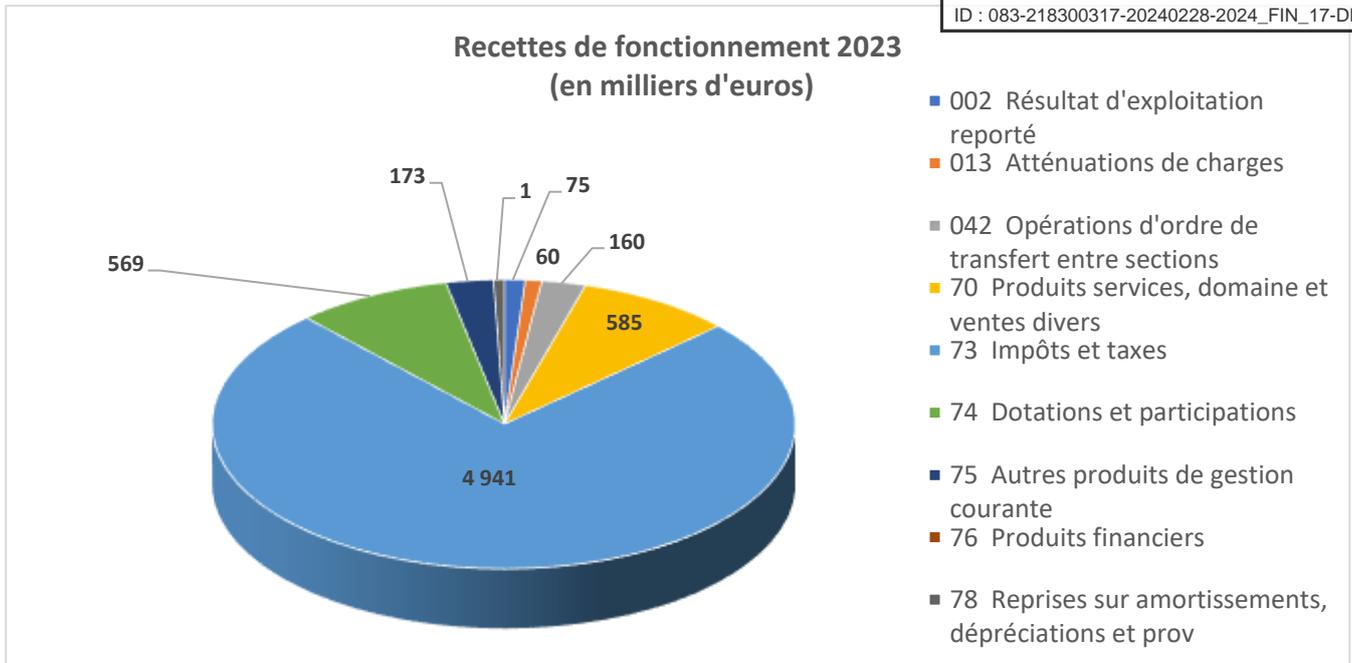
1. **Le taux d'inflation** devrait atteindre 3 %. Ce qui va impacter à la hausse le coût des **achats (matières premières, denrées alimentaires, etc) et des prestations.**
2. **Les charges prévisionnelles de personnel 2024 sont en progression de 3.73 % liées au glissement-vieillesse-technicité** qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc. Cette augmentation répond également aux besoins de recrutement, notamment en matière de gestion administrative des marchés publics.
3. **Le coût de l'assurance « dommages aux biens » augmente** de 40 000 € en 2024 au regard des risques que les assureurs acceptent de moins en moins de couvrir.
4. **Des dépenses nouvelles pour 66 000 €**, en matière de festivités de Noël (30 000 € de location de nouveaux motifs), de festivités de l'Ours (+ 26 000 €) et pour la création de l'événement « Terre de Jeux » à l'occasion des J.O. 2024 (10 000 €).
5. **La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) augmente** de 26 000 € au titre de la solidarité et de l'action sociale.
6. Le budget dédié au versement **de subventions aux associations est abondé de 13 000 €** dans le cadre de **l'animation de la commune.**
7. Il faut également tenir compte des **dépenses induites** par les nouveaux équipements comme le nouveau bâtiment Les Terrasses de la Gare (Assurances, maintenance, entretien, etc).
8. La commune dans sa volonté de maintenir un certain **niveau d'autofinancement** et donc de financer les dépenses d'investissement par des recettes propres, **augmente son autofinancement de 30 % (+ 183 KE).**

D'une manière générale, la commune s'attachera à maintenir le niveau et la qualité des services publics en s'efforçant **d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.**

L'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers (dotation aux amortissements et virement prévisionnel à la section d'investissement) s'établirait à **787 424 €.**

B – Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Variation
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	75 000,00	-25 000,00
013	Atténuations de charges	60 000,00	60 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 884,48	160 119,22	5 234,74
70	Produits services domaine et ventes divers	550 310,00	584 750,00	34 440,00
73	Impôts et taxes	4 605 937,00	4 940 937,00	335 000,00
74	Dotations et participations	456 100,00	568 859,78	112 759,78
75	Autres produits de gestion courante	158 000,00	172 700,00	14 700,00
76	Produits financiers	10,00		-10,00
78	Reprises sur provisions		39 634,00	39 634,00
Total :		6 085 241,48	6 602 000,00	516 758,52



Les recettes de fonctionnement 2024 atteindraient également le montant de **6 602 000 €**.

Comme indiqué ci-avant, parmi les recettes de fonctionnement nouvelles 2024, 75 000 € proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Cette recette va permettre d'alimenter l'autofinancement dédié au financement des dépenses d'équipement 2024.

La municipalité augmentera les taux des impôts locaux de 1 point en 2024 pour les deux taxes foncières et de 0.48 point pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour information, l'évolution des taux de fiscalité locale de 2007 à 2024 figure dans le tableau ci-après :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾	2012 à 2016	2017 à 2020	2021 à 2023	2024
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ 6.60%)	16.97 %	16,97%	16,97% ⁽²⁾	17,45%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64%	16,72%	33,99% ⁽³⁾	34,99%
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % + 3.76%)	82,10%	82,10%	82,10%	83,10%
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-		
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25.37%	25.37%	25,62%	30,07%	30,95%	NC

⁽¹⁾ Ajustement taux imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

⁽²⁾ Taux de 16.97 % de la taxe d'habitation qui ne s'applique que pour les résidences secondaires.

⁽³⁾ Le taux du foncier bâti est passé de 16.72 % à 33.99 % en raison du transfert du taux départemental qui compense en partie la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le **produit issu des impôts locaux totalisera** 3 140 000 € en 2024 (foncières).

A noter que la commune devrait voir sa dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en hausse en 2024 du fait principalement de la hausse de la population suite au recensement effectué en 2023 (+ 20 000 € attendus).

La taxe municipale sur l'électricité augmente également de manière sensible : + 80 000 € (prévu 220 000 € en 2024).

Parmi les crédits nouveaux en 2024, nous trouvons l'aide de l'Etat à l'embauche de publics les plus éloignés du marché de l'emploi à travers les nouveaux contrats aidés appelés P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) ; 54 000 € en 2024.

Il faut également noter la hausse des produits d'exploitation liés aux services scolaires et périscolaires (cantine, périscolaire) en hausse de 24 000 € du fait principalement de l'augmentation des effectifs.

Enfin il est prévu une reprise de provision de près de 40 000 € suite au recouvrement effectif de certaines créances incertaines.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de **3 711 500.00 € (reports 2023 compris)**.

A – Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget 2024		
			Reports 2023 (1)	Propositions nouvelles 2024 (2)	Total (1) + (2)
040	Opérations d'ordre entre sections	154 884,48		160 119,22	160 119,22
041	Opérations patrimoniales	150 000,00		100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers	0.00		33 000.00	33 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00		121 000,00	121 000,00
20	Immobilisations incorporelles	245 080,27	89 007.14	168 000,00	257 007,14
204	Subventions d'équipement versées	9 000,00	2 000.00	8 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 433 128,84	497 119.73	2 351 385.53	2 848 505,26
23	Immobilisations en cours	988 472,32	181 868.38	0.00	181 868,38
Total :		4 100 565.91	769 995.25	2 941 504.75	3 711 500.00

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à **2 941 504.75 €** en 2024 (hors reports 2023).

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières et d'ordre** s'établissent à **414 119.22 €**.

Elles portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **121 000 €, une provision pour paiement de la taxe d'aménagement pour le bâtiment des Terrasses de la Gare** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour 260 119.22 € dont 150 000 € prévus de travaux en régie, 10 119.22 € pour l'amortissement des subventions d'équipement, 40 000 € d'opérations d'intégration d'études sur les biens concernés et 60 000 € pour comptabiliser les remboursements d'avances des entreprises. Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèvent à **2 527 385.53 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2024 sont ci-après détaillées :

Objet	Propositions 2024
Véhicule incendie	75 000,00
Film des vœux	10 700,00
Constitution archives vidéo municipales pour événements annuels	
Festivités de Noël et de l'Ours : décors, nouveaux motifs	40 000,00
Travaux salle du Recoux : réaménagement des locaux techniques et de rangement	60 000,00
Acquisition matériels et installations informatiques (achat serveur, etc), logiciels ; téléphonie	43 600,00
Dépenses favorisant la biodiversité et l'environnement (ABC, LPO, inventaires)	55 500,00
Panneaux pédagogiques et matériels d'animation	
Vidéo protection : extension du réseau à deux nouveaux sites	55 000,00
Divers travaux, installations techniques bâtiments publics : sonorisation salle du conseil municipal, contrôle amiante et autres polluants, matériels pour travaux en régie, divers matériels, etc	87 000,00
Travaux école maternelle : menuiseries extérieures ; renouvellement du réseau de distribution d'eau du bâtiment, aménagement d'un WC PMR, etc	90 400,00
Travaux école élémentaire : aménagement d'un plateau multisports dans la 3e cour ; désimperméabilisation, etc	106 900,00
Travaux cantine : modernisation des équipements de ventilation, optimisation du chauffage ; rénovation des portes extérieures ; achat d'une légumerie	69 600,00
Restauration et valorisation du cimetière du Vieux-Cannet, de la chapelle Saint-Jean	75 000,00
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000,00
Etudes Habitat Inclusif ; études plan de circulation, pré-OPAH AGORA : Maitrise d'œuvre aménagement urbain centre-ville	39 000,00
Ville verte : plantation d'arbres, divers matériels	30 500,00
Travaux éclairage public - Modernisation et passage en LED du réseau d'éclairage public (tranche 1)	80 000,00
Subventions ravalement façades	8 000,00
Acquisitions suite délibérations : - Terrains agricoles et forestier (préemption, vente directe) - Terrains soumis à ER du nouveau PLU pour anticipation	58 000,00
Ferme maraîchère municipale : études, serres, matériels	35 000,00
Voirie : réfection chaussée et du trottoir Impasse des Pèbres d'aï, Chemin des Vingtinières, parking Vieux Cannet ; enrochement de la berge Ruisseau St Andrieux ; aménagement de chicanes, de ralentisseurs chemins St Andrieux et Roseraies ; réfection du trottoir du 8 mai ; construction d'un giratoire à l'Oratoire ; peintures routières, mobilier urbain, signalisation, extension réseaux d'électricité ; divers ;	750 000,00
Opérations Petites Villes de demain (dynamisation centre-ville) : démolition maison Blanche ; acquisition de locaux commerciaux, etc	484 000,00
Etude réalisation piste cyclable et installation abris vélo	51 000,00
Marketing territorial	81 000,00
Projet Archistoire parcours d'art	30 000,00
Aire jeux d'enfants : remplacement du toboggan	52 000,00
Tennis : amélioration de l'éclairage du cour n°3, remplacement d'un volet métallique	
Achat mobiliers et autres matériels divers	15 185,53
Total :	2 527 385,53

Les restes à réaliser 2023 en dépenses d'équipement s'établissent à 769 995 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement totalise 3 711 500 € au budget 2024. Les

financeurs publics traditionnels (Etat, Région, Département, Agence ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE communes Cœur du Var, etc) ont été sollicités ou le seront pour la réalisation du programme d'investissement 2024.

B – Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023	Budget 2024		
			Reports 2023(1)	Propositions nouvelles 2024 (2)	Total (1) + (2)
001	Excédent d'investissement reporté	589 372,85		314 561,05	314 561,05
021	Virement de la section de fonctionnement	334 480,79		487 424,31	487 424,31
024	Produit de cession (Indemnité véhicule police)	240 000,00		240 000,00	240 000,00
040	Amortissement immobilisations	270 000,00		300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00		100 000,00	100 000,00
10	FCTVA/taxes aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	824 545,98		1 189 170,92	1 189 170,92
13	Subventions d'investissement	1 441 575,03	622 806,00	341 465,09	964 271,09
16	Emprunts et dettes assimilées	250 591,26		116 072,63	116 072,63
Total :		4 100 565,91	622 806,00	3 088 694,00	3 711 500,00

Plus en détail, les recettes nouvelles d'investissement 2024 totalisent **3 088 694 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2024
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	787 424,31
Fonds de compensation de la TVA	131 000,00
Taxes d'aménagement	120 000,00
Vente terrain de la Sourcette	240 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2023	938 170,92
Subventions d'investissement	341 465,09
Reprise excédent d'investissement 2023	314 561,05
Intégration études en immobilisations définitives	40 000,00
Comptabilisation remboursement avances par fournisseurs dans le cadre des marchés publics	60 000,00
Cautions encaissées en 2024	5 000,00
Emprunt d'équilibre	111 072,63
TOTAL :	3 088 694,00

BUGDETS ANNEXES

➤ BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 921 109.00 € et 1 361 451.24 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- La dette est de 400 000 € au 01/01/2024.
- Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2024 à 1 230 666.99 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2024
Reprise déficit d'investissement 2023	118 118.36
Remboursement capital dette	5 000.00
Amortissement subventions d'équipement	23 087.23
Intégration études en immobilisations définitives	162 000.00
Etudes	20 000.00
Matériels d'exploitation : compteurs, etc	30 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux (fuites, casses...)	20 000.00
Travaux de régulation de la pression du réseau : limiteur/ hydrostab	50 000.00
Chantecoucou : renouvellement et dilatation de la canalisation (DN150) - 250 ml	60 000.00
Pétugues : extension du réseau (DN 100) - 170 ml	35 000.00
Mistral / Aicard : renouvellement et dilatation de la canalisation (DN100) - 250 ml	130 000.00
Bourbouteou : renouvellement et dilatation de la canalisation (DN100) - 120 ml	110 000.00
Bonne père : renouvellement canalisation - 200 ml	40 000.00
Programme pluriannuel de travaux	427 461.40
Total :	1 230 666.99

Les dépenses d'équipement reportées 2023 s'élèvent à 130 784.25 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2024 s'établissent à **1 361 451.24 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reports 2023	1 026 600.00 €
- Virement de la section de fonctionnement :	24 686.10 €
- Intégration études en immobilisations définitives	162 000.00 €
- Amortissement des immobilisations :	148 165.14 €
Total	1 361 451.24 €

➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à **627 300 €** et **1 338 400.67 €** en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de **2 239 326 €** au 01/01/2024.
 Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2024 à **1 281 555.25 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2024
Amortissement subventions d'équipement	42 012,03
Intégration études en immobilisations définitives	53 000,00
Remboursement capital dette 2024	115 000,00
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	112 000,00
Matériels d'exploitation	30 000,00
Hydrocurage des réseaux	10 000,00
Sainte Maïsse : extension réseau - 400 ml	80 000,00
Liaison Ste Maïsse - Perrache : extension réseau - 250 ml	50 000,00
Pétugues : Renouvellement - 170 ml	34 000,00
Mistral / Aicard : Renouvellement - 310 ml	200 000,00
Boulodrome : extension - 100 ml	40 000,00
Agrandissement de la STEP pour raccordement VARECOPOLE : Etudes, AMO, MOE, CT, CSPS...	50 000,00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux	10 000,00
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau	455 543,22
Total :	1 281 555.25

Les dépenses d'équipement reportées de 2023 s'élèvent à 56 845.42 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement 2024** s'établissent à **1 338 400.67 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reports 2023	101 875.00 €
- Fonds de compensation de la TVA	24 938,02 €
- Excédent d'investissement 2023 reporté	871 675.96 €
- Amortissement des immobilisations	174 605.69 €
- Intégration études en immobilisations définitives	53 000.00 €
- Virement de la section de fonctionnement	62 306.00 €
- Subvention Communauté de communes Cœur du Var études Agrandissement STEP raccordement VARECOPOLE	50 000,00 €
- Total	1 338 400.67 €

Effectifs de la collectivité au 01/01/2024:

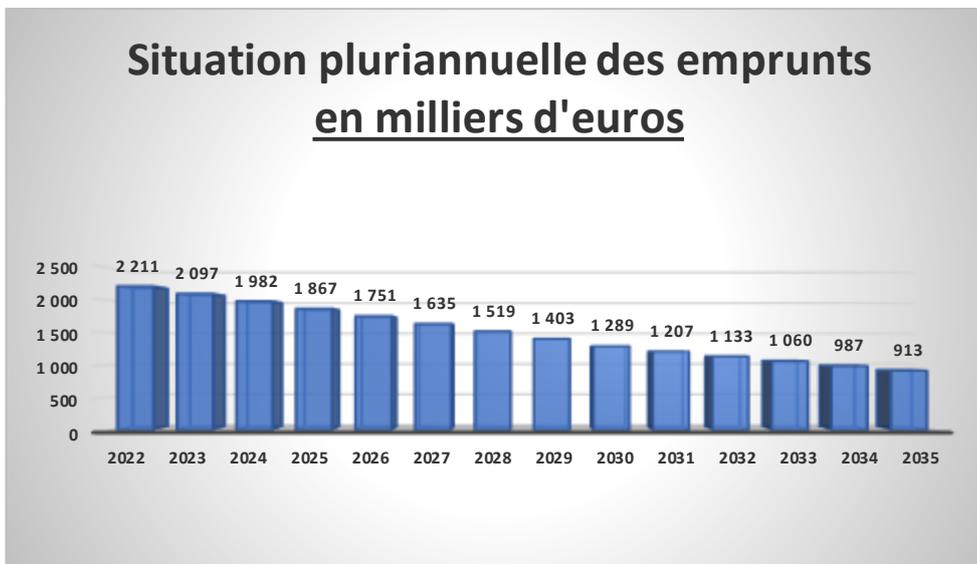
Les effectifs pourvus sont de 88 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	5	0	5
Contrats aidés	7	0	7
Titulaires	38	38	76
Total	50	38	88

Etat de la dette du budget principal

1. L'état de la dette.

Le capital restant dû de la dette de la commune (budget principal) au 01/01/2024 est de **1 982 000 €**. L'annuité de la dette en 2024 sera de **144 605 €** dont **115 195 €** de remboursement du capital.
 Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû de 2022 à 2035.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Le Cannet des Maures (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830031700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Commune - Le Cannet des Maures (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	101
A2.938 - Fonction 8 - Transports	104

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	116
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	120
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	123
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	125
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	128
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	129
B11.2 - Liste des établissements publics créés	130
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	131
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	132
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	133
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	134
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	137
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	138
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	139
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	141
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	142
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	143

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	4657

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1128.3

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1248.57
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1367.16
3 Dépenses d'équipement brut / population	542.71
4 Encours de dette / population (2) (3)	425.54
5 DGF / population	31.22
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.9 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.2258 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39.7 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	31.1261 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9.85 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	7 899 066,60	8 537 425,72	1 278 745,70	A1 1 917 104,82
Investissement	2 303 589,90	2 028 778,10	(3) 1 178 745,70	A2 903 933,90
Fonctionnement	5 595 476,70	6 508 647,62	(4) 100 000,00	A3 1 013 170,92

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	769 995,25	III + IV	622 806,00	B1 -147 189,25
Investissement	I	769 995,25	III	622 806,00	B2 -147 189,25
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 769 915,57
Investissement	A2 + B2	756 744,65
Fonctionnement	A3 + B3	1 013 170,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 769 995,25
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	89 007,14
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	497 119,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	181 868,38
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 622 806,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	622 806,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 941 504,75	2 774 132,95
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	769 995,25	622 806,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 314 561,05
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 711 500,00	3 711 500,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 602 000,00	6 527 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 75 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 602 000,00	6 602 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		10 313 500,00	10 313 500,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	166 200,00	89 007,14	168 000,00	0,00	257 007,14
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	9 000,00	2 000,00	8 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 639 000,00	497 119,73	2 351 385,53	0,00	2 848 505,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	181 868,38	0,00	0,00	181 868,38
Total des dépenses d'équipement		1 814 200,00	769 995,25	2 527 385,53	0,00	3 297 380,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		120 000,00	0,00	154 000,00	0,00	154 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 934 200,00	769 995,25	2 681 385,53	0,00	3 451 380,78

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	154 884,48		160 119,22	0,00	160 119,22
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		304 884,48		260 119,22	0,00	260 119,22

TOTAL	2 239 084,48	769 995,25	2 941 504,75	0,00	3 711 500,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 711 500,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	176 759,00	622 806,00	341 465,09	0,00	964 271,09
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	245 591,26	0,00	111 072,63	0,00	111 072,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		422 350,26	622 806,00	452 537,72	0,00	1 075 343,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	251 000,00	0,00	251 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	624 545,98	0,00	938 170,92	0,00	938 170,92
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes financières		1 069 545,98	0,00	1 434 170,92	0,00	1 434 170,92
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 491 896,24	622 806,00	1 886 708,64	0,00	2 509 514,64

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	334 480,79		487 424,31	0,00	487 424,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	270 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	150 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		754 480,79		887 424,31	0,00	887 424,31

TOTAL	2 246 377,03	622 806,00	2 774 132,95	0,00	3 396 938,95
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	314 561,05
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 711 500,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

627 305,09

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 274 180,00	0,00	1 432 345,00	0,00	1 432 345,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 750 000,00	0,00	3 890 000,00	0,00	3 890 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	422 000,00	0,00	458 650,00	0,00	458 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 446 180,00	0,00	5 780 995,00	0,00	5 780 995,00
66	Charges financières	31 580,69	0,00	30 580,69	0,00	30 580,69
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 480 760,69	0,00	5 814 575,69	0,00	5 814 575,69

023	Virement à la section d'investissement (4)	334 480,79		487 424,31	0,00	487 424,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	270 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		604 480,79		787 424,31	0,00	787 424,31

TOTAL	6 085 241,48	0,00	6 602 000,00	0,00	6 602 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 602 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 310,00	0,00	584 750,00	0,00	584 750,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	3 650 000,00	0,00	3 650 000,00
74	Dotations et participations (3)	456 100,00	0,00	568 859,78	0,00	568 859,78
75	Autres produits de gestion courante (3)	158 000,00	0,00	172 700,00	0,00	172 700,00
Total des recettes de gestion courante		5 830 347,00	0,00	6 327 246,78	0,00	6 327 246,78
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		39 634,00	0,00	39 634,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 830 357,00	0,00	6 366 880,78	0,00	6 366 880,78

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	154 884,48		160 119,22	0,00	160 119,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		154 884,48		160 119,22	0,00	160 119,22

TOTAL	5 985 241,48	0,00	6 527 000,00	0,00	6 527 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	75 000,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 602 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	627 305,09
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 000,00	0,00	33 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	10 119,22	10 119,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	257 007,14	0,00	257 007,14
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 848 505,26	250 000,00	3 098 505,26
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	181 868,38	0,00	181 868,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 451 380,78	260 119,22	3 711 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 711 500,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 432 345,00		1 432 345,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 890 000,00		3 890 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	458 650,00	0,00	458 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	30 580,69	0,00	30 580,69
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	300 000,00	300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		487 424,31	487 424,31
Dépenses de fonctionnement – Total		5 814 575,69	787 424,31	6 602 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 602 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	251 000,00	0,00	251 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	964 271,09	0,00	964 271,09
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 072,63	0,00	116 072,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	60 000,00	60 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 000,00	300 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		487 424,31	487 424,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00		240 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 571 343,72	887 424,31	2 458 768,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

314 561,05

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

938 170,92

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 711 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	584 750,00		584 750,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 290 937,00		1 290 937,00
731	Fiscalité locale	3 650 000,00		3 650 000,00
74	Dotations et participations (8)	568 859,78		568 859,78
75	Autres produits de gestion courante (8)	172 700,00	0,00	172 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	10 119,22	10 119,22
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	39 634,00	0,00	39 634,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 366 880,78	160 119,22	6 527 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

75 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 602 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 239 084,48	769 995,25	0,00	2 941 504,75	0,00	0,00	2 941 504,75	3 711 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	166 200,00	89 007,14	0,00	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00	257 007,14
204	Subventions d'équipement versées (9)	9 000,00	2 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 639 000,00	497 119,73	0,00	2 351 385,53	0,00	0,00	2 351 385,53	2 848 505,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	181 868,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 868,38
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 814 200,00	769 995,25	0,00	2 527 385,53	0,00	0,00	2 527 385,53	3 297 380,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00		121 000,00	0,00		121 000,00	121 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		120 000,00	0,00	0,00	154 000,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 934 200,00	769 995,25	0,00	2 681 385,53	0,00	0,00	2 681 385,53	3 451 380,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	154 884,48			160 119,22	0,00		160 119,22	160 119,22
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00			100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		304 884,48			260 119,22	0,00		260 119,22	260 119,22

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

3 711 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 621 831,05	622 806,00	1 835 962,03	0,00	2 458 768,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	176 759,00	622 806,00	341 465,09	0,00	964 271,09
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	245 591,26	0,00	111 072,63	0,00	111 072,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		422 350,26	622 806,00	452 537,72	0,00	1 075 343,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	251 000,00	0,00	251 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes financières		445 000,00	0,00	496 000,00	0,00	496 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		867 350,26	622 806,00	948 537,72	0,00	1 571 343,72
021	Virement de la section de fonctionnement	334 480,79		487 424,31	0,00	487 424,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	270 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	150 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre		754 480,79		887 424,31	0,00	887 424,31

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 314 561,05

Affectation au compte 1068 (8) 938 170,92

Total des recettes d'investissement cumulées 3 711 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 239 084,48	769 995,25	0,00	2 941 504,75	0,00	0,00	2 941 504,75	3 711 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	166 200,00	89 007,14	0,00	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00	257 007,14
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	31 775,14		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	46 775,14
2031	Frais d'études	121 000,00	44 124,00		126 000,00	0,00	0,00	126 000,00	170 124,00
2051	Concessions, droits similaires	25 200,00	13 108,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	40 108,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	9 000,00	2 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	10 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	9 000,00	2 000,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 639 000,00	497 119,73	0,00	2 351 385,53	0,00	0,00	2 351 385,53	2 848 505,26
2111	Terrains nus	90 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2112	Terrains de voirie	10 000,00	4 000,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	12 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 500,00	27 000,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	57 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	55 400,00	9 504,16		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	21 504,16
21311	Bâtiments administratifs	20 000,00	7 000,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	23 000,00
21312	Bâtiments scolaires	170 000,00	22 600,04		249 400,00	0,00	0,00	249 400,00	272 000,04
21316	Equipements du cimetière	30 000,00	592,00		0,00	0,00	0,00	0,00	592,00
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00	54 459,09		165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	219 459,09
21321	Immeubles de rapport	0,00	5 358,92		0,00	0,00	0,00	0,00	5 358,92
2138	Autres constructions	115 000,00	58 399,64		115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	173 399,64
2151	Réseaux de voirie	409 000,00	95 557,05		1 202 500,00	0,00	0,00	1 202 500,00	1 298 057,05
2152	Installations de voirie	200 000,00	158 814,52		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	288 814,52
21534	Réseaux d'électrification	152 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21538	Autres réseaux	42 000,00	29 000,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	49 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	313,68		0,00	0,00	0,00	0,00	313,68
21572	Matériel technique scolaire	8 900,00	1 329,25		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	11 329,25
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	17 500,00	9 020,20		61 700,00	0,00	0,00	61 700,00	70 720,20
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		81 000,00	0,00	0,00	81 000,00	81 000,00
21621	Biens sous-jacents	117 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 000,00	3 061,57		0,00	0,00	0,00	0,00	3 061,57
21838	Autre matériel informatique	13 600,00	5 247,42		25 800,00	0,00	0,00	25 800,00	31 047,42

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP ID : 083-218300317-20240228-2024 TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 500,00	171,20		2 900,00	0,00	0,00	2 900,00	3 071,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	2 800,12		10 885,53	0,00	0,00	10 885,53	13 685,65
2185	Matériel de téléphonie	400,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 200,00	2 890,87		4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	7 590,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	181 868,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 868,38
2313	Constructions	0,00	181 868,38		0,00	0,00	0,00	0,00	181 868,38
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 814 200,00	769 995,25	0,00	2 527 385,53	0,00	0,00	2 527 385,53	3 297 380,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00		121 000,00	0,00		121 000,00	121 000,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	0,00		116 000,00	0,00		116 000,00	116 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		120 000,00	0,00	0,00	154 000,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 934 200,00	769 995,25	0,00	2 681 385,53	0,00	0,00	2 681 385,53	3 451 380,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	154 884,48			160 119,22	0,00		160 119,22	160 119,22

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le	TOTAL
							information Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 Vote) III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	4 884,48		10 119,22	0,00			10 119,22
13911	<i>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</i>	4 084,48		4 084,48	0,00		4 084,48	4 084,48
13912	<i>Subv. transf. Régions</i>	667,00		0,00	0,00		0,00	0,00
139151	<i>Subv. transf. GFP de rattachement</i>	133,00		133,00	0,00		133,00	133,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	0,00		2 558,88	0,00		2 558,88	2 558,88
139361	<i>Dotation équip.territoires ruraux transf</i>	0,00		3 342,86	0,00		3 342,86	3 342,86
	<i>Charges transférées (7)</i>	150 000,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
2121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	10 000,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
2128	<i>Autres agencements et aménagements</i>	5 000,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
21311	<i>Bâtiments administratifs</i>	20 000,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>	20 000,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21316	<i>Equipements du cimetière</i>	5 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	30 000,00		35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00
21321	<i>Immeubles de rapport</i>	15 000,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
2138	<i>Autres constructions</i>	10 000,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	15 000,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
2152	<i>Installations de voirie</i>	10 000,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
21538	<i>Autres réseaux</i>	10 000,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	150 000,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
2128	<i>Autres agencements et aménagements</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	90 000,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
2313	<i>Constructions</i>	60 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		304 884,48		260 119,22	0,00		260 119,22	260 119,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIL

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 621 831,05	622 806,00	1 835 962,03	0,00	2 458 768,03
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	176 759,00	622 806,00	341 465,09	0,00	964 271,09
1312	Subv. transf. Régions	11 759,00	11 759,00	35 000,00	0,00	46 759,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	30 000,00	0,00	37 348,09	0,00	37 348,09
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	56 860,51	61 317,00	0,00	118 177,51
1323	Subv. non transf. Départements	71 330,00	193 316,49	207 800,00	0,00	401 116,49
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotations équip.territoires ruraux transf	0,00	58 500,00	0,00	0,00	58 500,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	238 700,00	0,00	0,00	238 700,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	63 670,00	63 670,00	0,00	0,00	63 670,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	245 591,26	0,00	111 072,63	0,00	111 072,63
1641	Emprunts en euros	245 591,26	0,00	111 072,63	0,00	111 072,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		422 350,26	622 806,00	452 537,72	0,00	1 075 343,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	251 000,00	0,00	251 000,00
10222	FCTVA	80 000,00	0,00	131 000,00	0,00	131 000,00
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
Total des recettes financières		445 000,00	0,00	496 000,00	0,00	496 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		867 350,26	622 806,00	948 537,72	0,00	1 571 343,72
021	Virement de la section de fonctionnement	334 480,79		487 424,31	0,00	487 424,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	270 000,00		300 000,00	0,00	300 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	14 231,97		8 000,00	0,00	8 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le assemblée ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 353,77		2 000,00	0,00		2 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 770,95		1 000,00	0,00		1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	29 992,02		35 000,00	0,00		35 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 081,09		25 000,00	0,00		25 000,00
281321	Immeubles de rapport	78 043,70		45 000,00	0,00		45 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	18,36		1 000,00	0,00		1 000,00
281572	Matériel technique scolaire	4 663,86		10 000,00	0,00		10 000,00
2815731	Matériel roulant	20 108,50		21 000,00	0,00		21 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 379,24		5 000,00	0,00		5 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	23 858,90		26 000,00	0,00		26 000,00
2816	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00		0,00	0,00		0,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	16 560,93		18 000,00	0,00		18 000,00
281828	Autres matériels de transport	9 557,16		40 000,00	0,00		40 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	982,68		0,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	43 050,86		35 000,00	0,00		35 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 270,20		3 000,00	0,00		3 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 443,61		15 000,00	0,00		15 000,00
28185	Matériel de téléphonie	375,80		3 000,00	0,00		3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	5 256,40		5 000,00	0,00		5 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	150 000,00		100 000,00	0,00		100 000,00
2031	Frais d'études	90 000,00		40 000,00	0,00		40 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	60 000,00		60 000,00	0,00		60 000,00
Total des recettes d'ordre		754 480,79		887 424,31	0,00		887 424,31

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 085 241,48	0,00	0,00	6 602 000,00	0,00	0,00	6 602 000,00	6 602 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 274 180,00	0,00	0,00	1 432 345,00	0,00	0,00	1 432 345,00	1 432 345,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 750 000,00	0,00		3 890 000,00	0,00		3 890 000,00	3 890 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	422 000,00	0,00	0,00	458 650,00	0,00	0,00	458 650,00	458 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 446 180,00	0,00	0,00	5 780 995,00	0,00	0,00	5 780 995,00	5 780 995,00
66	Charges financières	31 580,69	0,00		30 580,69	0,00		30 580,69	30 580,69
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		34 580,69	0,00	0,00	33 580,69	0,00		33 580,69	33 580,69
Total des dépenses réelles		5 480 760,69	0,00	0,00	5 814 575,69	0,00	0,00	5 814 575,69	5 814 575,69
023	Virement à la section d'investissement	334 480,79			487 424,31	0,00		487 424,31	487 424,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	270 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		604 480,79			787 424,31	0,00		787 424,31	787 424,31
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									6 602 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 985 241,48	0,00	6 527 000,00	0,00	6 527 000,00
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 310,00	0,00	584 750,00	0,00	584 750,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	3 650 000,00	0,00	3 650 000,00
74	Dotations et participations (2)	456 100,00	0,00	568 859,78	0,00	568 859,78
75	Autres produits de gestion courante (2)	158 000,00	0,00	172 700,00	0,00	172 700,00
Total des recettes de gestion des services		5 830 347,00	0,00	6 327 246,78	0,00	6 327 246,78
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	39 634,00	0,00	39 634,00
Total des recettes financières		10,00	0,00	39 634,00	0,00	39 634,00
Total des recettes réelles		5 830 357,00	0,00	6 366 880,78	0,00	6 366 880,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	154 884,48	0,00	160 119,22	0,00	160 119,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		154 884,48	0,00	160 119,22	0,00	160 119,22

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	75 000,00
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 602 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 085 241,48	0,00	0,00	6 602 000,00	0,00	0,00	6 602 000,00	6 602 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 274 180,00	0,00	0,00	1 432 345,00	0,00	0,00	1 432 345,00	1 432 345,00
6042	Achats de prestations de services	109 250,00	0,00		46 700,00	0,00	0,00	46 700,00	46 700,00
60611	Eau et assainissement	29 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60612	Energie - Electricité	210 000,00	0,00		210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00
60621	Combustibles	31 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	43 000,00	0,00		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
60623	Alimentation	107 800,00	0,00		120 500,00	0,00	0,00	120 500,00	120 500,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 900,00	0,00		7 900,00	0,00	0,00	7 900,00	7 900,00
60631	Fournitures d'entretien	21 000,00	0,00		21 500,00	0,00	0,00	21 500,00	21 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	76 450,00	0,00		70 850,00	0,00	0,00	70 850,00	70 850,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 700,00	0,00		15 550,00	0,00	0,00	15 550,00	15 550,00
6064	Fournitures administratives	10 670,00	0,00		10 300,00	0,00	0,00	10 300,00	10 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 275,00	0,00		1 050,00	0,00	0,00	1 050,00	1 050,00
6067	Fournitures scolaires	22 410,00	0,00		22 845,00	0,00	0,00	22 845,00	22 845,00
6068	Autres matières et fournitures	18 040,00	0,00		21 560,00	0,00	0,00	21 560,00	21 560,00
611	Contrats de prestations de services	14 800,00	0,00		30 500,00	0,00	0,00	30 500,00	30 500,00
6132	Locations immobilières	26 500,00	0,00		27 900,00	0,00	0,00	27 900,00	27 900,00
61351	Matériel roulant	7 700,00	0,00		7 700,00	0,00	0,00	7 700,00	7 700,00
61358	Autres	54 710,00	0,00		53 475,00	0,00	0,00	53 475,00	53 475,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 800,00	0,00		11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 200,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61524	Entretien bois et forêts	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	23 000,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 400,00	0,00		3 400,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6156	Maintenance	96 670,00	0,00		105 290,00	0,00	0,00	105 290,00	105 290,00
6161	Multirisques	32 900,00	0,00		75 800,00	0,00	0,00	75 800,00	75 800,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Publié le	Pour
6182	Documentation générale et technique	9 750,00	0,00		9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 600,00	0,00		14 100,00	0,00	0,00	14 100,00	14 100,00
6188	Autres frais divers	3 550,00	0,00		4 950,00	0,00	0,00	4 950,00	4 950,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 200,00	0,00		67 500,00	0,00	0,00	67 500,00	67 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	2 600,00	0,00		3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6231	Annonces et insertions	2 450,00	0,00		3 450,00	0,00	0,00	3 450,00	3 450,00
6232	Fêtes et cérémonies	37 100,00	0,00		132 200,00	0,00	0,00	132 200,00	132 200,00
6234	Réceptions	1 600,00	0,00		1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	11 480,00	0,00		10 650,00	0,00	0,00	10 650,00	10 650,00
6238	Divers	35 210,00	0,00		29 750,00	0,00	0,00	29 750,00	29 750,00
6247	Transports collectifs	1 800,00	0,00		3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00
6248	Divers	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 545,00	0,00		1 425,00	0,00	0,00	1 425,00	1 425,00
6261	Frais d'affranchissement	15 420,00	0,00		15 630,00	0,00	0,00	15 630,00	15 630,00
6262	Frais de télécommunications	43 700,00	0,00		43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 700,00	0,00		7 870,00	0,00	0,00	7 870,00	7 870,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00	0,00		7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	7 300,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 200,00	0,00		25 300,00	0,00	0,00	25 300,00	25 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 750 000,00	0,00		3 890 000,00	0,00		3 890 000,00	3 890 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 932,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 045,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	41 367,00	0,00		47 000,00	0,00		47 000,00	47 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 243 844,00	0,00		2 444 000,00	0,00		2 444 000,00	2 444 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	18 887,00	0,00		18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00
64113	NBI	16 356,00	0,00		19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00
64118	Autres indemnités	79 598,00	0,00		101 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00
64131	Rémunérations	63 192,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	921,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	591,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64168	Autres emplois aidés	95 521,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	313 147,00	0,00		321 000,00	0,00		321 000,00	321 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	589 198,00	0,00		636 000,00	0,00		636 000,00	636 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 548,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	174 351,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 362,00	0,00		11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	32 119,00	0,00		37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	18 518,00	0,00		21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 562,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	27 941,00	0,00		82 000,00	0,00		82 000,00	82 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	422 000,00	0,00	0,00	458 650,00	0,00	0,00	458 650,00	458 650,00
65131	Bourses	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65138	Autres secours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	109 000,00	0,00		114 000,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
65313	Cotisations de retraite	5 300,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65568	Autres contributions	18 900,00	0,00		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6558	Autres contributions obligatoires	300,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6561	Organismes de regroupement	5 000,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
657348	Subv. fonct. autres communes	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	400,00	0,00		10 400,00	0,00	0,00	10 400,00	10 400,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	168 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		194 000,00	0,00	0,00	194 000,00	194 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	81 300,00	0,00		94 300,00	0,00	0,00	94 300,00	94 300,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	13 000,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65888	Autres	4 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 446 180,00	0,00	0,00	5 780 995,00	0,00	0,00	5 780 995,00	5 780 995,00
66	Charges financières	31 580,69	0,00		30 580,69	0,00		30 580,69	30 580,69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-419,31	0,00		-419,31	0,00		-419,31	-419,31
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		34 580,69	0,00	0,00	33 580,69	0,00		33 580,69	33 580,69
Total des dépenses réelles		5 480 760,69	0,00	0,00	5 814 575,69	0,00	0,00	5 814 575,69	5 814 575,69
023	Virement à la section d'investissement	334 480,79			487 424,31	0,00		487 424,31	487 424,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	270 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	270 000,00			300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		604 480,79			787 424,31	0,00		787 424,31	787 424,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	4 867,12
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 286,43
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-419,31

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 985 241,48	0,00	6 527 000,00	0,00	6 527 000,00
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550 310,00	0,00	584 750,00	0,00	584 750,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
70323	Red. occupation dom. public	21 400,00	0,00	16 900,00	0,00	16 900,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 700,00	0,00	3 700,00	0,00	3 700,00
70631	Redevances services à caractère sportif	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	23 400,00	0,00	26 500,00	0,00	26 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	177 000,00	0,00	198 000,00	0,00	198 000,00
706888	Autres	110,00	0,00	110,00	0,00	110,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	290 000,00	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	4 600,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	4 500,00	0,00	3 720,00	0,00	3 720,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	2 300,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 300,00	0,00	8 920,00	0,00	8 920,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00	0,00	1 290 937,00
73211	Attribution de compensation	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00	0,00	1 042 937,00
73221	FNGIR	190 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	58 000,00	0,00	58 000,00	0,00	58 000,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	3 650 000,00	0,00	3 650 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 874 000,00	0,00	3 140 000,00	0,00	3 140 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	48 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	140 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
731721	Taxe de séjour	53 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
74	Dotations et participations (3)	456 100,00	0,00	568 859,78	0,00	568 859,78
74111	Dotation forfaitaire des communes	50 000,00	0,00	65 409,78	0,00	65 409,78
741121	DSR des communes	70 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Voté	Publié	Assemblée	Total
			I		II	III = I + II		
744	FCTVA	3 000,00	0,00	3 000,00				3 000,00
74718	Autres participations Etat	25 000,00	0,00	79 000,00				79 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00				0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00				0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	23 000,00				23 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	82 600,00	0,00	87 750,00				87 750,00
7478223	Organismes régis par Code mutualité	0,00	0,00	0,00				0,00
747888	Autres	1 500,00	0,00	1 500,00				1 500,00
748312	D.C.R.T.P.	94 000,00	0,00	94 000,00				94 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00				0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	130 000,00	0,00	135 200,00				135 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	158 000,00	0,00	172 700,00				172 700,00
752	Revenus des immeubles	155 000,00	0,00	167 200,00				167 200,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00				0,00
75888	Autres	3 000,00	0,00	5 500,00				5 500,00
Total des recettes de gestion des services		5 830 347,00	0,00	6 327 246,78				6 327 246,78
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00				0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10,00	0,00	0,00				0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00				0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00				0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		39 634,00				39 634,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		39 634,00				39 634,00
Total des recettes réelles		5 830 357,00	0,00	6 366 880,78				6 366 880,78
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	154 884,48		160 119,22				160 119,22
722	Immobilisations corporelles	150 000,00		150 000,00				150 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 884,48		10 119,22				10 119,22
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00				0,00
Total des recettes d'ordre		154 884,48		160 119,22				160 119,22

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1 0,00

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		121 000,00	226 585,53	0,00	130 000,00	267 200,00	304 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	197 885,53	0,00	130 000,00	267 200,00	303 300,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 540 243,55	0,00	0,00	65 748,09	85 000,00	28 800,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 189 170,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	65 748,09	85 000,00	28 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	111 072,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		254 100,00	5 000,00	105 500,00	1 268 000,00		2 681 385,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 000,00	0,00	0,00	0,00		33 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		121 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 600,00	0,00	45 000,00	36 000,00		168 000,00
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
21	Immobilisations corporelles	155 500,00	5 000,00	60 500,00	1 232 000,00		2 351 385,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		67 917,00	4 000,00	0,00	95 000,00		1 886 708,64
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		240 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 189 170,92
13	Subventions d'investissement	66 917,00	0,00	0,00	95 000,00		341 465,09
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00		116 072,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 9

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		121 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	116 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
RECETTES		1 540 243,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	251 000,00
106	Réserves	938 170,92
164	Emprunts auprès des états financiers	111 072,63

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		122 585,53	0,00	10 700,00	30 000,00	60 000,00	0,00	1 800,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	6 200,00	0,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
213	Constructions	76 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	29 385,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 585,53
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 885,53
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	55 000,00	75 000,00	0,00	0,00	130 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	55 000,00	75 000,00	0,00	0,00	130 000,00
RECETTES		0,00	0,00	65 748,09	0,00	0,00	65 748,09
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	30 748,09	0,00	0,00	30 748,09

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	90 200,00	106 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	87 000,00	105 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 700,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	69 600,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	267 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	56 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	11 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	5 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	123 000,00	120 000,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	41 800,00	0,00	0,00	0,00	304 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		0,00	0,00	28 800,00	0,00	0,00	0,00	28 800,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	28 800,00	0,00	0,00	0,00	28 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		56 000,00	600,00	30 500,00	80 000,00	0,00	20 000,00	32 000,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	7 000,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	500,00	80 000,00	0,00	20 000,00	24 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 317,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 317,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	254 100,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 917,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 917,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		40 580,69	2 047 635,00	0,00	335 185,00	1 094 871,00	637 908,00	346 703,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	493 690,00	0,00	46 140,00	307 480,00	234 995,00	16 720,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 372 035,00	0,00	287 045,00	778 491,00	361 563,00	133 343,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	181 910,00	0,00	2 000,00	8 900,00	41 350,00	196 640,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	30 580,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 357 780,78	68 000,00	0,00	110,00	342 250,00	26 200,00	108 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 600,00	4 000,00	0,00	110,00	223 000,00	11 200,00	103 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 290 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	400 609,78	4 000,00	0,00	0,00	119 250,00	15 000,00	5 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	39 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	773 968,00	126 185,00	344 580,00	66 960,00		5 814 575,69
011	Charges à caractère général	0,00	121 790,00	90 710,00	63 860,00	56 960,00		1 432 345,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	646 678,00	30 975,00	279 870,00	0,00		3 890 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 500,00	4 500,00	850,00	10 000,00		458 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 580,69
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	33 900,00	186 000,00	244 640,00	0,00		6 366 880,78
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 900,00	300,00	219 640,00	0,00		584 750,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 290 937,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00		3 650 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00		568 859,78
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 000,00	145 700,00	0,00	0,00		172 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 634,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		40 580,69
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00
661	Charges d'intérêts	30 580,69
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00
RECETTES		5 357 780,78
703	Redevances utilisation du domaine	16 600,00
731	Fiscalité locale	3 610 000,00
732	Fiscalité reversée	1 290 937,00
741	D.G.F.	145 409,78
744	FCTVA	3 000,00
747	Participations	23 000,00
748	Autres attributions et participations	229 200,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	39 634,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 542 158,00	0,00	75 336,00	178 432,00	62 321,00	29 393,00	28 295,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	600,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	91 150,00	0,00	3 050,00	3 300,00	30 800,00	350,00	1 450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 200,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 730,00	0,00	0,00	5 500,00	300,00	0,00	1 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	38 100,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00	0,00	300,00	0,00
616	Primes d'assurances	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	13 200,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	4 520,00	0,00	15 800,00	49 250,00	150,00	10,00	800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	36 560,00	0,00	4 420,00	0,00	370,00	0,00	100,00	0,00
628	Divers	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	18 691,00	0,00	480,00	1 109,00	405,00	432,00	355,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	775 995,00	0,00	29 164,00	47 947,00	16 905,00	19 031,00	15 261,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	349 505,00	0,00	10 017,00	22 788,00	8 152,00	8 737,00	7 154,00	0,00
647	Autres charges sociales	34 025,00	0,00	1 105,00	2 138,00	759,00	833,00	675,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 810,00	0,00	0,00	45 000,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 100,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
747	Participations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseils		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		131 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	128 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 047 635,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 480,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 530,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 650,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 472,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	904 303,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 353,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 535,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 110,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	323 435,00	6 550,00	5 200,00	0,00	335 185,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 810,00	3 050,00	3 400,00	0,00	15 260,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
613	Locations	0,00	9 900,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 340,00	2 800,00	1 800,00	0,00	6 940,00
618	Divers	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00	2 720,00
628	Divers	0,00	400,00	700,00	0,00	0,00	1 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 271,00	0,00	0,00	0,00	3 271,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	207 022,00	0,00	0,00	0,00	207 022,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	69 017,00	0,00	0,00	0,00	69 017,00
647	Autres charges sociales	0,00	7 735,00	0,00	0,00	0,00	7 735,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
706	Prestations de services	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

AZ:55Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		24 673,00	279 406,00	164 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 700,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 700,00	34 060,00	38 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	320,00	1 900,00	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 030,00	8 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	270,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	100,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	329,00	3 589,00	1 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	15 634,00	148 607,00	60 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 811,00	72 066,00	28 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	659,00	6 704,00	2 717,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	400 498,00	0,00	600,00	0,00	225 336,00	0,00	1 094 871,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	3 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	146 900,00	0,00	0,00	0,00	9 650,00	0,00	230 745,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
613	Locations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	575,00	0,00	27 995,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	14 230,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00	33 020,00
618	Divers	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	3 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 628,00	0,00	3 628,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	2 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00	370,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 336,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	11 631,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	144 921,00	0,00	0,00	0,00	138 969,00	0,00	509 036,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	67 678,00	0,00	0,00	0,00	60 642,00	0,00	231 691,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	6 433,00	0,00	0,00	0,00	5 992,00	0,00	22 505,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
656	Participations	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
RECETTES		0,00	0,00	166 500,00	0,00	0,00	0,00	165 750,00	0,00	342 250,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00	223 000,00
747	Participations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	107 750,00	0,00	119 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

AZ-955

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		228 825,00	119 625,00	2 850,00	125 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	6 700,00	100,00	37 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	200,00	500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	13 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	86 800,00	2 250,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 728,00	200,00	0,00	952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	126 526,00	8 337,00	0,00	42 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	55 557,00	4 013,00	0,00	19 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 414,00	375,00	0,00	1 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	37 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		4 330,00	18 600,00	0,00	0,00	3 000,00	24 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	8 000,00	0,00	0,00	2 400,00	1 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 900,00	4 600,00	0,00	0,00	600,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	110 065,00	0,00	0,00	0,00	637 908,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	34 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 450,00	0,00	0,00	0,00	62 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
613	Locations	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 370,00	0,00	0,00	0,00	23 250,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	93 720,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	125,00	0,00	0,00	0,00	625,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	430,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 318,00	0,00	0,00	0,00	5 198,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	62 246,00	0,00	0,00	0,00	240 077,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	27 052,00	0,00	0,00	0,00	105 989,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	2 644,00	0,00	0,00	0,00	10 299,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
RECETTES		0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
747	Participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		315 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	76 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	32 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	195 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
RECETTES		103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	21 426,00	0,00	0,00	0,00	346 703,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	342,00	0,00	0,00	0,00	1 939,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	13 699,00	0,00	0,00	0,00	89 809,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	5 255,00	0,00	0,00	0,00	37 797,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	3 798,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	196 640,00
RECETTES		0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
747	Participations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		162 851,00	241 707,00	300 510,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 050,00	2 300,00	25 650,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 150,00	2 300,00	1 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 700,00	1 200,00	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 070,00	1 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 230,00	850,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 945,00	3 171,00	3 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	98 570,00	158 996,00	177 103,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	39 898,00	65 003,00	79 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	4 038,00	6 547,00	7 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	773 968,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 450,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 410,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 230,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 043,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 669,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 663,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 303,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		96 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 405,00
604	Achats d'études, prestations de services	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	15 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
641	Rémunérations du personnel	20 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	955,00
647	Autres charges sociales	894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	3 700,00	0,00	0,00	126 185,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
613	Locations	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	18 900,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	10 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 076,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 533,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
RECETTES		0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	186 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	140 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	14 770,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	44 400,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
618	Divers	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	207 460,00	75 450,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 915,00	1 059,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	136 353,00	50 655,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	59 353,00	21 604,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 799,00	2 132,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	199 640,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	199 640,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 580,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 220,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 974,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 008,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 957,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 931,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 640,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 640,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	56 960,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	36 200,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 960,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 200,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 852 449,02									
1641 Emprunts en euros (total)					2 852 449,02									
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2007	2007-08-22	22/11/2008	700 000,00	F		3,710	3,710	EURO	T	C	N	A-1
MIS152846EUR/...5012978401	DEXIA	01/10/1999	1999-10-01	01/10/1999	152 449,02	F		3,580	3,580	EURO	T	P	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	DEXIA	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON525949EUR/0526998/001	CREDIT AGRICOLE	26/03/2019	2019-03-26	01/07/2019	1 000 000,00	F		1,670	1,670	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					10 556,99									
BAIL COMMERCIAL DES 01/01/12/2	SURDON POISSONNERIE LILOU	01/12/2014	2016-03-31		800,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DES 30/03 ET 0	BRASSERIE CRENIAUX	23/04/2014	2015-04-01		2 444,09	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	BENJAVIN	05/12/2023	05/12/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	LA MAISON DES BONS FROMAGES	05/12/2023	05/12/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 01/11/2022	Maitre SOUSSAN	01/11/2022	01/05/2023		306,90	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 03/06/2022	CABINET D'OPHTALMOLOGIE	03/06/2022	01/08/2022		1 400,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 11/10/20	IN EXTENSO	11/10/2018	2017-03-07		1 000,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
BAIL PROFESSIONNEL DU 30/06/2020	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	30/06/2020	02/07/2020		840,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1
CAUTION BAIL COMMERCIAL TRAITE	SOCIETE CRENIAUX	05/09/2018	2018-10-02		1 100,00	F		0,000	0,000	EURO	A	X Autres	N	A-1
CAUTION BAIL PROFESSIONNEL DU	ETUDE NOTARIALE ROUSSEL	15/10/2018	2018-12-11		700,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Proportion d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
CONTRAT DE LOCATION DU 01/11/2023	M. LECLERC CLAUDE	01/11/2011	2011-11-28		252,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 03/04/2023	Mme BARRET-BELLUCCI	03/04/2023	01/04/2023		300,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 15/02/2023	Matthias LARDIERE	15/02/2023	01/04/2023		250,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT DE LOCATION DU 17/07/2023	M. MATHIEU BELZUNCES	17/07/2015	2015-08-01		444,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
CONTRAT LOCATION LOGEMENT DU 23/01/2020	MME FABRE MARIE-THERESE	23/01/2020	06/02/2020		120,00	F		0,000	0,000	EURO	A	F	N	A-1	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					2 863 006,01										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 981 761,83					115 195,49	29 409,32	0,00	4 867,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 981 761,83					115 195,49	29 409,32	0,00	4 867,12
AREA00774 FLEXILIS N°2007-151	N	0,00	A-1	218 750,00	6,25	F		3,710	35 000,00	7 755,82	0,00	1 277,58
MIS152846EUR/...5012978401	N	0,00	A-1	43 011,79	5,75	F		3,580	6 862,17	400,00	0,00	100,00
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	820 000,00	20,50	F		1,670	40 000,00	13 443,50	0,00	3 256,50
MON525949EUR/0526998/001	N	0,00	A-1	900 000,04	27,00	F		0,880	33 333,32	7 810,00	0,00	233,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DES 01/01/12/2	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DES 30/03 ET 0	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL COMMERCIAL DU 05/12/2023	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 01/11/2022	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 03/06/2022	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 11/10/20	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BAIL PROFESSIONNEL DU 30/06/2020	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION BAIL COMMERCIAL TRAITE	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION BAIL PROFESSIONNEL DU	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 01/11/2	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 03/04/2023	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 15/02/2023	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT DE LOCATION DU 17/07/2	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTRAT LOCATION LOGEMENT DU 23/01/2020	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Cannet des Maures (M57) - Commune - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 981 761,83					115 195,49	29 409,32	0,00	4 867,12

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 981 761,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		24/11/2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 FRAIS URBANISME (C/202)	10	24/11/2021
L	2051 (2ans) LOGICIELS ADOBE ANTIVIRUS (MTI)	2	24/11/2021
L	2051 (5ans) LOGICIELS METIERS (MTI)	5	24/11/2021
L	2051-BFV LOGICIELS (MTI)	1	24/11/2021
L	2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	15	24/11/2021
L	2121-BFV PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES (PLA)	1	24/11/2021
L	2132 (1AN)	1	24/11/2021
L	2132 (15ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	15	24/11/2021
L	2132 (70ans) IMMEUBLE DE RAPPORT (BAT)	70	24/11/2021
L	21568 &#amp;#amp;#amp;gt; 5 000 &#amp;#amp;#amp;#8364; AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	10	24/11/2021
L	21568 &#amp;#amp;#amp;lt; 5 001 &#amp;#amp;#amp;#8364; AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	5	24/11/2021
L	21568-BFV AUTRES MAT.DEF INCENDIE (MID)	1	24/11/2021
L	21572 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	5	24/11/2021
L	21572-BFV MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE (MTS)	1	24/11/2021
L	215731 MATERIEL ROULANT VOIRIE (VHT)	10	24/11/2021
L	215738 &#amp;#amp;#amp;gt; 5 000 &#amp;#amp;#amp;#8364; AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE	10	24/11/2021
L	215738 &#amp;#amp;#amp;lt; 5 000 &#amp;#amp;#amp;#8364; AUTRE MATER;OUTILLAG VOIRIE (MTV)	5	24/11/2021
L	215738-BFV AUTRE MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	1	24/11/2021
L	2181 TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PROPRIE	10	24/11/2021
L	2181-BFV TRAVAUX DANS IMMEUBLE DONT ON EST PAS PRO	1	24/11/2021
L	2182 VEHICULES LEGERS (VHT)	5	24/11/2021
L	21828 BFV VEHICULES LEGERS (VHT)	1	24/11/2021
L	21831 MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	5	24/11/2021
L	21831-BFV MATERIELS INFORMATIQUES SCOLAIRES (MTS)	1	24/11/2021
L	21838 AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	5	24/11/2021
L	21838-BFV AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES (MTI)	1	24/11/2021
L	21841 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES (10	24/11/2021
L	21841-BFV MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIR	1	24/11/2021
L	21848- AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (MBM	10	24/11/2021
L	21848-BFV AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER (1	24/11/2021
L	2185 INFRASTRUCTURE TELEPHONIE (TEL)	10	24/11/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Publié le	Délibération du
L	2185 TELEPHONES FIXES, SERVEURS TELEPHONIQUES, (T	5		ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE	24/11/2021
L	2185 TELEPHONES PORTABLES (TEL)	2			24/11/2021
L	2185-BFV TELEPHONES PORTABLES, FIXES, SERVEURS, IN	1			24/11/2021
L	2188 < 5 001 € AUTRES IMMOBIL. CORPORELLES (AMA)	5			24/11/2021
L	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES > 5 000 € (10			24/11/2021
L	2188-BFV AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMA)	1			24/11/2021

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		136 475,22	136 475,22	0,00	136 475,22
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		136 475,22	136 475,22	0,00	136 475,22
PROVISION TAXE D'URBANISME PAE NATAUD EXPERTISE	0,00	09/09/2020	136 475,22	136 475,22	0,00	136 475,22
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		136 475,22	136 475,22	0,00	136 475,22
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE
					D	E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		136 475,22	136 475,22	0,00	136 475,22

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
07.5

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 265 858,43	2 315 355,87										79 975,05	25 481,77	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	1992	P	PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	CDC	600 277,40	170 898,14	14,00	A	F	1,850	F		4,100	A-1	EURO	7 006,82	8 983,69	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2013	P	N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	888 162,47	704 703,30	29,00	A	F	2,850	F		3,600	A-1	EURO	25 369,32	6 754,52	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2013	P	N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	CDC	315 218,56	240 740,60	29,00	A	F	2,050	F		2,800	A-1	EURO	6 740,74	3 092,53	
LE LOGIS FAMILIAL VARIOIS	2010	P	N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	CDC	142 878,50	119 968,85	38,00	A	F	2,850	F		3,600	A-1	EURO	4 318,88	174,20	

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
 Reçu en préfecture le 07/03/2024
 Publié le
 ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	2010	P	n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	CDC	50 921,50	41 093,07	38,00	A	F		2,050	F		2,800	A-1	EURO	1 150,61	188,05
OPAC VAR HABITAT	2013	C	5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	CDC	609 632,50	491 428,20	30,00	A	F		1,850	F		3,600	A-1	EURO	17 691,42	4 144,19
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	348 698,50	299 323,43	40,00	A	F		1,350	F		3,600	A-1	EURO	10 775,65	46,93
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	197 247,50	153 551,51	30,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	4 299,44	1 793,42
OPAC VAR HABITAT	2013	C	N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	CDC	112 821,50	93 648,77	40,00	A	F		1,055	F		2,800	A-1	EURO	2 622,17	304,24
TOTAL GENERAL					3 265 858,43	2 315 355,87											79 975,05	25 481,77

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	105 456,78
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	144 604,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	250 061,59
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 366 880,78
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,93

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
Total	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
7362	TAXE DE SEJOUR		40 000,00
Total			40 000,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
6068	FLEURISSEMENT, PLANTATIONS, FESTIVITES		12 210,00
637	TAXE ADDITION.TAXE DE SEJOUR DEPART. ET REGIONALE		12 790,00
64	REMUNERATION PERSONNEL		15 000,00
Total			40 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)			0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE D'AMENAGEMENT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10223	TAXE D'AMENAGEMENT		120 000,00
Total			120 000,00
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2151	TRAVAUX DE VOIRIE		120 000,00
Total			120 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)			0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		30,00	0,00	30,00	16,00	1,00	17,00
Adjoint administratif territorial	C	8,00	0,00	8,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		82,00	1,00	83,00	35,80	0,00	35,80
Adjoint technique territorial	C	28,00	1,00	29,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	21,00	0,00	21,00	8,00	0,00	8,00
Agent de Maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Agent de Maîtrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	0,80	0,00	0,80
Technicien Principal de 1ère Classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		9,00	0,00	9,00	3,50	0,00	3,50
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	5,00	0,00	5,00	2,50	0,00	2,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES (4)	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	2,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint territorial d'animation	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier Chef Principal	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		147,00	3,00	150,00	73,30	1,00	74,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie du Cannet des Maures Parc Henri Pellegrin 83340 Le Cannet des Maures (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/05/1992 - PRET 1340112 (Ex1293173 et EX0200478)-LES MAGNANS-LE LOGIS FAMILIAL VAROIS 24/02/2010 - n°1177225 30 LOGEMENTS LE CLOS D'ANJOUAN	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE SA A DIRECTOIRE	170 898,14 41 093,07
24/03/2010 - N°1177223 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAAL	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	119 968,85
01/08/2013 - N° CONTRAT 1177220 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	704 703,30
01/08/2013 - N°1177224 LE CLOS D'ANJOUAN BASE EAALAT	LE LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA D'HABITATION A LOYER MODERE DU VAR	SA A DIRECTOIRE	240 740,60
01/10/2013 - 5000455 CONSTR.32 LOGTS JAS FARET NORD	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	491 428,20
01/10/2013 - N°5000456 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	299 323,43
01/10/2013 - N°5000457 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	153 551,51
01/10/2013 - N°5000458 CONST. LOGTS JAS DE FARET NORD 32 LOGTS	OPAC VAR HABITAT	ORGANISME PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACT. INDUST. ET COMMERC	93 648,77
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU VAR	26/12/2011	FISCALITE ADDITIONNELLE ET FISCALITE PROFESSIONNEL	0,00
Autres organismes de regroupement			
SIAE SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENTRAIGUES	01/01/1969	VOLUME SOUSCRIT	190 000,00
SYMIELEC VAR	02/03/2001	PARTICIPATIONS	2 400,00
SIVAAD AIDE AUX ACHATS DIVERS	01/01/2010	PARTICIPATIONS	5 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	GESTION DES AFFAIRES SOCIALES			SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	ALIMENTATION EN EAU POTABLE				SPIC	oui
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	TRAITEMENT DES EAUX USEES				SPIC	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	314 561,05	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-147 189,25	-147 189,25
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	167 371,80	-147 189,25

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	938 170,92	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	167 371,80	-147 189,25
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 252 731,97	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	159 119,22	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 278 424,31	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 119 305,09	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		159 119,22	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		116 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		43 119,22	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	33 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 119,22	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 278 424,31	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		251 000,00	0,00
10222	FCTVA	131 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	120 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 027 424,31	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 000,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	45 000,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	10 000,00	0,00
2815731	Matériel roulant	21 000,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	26 000,00	0,00
2816	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00	0,00
28161	Biens historiques et culturels immo.	2 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagtg divers	18 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	35 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	3 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	5 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	240 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	487 424,31	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE	01/12/2021	24/11/2021	LOCATION DE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL BATIMENT LES TERRASSES DE LA GARE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		2 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
<i>Total des recettes d'ordre</i>	
TOTAL GENERAL	
	0,00
	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

IV

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. Jean-Luc LONGOUR , Maire	
002. André DEL PIA , 1er Adjoint	
003. Christine MORETTI , 2ème Adjointe	
004. Richard SPINOSA , 3ème Adjoint	
005. Valérie VESCOVI , 4ème Adjointe	
006. Pierre MARTOS , 5ème Adjoint	
007. Sylvie BLAYAC , 6ème Adjointe	
008. Philippe GAUBERT , 7ème Adjoint	
009. Claudine BOTRINI , 8ème Adjointe	
010. Jean DEGOUVE , Conseiller municipal	
011. Gérard DEBOVE , Conseiller municipal	
012. Alain HERIN , Conseiller municipal	
013. Robert BAILE , Conseiller municipal	
014. Jean-Paul VINCENT , Conseiller municipal	
015. Pierre RAFFAELLI , Conseiller municipal	
016. Denis BERTRAND , Conseiller municipal	
017. Jasmine MORETTI , Conseillère municipale	
018. Brigitte VARENNE , Conseillère municipale	
019. Claudine DUDON , Conseillère municipale	
020. Pascale CANEPE , Conseillère municipale	

V – ARRETE ET SIGNATURES

Publié le

ARRETE ET SIGNATURES

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_17-DE

021. Jean-Pierre GROSSO , Conseiller municipal	
022. Nathalie JULIEN (TITEUX) , Conseillère municipale	
023. Sophie MARCO , Conseillère municipale	
024. Rémy FOUQUET , Conseiller municipal	
025. Cendrine BOUCLY , Conseillère municipale	
026. Leila HAMANDA , Conseillère municipale	
027. Clémence RAFFAELLI , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_18-DE
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.2

Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Service public local de l'eau potable [2024/fin/18]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_18-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	<i>CM_28/02/2024</i>

APRÈS avoir procédé à l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 ;

APRÈS examen du projet de budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser de 2023 :	130 784.25 €
	Propositions nouvelles 2024 :	1 230 666.99 €
	<i>Dont reprise déficit 2023 reporté</i>	118 118.36 €
	Total :	1 361 451.24 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser de 2023 :	1 026 600.00 €
	Propositions nouvelles 2024 :	334 851.24 €
	Total :	1 361 451.24 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2024	921 109.00 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2024	921 109.00 €
	dont reprise excédent reporté 2023	86 021.96 €
<u>Total du budget :</u>		2 282 560.24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE VOTER** le budget primitif 2024 du service public local de l'eau potable.

Annexe : BP2024_EAU_Flux_0

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21830031700052

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune Eau

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : Service de l'eau - Le Cannet des Maures (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 28

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 29

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 33

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 34

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 35

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	921 109,00	835 087,04
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 86 021,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		921 109,00	921 109,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 112 548,63	334 851,24
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	130 784,25	1 026 600,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 118 118,36	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 361 451,24	1 361 451,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 282 560,24	2 282 560,24
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	257 300,00	0,00	233 600,00	0,00	233 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 000,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00
014	Atténuations de produits	107 200,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	0,00	206 000,00	0,00	206 000,00
Total des dépenses de gestion des services		744 500,00	0,00	734 600,00	0,00	734 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	8 657,76	0,00	8 657,76
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		749 500,00	0,00	748 257,76	0,00	748 257,76
023	Virement à la section d'investissement (6)	91 710,96		24 686,10	0,00	24 686,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	144 989,60		148 165,14	0,00	148 165,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		236 700,56		172 851,24	0,00	172 851,24
TOTAL		986 200,56	0,00	921 109,00	0,00	921 109,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	864 000,00	0,00	811 999,81	0,00	811 999,81
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		864 000,00	0,00	811 999,81	0,00	811 999,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		864 000,00	0,00	811 999,81	0,00	811 999,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	22 200,56		23 087,23	0,00	23 087,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		22 200,56		23 087,23	0,00	23 087,23
TOTAL		886 200,56	0,00	835 087,04	0,00	835 087,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	86 021,96
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	149 764,01
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	80 784,25	20 000,00	0,00	100 784,25
21	Immobilisations corporelles	1 360 361,29	50 000,00	902 461,40	0,00	952 461,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 360 361,29	130 784,25	922 461,40	0,00	1 053 245,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 360 361,29	130 784,25	927 461,40	0,00	1 058 245,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	22 200,56		23 087,23	0,00	23 087,23
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		162 000,00	0,00	162 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 200,56		185 087,23	0,00	185 087,23
	TOTAL	1 382 561,85	130 784,25	1 112 548,63	0,00	1 243 332,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

118 118,36

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 361 451,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	26 600,00	0,00	0,00	26 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	1 026 600,00	0,00	0,00	1 026 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	118 327,73	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	118 327,73	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 118 327,73	1 026 600,00	0,00	0,00	1 026 600,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	91 710,96		24 686,10	0,00	24 686,10

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	144 989,60		148 165,14		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		162 000,00	0,00	162 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		236 700,56		334 851,24	0,00	334 851,24
TOTAL		1 355 028,29	1 026 600,00	334 851,24	0,00	1 361 451,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 361 451,24
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

149 764,01

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	233 600,00		233 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 000,00		185 000,00
014	Atténuations de produits	110 000,00		110 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	206 000,00		206 000,00
66	Charges financières	8 657,76	0,00	8 657,76
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	148 165,14	148 165,14
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		24 686,10	24 686,10
Dépenses d'exploitation – Total		748 257,76	172 851,24	921 109,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	23 087,23	23 087,23
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 784,25	0,00	100 784,25
21	Immobilisations corporelles (6)	952 461,40	162 000,00	1 114 461,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 058 245,65	185 087,23	1 243 332,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	118 118,36
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 361 451,24
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	811 999,81		811 999,81
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	23 087,23	23 087,23
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		811 999,81	23 087,23	835 087,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	86 021,96
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	26 600,00	0,00	26 600,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	162 000,00	162 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		148 165,14	148 165,14
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		24 686,10	24 686,10
Recettes d'investissement – Total		1 026 600,00	334 851,24	1 361 451,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 361 451,24
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	257 300,00	233 600,00	0,00
605	Achats d'eau	155 000,00	120 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00	10 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	55 000,00	47 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	0,00
6066	Carburants	5 000,00	3 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	100,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	26 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	0,00
6156	Maintenance	5 000,00	3 000,00	0,00
6168	Autres	2 500,00	2 500,00	0,00
618	Divers	1 000,00	4 000,00	0,00
6228	Divers	3 000,00	2 500,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	3 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	500,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	5 000,00	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 000,00	185 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	170 000,00	185 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	107 200,00	110 000,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	80 300,00	80 000,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	26 900,00	30 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	206 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	16 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	205 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	190 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		744 500,00	734 600,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	8 657,76	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	7 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 657,76	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfics et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		749 500,00	748 257,76	0,00
023	Virement à la section d'investissement	91 710,96	24 686,10	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	144 989,60	148 165,14	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	144 989,60	148 165,14	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 700,56	172 851,24	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		236 700,56	172 851,24	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		986 200,56	921 109,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 657,76
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 657,76

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	864 000,00	811 999,81	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	680 000,00	630 000,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	66 000,00	75 000,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	65 000,00	58 000,00	0,00
704	Travaux	25 000,00	15 000,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	20 000,00	28 000,00	0,00
7068	Autres prestations de services	8 000,00	5 999,81	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		864 000,00	811 999,81	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		864 000,00	811 999,81	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	22 200,56	23 087,23	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	22 200,56	23 087,23	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 200,56	23 087,23	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		886 200,56	835 087,04	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	86 021,96
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	921 109,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 360 361,29	902 461,40	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 210 361,29	822 461,40	0,00
21561	Service de distribution d'eau	150 000,00	80 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 360 361,29	922 461,40	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	5 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	5 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 360 361,29	927 461,40	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	22 200,56	23 087,23	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>22 200,56</i>	<i>23 087,23</i>	<i>0,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>0,00</i>	<i>886,67</i>	<i>0,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>1 424,00</i>	<i>1 424,00</i>	<i>0,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>20 776,56</i>	<i>20 776,56</i>	<i>0,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	162 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	162 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		22 200,56	185 087,23	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 382 561,85	1 112 548,63	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	130 784,25
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	118 118,36
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 361 451,24
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 000 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	118 327,73	0,00	0,00
1068	Autres réserves	118 327,73	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		118 327,73	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 118 327,73	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	91 710,96	24 686,10	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	144 989,60	148 165,14	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	399,03	399,03	0,00
28131	Bâtiments	2 884,00	2 884,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	106 342,41	103 338,80	0,00
28154	Matériel industriel	1 255,41	1 255,41	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	27 545,25	35 858,40	0,00
28182	Matériel de transport	4 341,78	4 341,78	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 221,72	87,72	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		236 700,56	172 851,24	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	162 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	162 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		236 700,56	334 851,24	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 355 028,29	334 851,24	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 026 600,00
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 361 451,24
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					400 000,00									
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/05/2023	2023-05-16	16/08/2024	400 000,00	F		3,400	3,400	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					400 000,00									

Eau - Service de l'eau - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_18-DE

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		400 000,00					5 000,00	6 694,00	0,00	1 657,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		400 000,00					5 000,00	6 694,00	0,00	1 657,76
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	400 000,00	40,00	F	3,400		5 000,00	6 694,00	0,00	1 657,76
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		400 000,00					5 000,00	6 694,00	0,00	1 657,76

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

Eau - Service de l'eau - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_18-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500 €	12/12/2008

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais études & insertions non suivis de réalisatio	5	12/12/2008
L	Frais de recherche et de développement	5	12/12/2008
L	Logiciels	2	12/12/2008
L	Réseaux d'assainissement	60	12/12/2008
L	STEP ouvrages lourds	60	12/12/2008
L	STEP ouvrages courants , bassins de décant., oxygé	40	12/12/2008
L	Pompes, appareils électromécaniq, instal. chauffag	10	12/12/2008
L	Organes de régularisation (électronique, capteurs,	8	12/12/2008
L	Bâtiments durables	60	12/12/2008
L	Bâtiments légers, abris	10	12/12/2008
L	Agenc. aménag., bâtimen., instal. élect. téléphon.	15	12/12/2008
L	Motocyclettes, véhicules légers	5	12/12/2008
L	Véhicules utilitaires lourds	8	12/12/2008
L	Mobilier	10	12/12/2008
L	Matériels de bureau électriques et électron.	5	12/12/2008
L	Matériels informatiques	5	12/12/2008
L	Matériels classiques et légers	5	12/12/2008
L	Matériels classiques lourds	10	12/12/2008
L	Appareils de laboratoires	5	12/12/2008

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-118 118,36	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	895 815,75	895 815,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	777 697,39	895 815,75

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	777 697,39	895 815,75
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-118 118,36	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	28 087,23	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	172 851,24	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	144 764,01	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSESIV
A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		28 087,23	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 087,23	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	23 087,23	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		172 851,24	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		172 851,24	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	399,03	0,00
28131	Bâtiments	2 884,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	103 338,80	0,00
28154	Matériel industriel	1 255,41	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	35 858,40	0,00
28182	Matériel de transport	4 341,78	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	87,72	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	24 686,10	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	11 694,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	11 694,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	811 999,81
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	1,44

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	0,00	12,00	10,00	1,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_18-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
- 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****IV****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie du Cannet des Maures Parc Henri Pellegrin 83340 Le Cannet des Maures (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Jean-Luc LONGOUR , Maire	
002. André DEL PIA , 1er Adjoint	
003. Christine MORETTI , 2ème Adjointe	
004. Richard SPINOSA , 3ème Adjoint	
005. Valérie VESCOVI , 4ème Adjointe	
006. Pierre MARTOS , 5ème Adjoint	
007. Sylvie BLAYAC , 6ème Adjointe	
008. Philippe GAUBERT , 7ème Adjoint	
009. Claudine BOTRINI , 8ème Adjointe	
010. Jean DEGOUVE , Conseiller municipal	
011. Gérard DEBOVE , Conseiller municipal	
012. Alain HERIN , Conseiller municipal	
013. Robert BAILE , Conseiller municipal	
014. Jean-Paul VINCENT , Conseiller municipal	
015. Pierre RAFFAELLI , Conseiller municipal	
016. Denis BERTRAND , Conseiller municipal	
017. Jasmine MORETTI , Conseillère municipale	
018. Brigitte VARENNE , Conseillère municipale	
019. Claudine DUDON , Conseillère municipale	
020. Pascale CANEPE , Conseillère municipale	
021. Jean-Pierre GROSSO , Conseiller municipal	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. Nathalie JULIEN (TITEUX) , Conseillère municipale	
023. Sophie MARCO , Conseillère municipale	
024. Rémy FOUQUET , Conseiller municipal	
025. Cendrine BOUCLY , Conseillère municipale	
026. Leila HAMANDA , Conseillère municipale	
027. Clémence RAFFAELLI , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_19-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.2

Objet : Approbation du budget primitif 2024 – Budget annexe de l'assainissement[2024/fin/19]

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

APRÈS avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_19-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

APRÈS avoir procédé à l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 ;

APRÈS examen du projet de budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2023	56 845.42 €
	Propositions nouvelles 2024 :	1 281 555.25 €
	Total :	1 338 400.67 €
 <u>Recettes d'investissement :</u>	 Restes à réaliser 2023	 101 875.00 €
	Propositions nouvelles 2024 :	1 236 525.67 €
	<i>dont reprise excéd.d'investiss.2023</i>	<i>871 675.96 €</i>
	Total :	1 338 400.67 €
 <u>Dépenses de fonctionnement :</u>	 Propositions nouvelles 2024	 627 300.00 €
 <u>Recettes de fonctionnement :</u>	 Propositions nouvelles 2024	 627 300.00 €
	<i>Dont reprise excéd. Fonct. 2023</i>	<i>39 781.04 €</i>
 <u>Total du budget :</u>		 1 965 700.67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **DE VOTER** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement.

Annexe : BP2024_ASS_Flux_0

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21830031700045	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune Assainissement
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DRAGUIGNAN SCG

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : Service Assainissement - Le Cannet des Maures (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 28

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 29

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 30

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 32

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	627 300,00	587 518,96
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 39 781,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		627 300,00	627 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 281 555,25	364 849,71
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	56 845,42	101 875,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 871 675,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 338 400,67	1 338 400,67

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 965 700,67	1 965 700,67
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	327 000,00	0,00	286 500,00	0,00	286 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00
Total des dépenses de gestion des services		350 000,00	0,00	314 700,00	0,00	314 700,00
66	Charges financières	75 105,32	0,00	75 688,31	0,00	75 688,31
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		429 105,32	0,00	390 388,31	0,00	390 388,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		62 306,00	0,00	62 306,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	175 917,98		174 605,69	0,00	174 605,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		175 917,98		236 911,69	0,00	236 911,69
TOTAL		605 023,30	0,00	627 300,00	0,00	627 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

627 300,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	551 459,19	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	1 506,93	0,00	1 506,93
Total des recettes de gestion des services		563 459,19	0,00	545 506,93	0,00	545 506,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		563 459,19	0,00	545 506,93	0,00	545 506,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	41 564,11		42 012,03	0,00	42 012,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 564,11		42 012,03	0,00	42 012,03
TOTAL		605 023,30	0,00	587 518,96	0,00	587 518,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

39 781,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

627 300,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	194 899,66
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	16 611,42	0,00	0,00	16 611,42
21	Immobilisations corporelles	1 059 066,51	40 234,00	1 071 543,22	0,00	1 111 777,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 059 066,51	56 845,42	1 071 543,22	0,00	1 128 388,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	108 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 167 066,51	56 845,42	1 186 543,22	0,00	1 243 388,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 564,11		42 012,03	0,00	42 012,03
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		53 000,00	0,00	53 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	41 564,11		95 012,03	0,00	95 012,03
	TOTAL	1 208 630,62	56 845,42	1 281 555,25	0,00	1 338 400,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 338 400,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	128 750,00	101 875,00	50 000,00	0,00	151 875,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	128 750,00	101 875,00	50 000,00	0,00	151 875,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	24 938,02	0,00	24 938,02
106	Réserves (7)	180 269,85	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	220 269,85	0,00	24 938,02	0,00	24 938,02
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	349 019,85	101 875,00	74 938,02	0,00	176 813,02
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		62 306,00	0,00	62 306,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	175 917,98		174 605,69		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		53 000,00	0,00	53 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		175 917,98		289 911,69	0,00	289 911,69
TOTAL		524 937,83	101 875,00	364 849,71	0,00	466 724,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	871 675,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 338 400,67
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

194 899,66

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	286 500,00		286 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 200,00		8 200,00
66	Charges financières	75 688,31	0,00	75 688,31
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	174 605,69	174 605,69
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		62 306,00	62 306,00
	Dépenses d'exploitation – Total	390 388,31	236 911,69	627 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 300,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	42 012,03	42 012,03
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	115 000,00	0,00	115 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	16 611,42	0,00	16 611,42
21	Immobilisations corporelles (6)	1 111 777,22	53 000,00	1 164 777,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 243 388,64	95 012,03	1 338 400,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 338 400,67
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	530 000,00		530 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	14 000,00		14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 506,93		1 506,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	42 012,03	42 012,03
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		545 506,93	42 012,03	587 518,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	39 781,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 300,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	24 938,02	0,00	24 938,02
13	Subventions d'investissement	151 875,00	0,00	151 875,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	53 000,00	53 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		174 605,69	174 605,69
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		62 306,00	62 306,00
Recettes d'investissement – Total		176 813,02	289 911,69	466 724,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	871 675,96
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 338 400,67
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	327 000,00	286 500,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	4 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	0,00
611	Sous-traitance générale	300 000,00	260 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	500,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	12 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	500,00	0,00
6156	Maintenance	1 000,00	2 000,00	0,00
6168	Autres	1 000,00	500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	4 000,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00	20 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	15 000,00	20 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	8 200,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	8 200,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		350 000,00	314 700,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	75 105,32	75 688,31	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	73 000,00	78 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 105,32	-2 311,69	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		429 105,32	390 388,31	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	62 306,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	175 917,98	174 605,69	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	175 917,98	174 605,69	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		175 917,98	236 911,69	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		175 917,98	236 911,69	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		605 023,30	627 300,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 300,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	16 753,15
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 064,84
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 311,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	551 459,19	530 000,00	0,00
704	Travaux	55 000,00	30 000,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	496 459,19	500 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	14 000,00	0,00
741	Primes d'épuration	10 000,00	14 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	1 506,93	0,00
7581	FCTVA	1 000,00	1 000,00	0,00
7588	Autres	1 000,00	506,93	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		563 459,19	545 506,93	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		563 459,19	545 506,93	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	41 564,11	42 012,03	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	41 564,11	42 012,03	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 564,11	42 012,03	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		605 023,30	587 518,96	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	39 781,04
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	627 300,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 059 066,51	1 071 543,22	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	100 000,00	112 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	920 066,51	929 543,22	0,00
21562	Service d'assainissement	39 000,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 059 066,51	1 071 543,22	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 000,00	115 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	108 000,00	115 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		108 000,00	115 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 167 066,51	1 186 543,22	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	41 564,11	42 012,03	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	41 564,11	42 012,03	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	12 396,03	12 843,95	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	7 105,83	7 105,83	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	7 535,78	7 535,78	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	6 542,30	6 542,30	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 854,91	5 854,91	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	2 129,26	2 129,26	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	53 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	53 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		41 564,11	95 012,03	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 208 630,62	1 281 555,25	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	56 845,42
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 338 400,67
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	128 750,00	50 000,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	128 750,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	50 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		128 750,00	50 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 269,85	24 938,02	0,00
10222	FCTVA	40 000,00	24 938,02	0,00
1068	Autres réserves	180 269,85	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		220 269,85	24 938,02	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		349 019,85	74 938,02	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	62 306,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	175 917,98	174 605,69	0,00
2801	Frais d'établissement	2 149,00	2 149,00	0,00
28131	Bâtiments	90 302,97	94 027,43	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,93	1 199,93	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	54 490,62	58 345,28	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	27 775,46	18 884,05	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		175 917,98	236 911,69	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	53 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	53 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		175 917,98	289 911,69	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		524 937,83	364 849,71	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	101 875,00
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	871 675,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 338 400,67
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 250 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 250 000,00									
5484840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/04/2022	2022-04-29	01/06/2023	1 000 000,00	F		3,530	3,530	EURO	T	X Autres	N	A-1
CONTRAT N°00602788052	Crédit Agricole	11/12/2020	2020-12-31	31/03/2021	100 000,00	F		0,880	0,880	EURO	T	X Autres	N	A-1
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	DEXIA	11/06/2010	2010-06-26	01/12/2010	450 000,00	F		2,850	2,850	EURO	T	P	N	A-1
LT110142/01T	CALYON	11/04/2011	2011-05-24	15/05/2012	1 000 000,00	F		4,250	4,250	EURO	A	C	N	A-1
LT110143	CALYON	11/04/2011	2011-04-11	17/06/2013	700 000,00	F		2,800	2,800	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Assainissement - Service Assainissement - Le Cannet des Maures - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_FIN_19-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Périodicité des remboursements (6)	Proportion d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 250 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 239 352,29					114 598,38	77 201,15	0,00	16 753,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 239 352,29					114 598,38	77 201,15	0,00	16 753,15
5484840	N	0,00	A-1	979 192,87	39,25	F		3,530	25 000,00	34 235,28	0,00	2 807,03
CONTRAT N°00602788052	N	0,00	A-1	90 000,04	27,25	F		0,880	3 333,32	781,00	0,00	0,00
EMPRUNT INVEST.2010 MON270256	N	0,00	A-1	251 159,38	11,75	F		2,850	18 265,06	6 963,98	0,00	553,12
LT110142/01T	N	0,00	A-1	520 000,00	13,00	F		4,250	40 000,00	24 130,56	0,00	12 984,53
LT110143	N	0,00	A-1	399 000,00	14,25	F		2,800	28 000,00	11 090,33	0,00	408,47
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 239 352,29					114 598,38	77 201,15	0,00	16 753,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 239 352,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	871 675,96	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	45 029,58	45 029,58
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	916 705,54	45 029,58

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	916 705,54	45 029,58
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	871 675,96	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	157 012,03	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	261 849,71	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	104 837,68	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		157 012,03	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		115 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 012,03	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 012,03	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTESIV
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		261 849,71	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		24 938,02	0,00
10222	FCTVA	24 938,02	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		236 911,69	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	2 149,00	0,00
28131	Bâtiments	94 027,43	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	1 199,93	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	58 345,28	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	18 884,05	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	62 306,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	191 747,13
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	191 747,13
Recettes réelles de fonctionnement	II	545 506,93
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	35,15

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique territorial	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	8,00	1,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. Jean-Luc LONGOUR , Maire	
002. André DEL PIA , 1er Adjoint	
003. Christine MORETTI , 2ème Adjointe	
004. Richard SPINOSA , 3ème Adjoint	
005. Valérie VESCOVI , 4ème Adjointe	
006. Pierre MARTOS , 5ème Adjoint	
007. Sylvie BLAYAC , 6ème Adjointe	
008. Philippe GAUBERT , 7ème Adjoint	
009. Claudine BOTRINI , 8ème Adjointe	
010. Jean DEGOUVE , Conseiller municipal	
011. Gérard DEBOVE , Conseiller municipal	
012. Alain HERIN , Conseiller municipal	
013. Robert BAILE , Conseiller municipal	
014. Jean-Paul VINCENT , Conseiller municipal	
015. Pierre RAFFAELLI , Conseiller municipal	
016. Denis BERTRAND , Conseiller municipal	
017. Jasmine MORETTI , Conseillère municipale	
018. Brigitte VARENNE , Conseillère municipale	
019. Claudine DUDON , Conseillère municipale	
020. Pascale CANEPE , Conseillère municipale	
021. Jean-Pierre GROSSO , Conseiller municipal	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

022. Nathalie JULIEN (TITEUX) , Conseillère municipale	
023. Sophie MARCO , Conseillère municipale	
024. Rémy FOUQUET , Conseiller municipal	
025. Cendrine BOUCLY , Conseillère municipale	
026. Leila HAMANDA , Conseillère municipale	
027. Clémence RAFFAELLI , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 2.1

Objet : Délibération relative à la définition de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables^[2024/pu2d/20]

VU les articles R 122-17 I-10 et R 122-20 du code de l'environnement ;

VU la loi n° 20 15-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div data-bbox="775 192 1286 338" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE</p> </div> 
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

- VU** la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
- VU** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- VU** le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
- VU** le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;
- VU** le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 141-5-1, L. 141-5-3, L. 141-3, L. 211-2, L. 100-4, L. 100-1 A et L. 141-1 ;
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 318-8-2, L. 181-28-10 et L. 143-16 ;
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 511-1, L. 110-4 et L. 341-15-1 ;
- VU** la délibération municipale 2023/pu2 d/61 en date du 06/12/2023 relative au lancement de la concertation publique ;
- VU** la concertation publique du 13/12/2023 au 07/02/2024 ;
- VU** les résultats de l'enquête publique ;
- VU** les demandes d'avis auprès des services gestionnaires d'espaces naturels protégés ;
- VU** la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoit la définition, à l'échelle locale, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ; et que la commune doit concerter pour définir ces zones ;

CONSIDÉRANT la délibération DEL 2022/02 – Arrêt du projet Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Cœur du Var ;

CONSIDÉRANT que les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables présentent un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour atteindre, à terme, les objectifs de la politique énergétique nationale et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;

CONSIDÉRANT que les zones d'accélération contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique ;

CONSIDÉRANT que ces zones sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables pour les intérêts tenant à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi qu'à la commodité du voisinage, la santé, sécurité, salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDÉRANT que ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

CONSIDÉRANT que, à l'exception des procédés de production en toiture, ces zones ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE</p> </div> 
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

d'installations éoliennes, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000, ni dans les zones couvertes par des dispositions de protection conduisant à une interdiction des installations d'énergies renouvelables, ni dans les zones à enjeux majeurs identifiées sur la base d'éléments de connaissance territorialisés ;

CONSIDÉRANT que ces zones sont identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que les communes identifient des zones d'accélération par délibération du conseil municipal après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, qu'elles transmettent au référent préfectoral, à l'EPCI dont elles sont membres et le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les résultats de la concertation du public ;

CONSIDÉRANT la nécessité que la commune identifie ces zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.

En 2020, la France était le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir rempli ses objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique et afin de rattraper le retard pris par la France en matière de développement des énergies renouvelables, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables est adoptée.

Cette loi a donc notamment pour objet d'atteindre les objectifs de la politique énergétique nationale et de la PPE et ainsi de contribuer à la solidarité nationale et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique en France.

Pour cela, une accélération du développement de la production d'énergies renouvelables est nécessaire sur l'ensemble du territoire national et un dispositif d'identification par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables est mis en place et encadré par l'article 15 de la loi.

Il est indiqué au Conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR). La définition des ZAENR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des ENR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE</p> </div> 
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie). Pour les porteurs de projet, cela donne un signal fort

Il est précisé que

- la définition d'une zone d'accélération, ne signifie pas l'implantation systématique d'un projet ;
- pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;
- les zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

CONSIDÉRANT les éléments de la concertation publique ci-dessous :

Une concertation publique a eu lieu.

En effet, par délibération en date du 06 décembre 2023, les élus de la commune du Cannet des Maures ont souhaité mener une concertation portant sur les zones d'accélération de la commune. Cette concertation se déroulera du mercredi 13 décembre 2023 jusqu'au mercredi 03 janvier 2024 inclus.

Les citoyens étaient invités à faire part de leurs avis et propositions :

- Consultation des zones proposées par la commune sur le site de la commune
- Mise à disposition des plans des zones ainsi que d'un registre de concertation au sein du Pôle Urbanisme et Développement Durable aux horaires d'ouverture
- Mise à disposition d'une adresse mail : enquetepublique.enr@lecannetdesmaures.com pour tous renseignements

Étaient donc soumis à la concertation des « atlas » comprenant des fiches relatives à des zones d'accélération potentielles, et précisant les contraintes déjà existantes, ressortant ainsi, les « potentialités » des terrains.

Il s'avère qu'aucune observation n'a été enregistrée au registre lors de cette première période.

De ce fait, il a été proposé de repousser la date de clôture de l'enquête au 07 février 2024 inclus tout en réalisant la communication sur la démarche.

Plusieurs appels ont eu lieu et une notification au registre a été réalisée pour l'identification d'une zone pour le compte de Valteo, gestionnaire du site du Balancan.

CONSIDÉRANT

NT le bilan de la concertation et l'analyse des zones après concertation.

En préambule, l'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE</p> </div> 
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

Photovoltaïque et solaire thermique sur zones artificialisées

- L'ensemble des zones U et AU de la commune est identifié comme favorable y compris les zones d'activités existantes et en cours, dont la ZAC de VarEcopole
- Sont retenus les axes autoroutiers
- En zone agricole et naturelle sont retenues les toitures des bâtiments à vocation agricole existants ou en projet du moment que l'installation ne contrevient pas à l'usage agricole de l'unité foncière
- Sont retenus les bâtiments agricoles des domaines viticoles
- Est retenu le site du Balancan conformément à sa demande
- Est retenu le site de la carrière
- Est retenu le site des anciennes mines du Recoux

Photovoltaïque et solaire thermique sur zones non artificialisées

- L'ensemble des zones U et AU de la commune est identifié comme favorable, y compris les zones d'activités en cours, dont la ZAC de VarEcopole
- En zone agricole, seront favorisés les projets tendant à optimiser le foncier, sans contrevirer à la vocation agricole de la zone, à travers de l'agrivoltaïsme (s'entend par l'agrivoltaïsme, les installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole) et se situant en dehors des espaces protégés (Réserve Nationale Naturelle de la Plaine des Maures, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (Saint-André/La Pardiguière et Roux/Badelune, zones Natura 2000...)) et en dehors des cônes de vues des grands axes routiers,
- Est retenu le site des anciennes mines du Recoux

Géothermie

- En dépit d'un potentiel géothermique disparate et pour ne pas privilégier certains secteurs plus que d'autres, il a été convenu de retenir l'ensemble des zones U et AU de la commune comme favorable
- En zone agricole est retenu le site de domaine de Saint-André, où une source d'eau peut être reconnue
- Est retenue la station d'assainissement communal

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div data-bbox="762 188 1273 331" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE</p> </div> 
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

Méthanisation/Biogaz

- Est retenu le site du Balancan
- En zone agricole, seront favorisés les projets tendant à optimiser le foncier, sans contrevenir à la vocation agricole de la zone et se situant en dehors des espaces protégés (Réserve Nationale Naturelle de la Plaine des Maures, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope [Saint-André/La Pardiguère et Roux/Badelune], zones Natura 2000...)
- Est retenue la station d'assainissement communal

Hydroélectricité

- Est retenu le site d'Entraigues, en appui aux infrastructures de production existantes sur l'Argens
- Concernant les autres cours d'eau présents sur la commune, ils ne permettent de développer ce type d'énergie

Éolien terrestre

- Au regard de la présence de l'EALAT (École de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre), la commune ne dispose pas de sites propices au développement de ce type d'énergie renouvelable

Bois énergie/Biomasse

- Au regard de la volonté de préservation et protection des espaces naturels, la commune ne dispose pas de sites propices au développement de ce type d'énergie renouvelable.

Récupération de chaleur

- Au regard de l'analyse du potentiel communal de récupération de chaleur fatale, le territoire n'est pas propice au développement de ce type d'énergie renouvelable.
- L'activité humaine en ville, et notamment par l'intermédiaire des eaux usées, n'est vraisemblablement pas suffisante pour pouvoir alimenter un système de récupération et un réseau de chaleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **VALIDE** la proposition des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables sur le territoire de la commune conformément à l'annexe 1 ;
- ✓ **TRANSMET** ces informations à la Communauté de communes Cœur du Var ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	<i>CM_28/02/2024</i>

- ✓ **AUTORISE** la Communauté de communes Cœur du Var à transmettre ces informations au référent préfectoral concerné.

Annexes : cartographie des zones proposées

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Zones retenues

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



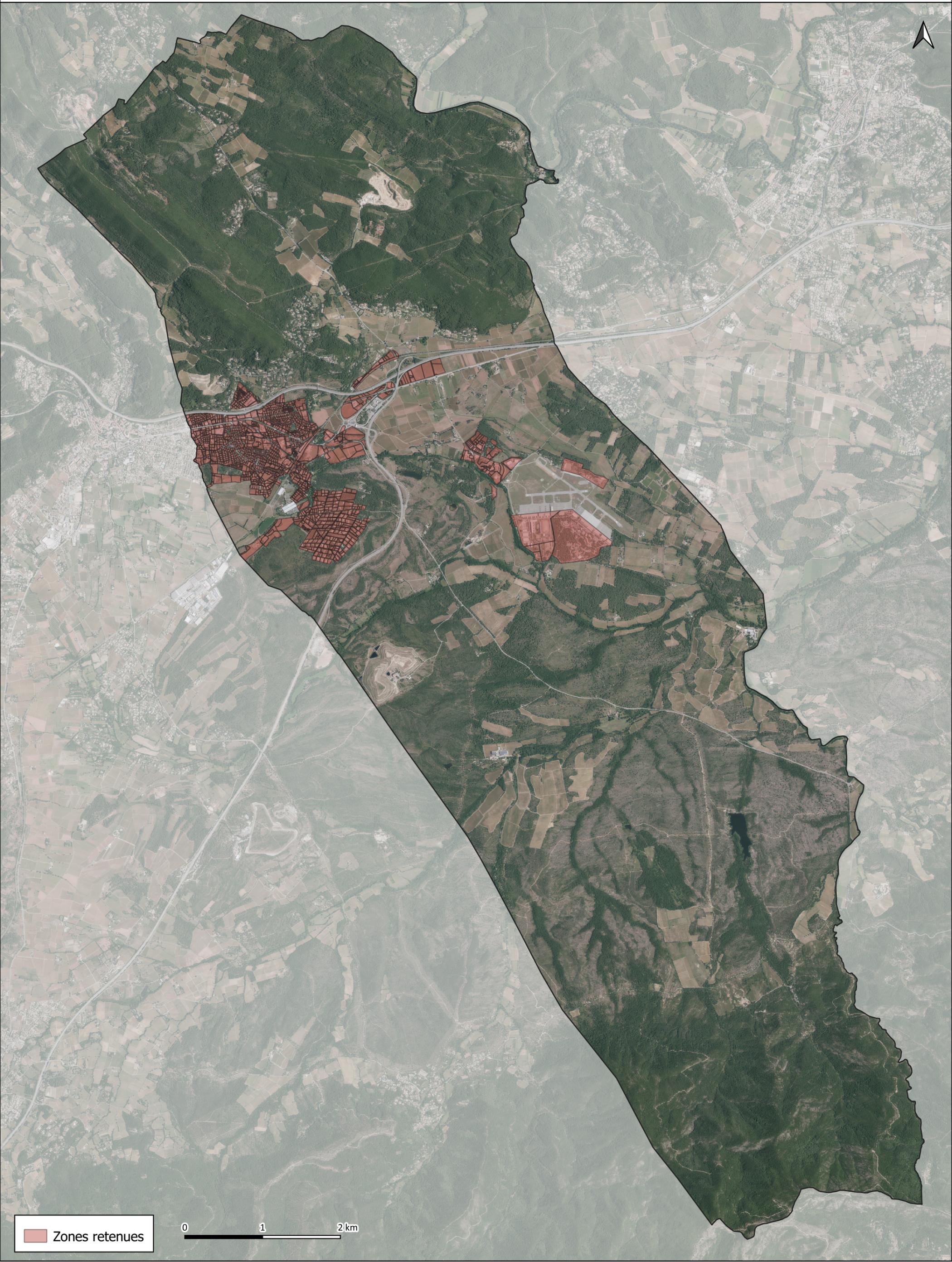
Zones d'accélération des énergies renouvelables Géothermie

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



Zones retenues

0 1 2 km

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Hydroélectrique

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



Zones retenues

0 1 2 km

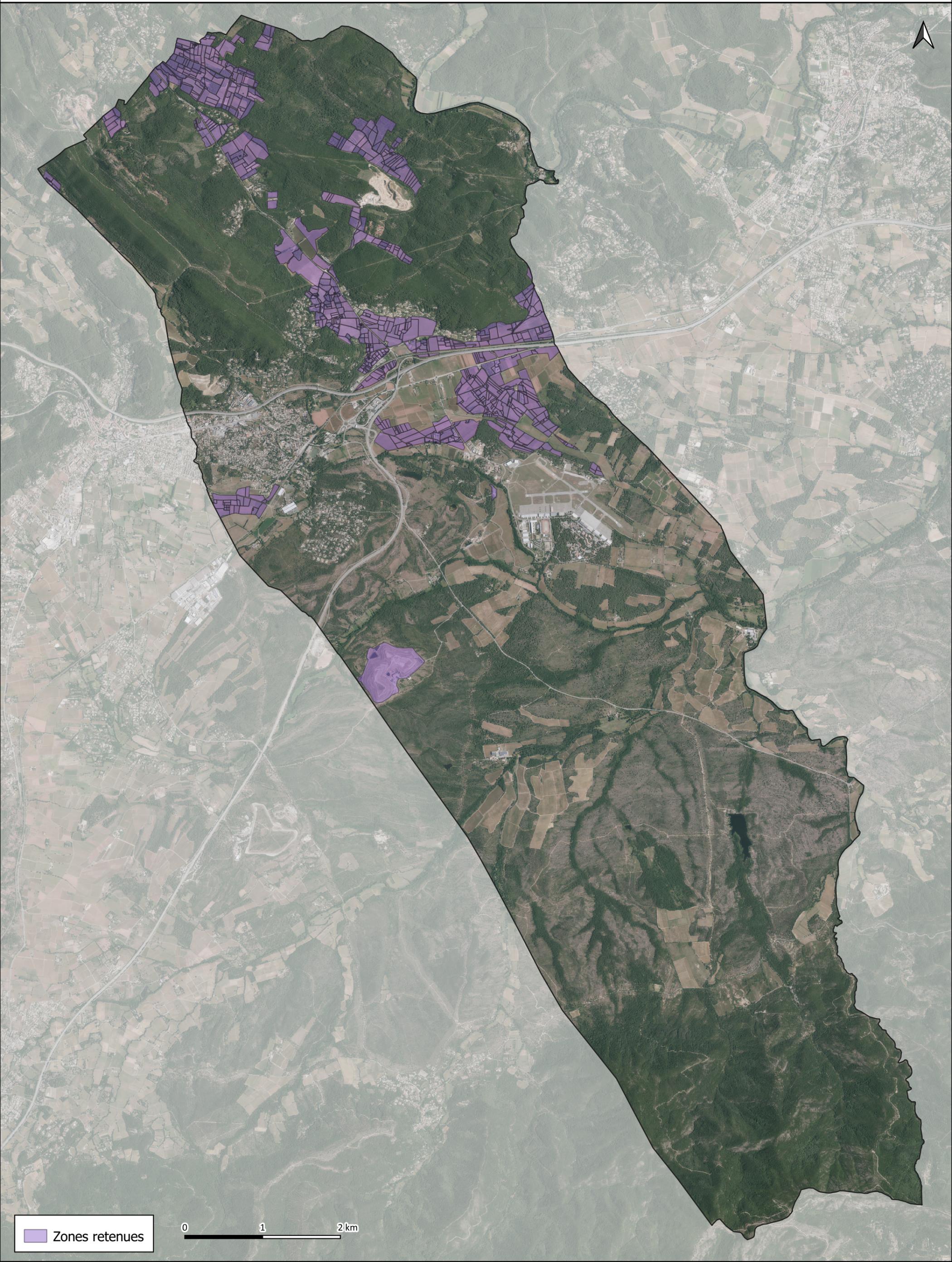
Zones d'accélération des énergies renouvelables Méthanisation

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



Zones retenues

0 1 2 km

Zones d'accélération des énergies renouvelables Photovoltaïque et solaire thermique sur zones artificialisées

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



 Zones retenues

0 1 2km

Zones d'accélération des énergies renouvelables Photovoltaïque et solaire thermique sur zones non artificialisées

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_20-DE



Zones retenues

0 1 2 km

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 8.8

Objet : Redéfinition de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier [2024/pu2d/21]

VU le Code Forestier et notamment les articles L211-1 et L214-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 1986 actant le plan d'aménagement forestier sur une période de 10 ans (1985-1994) ;

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div data-bbox="762 210 1270 356" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE</p> </div> <div data-bbox="887 383 1184 600" style="text-align: center;">  </div>
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

- VU** les arrêtés préfectoraux de 1971, 1984 et 2004 portant distraction et application du régime forestier ;
- VU** le courrier du 11 février 2013 de l'Office National des Forêts (ONF) demandant de procéder à la révision de l'assiette parcellaire communale relevant du régime forestier ;
- VU** le courrier du 11 juin 2013 de l'ONF apportant des précisions sur l'application du régime forestier et la révision de l'assiette parcellaire communale ;
- VU** la visite des forêts communales par l'ONF et M. GAUBERT en date du 23 janvier 2017 ;
- VU** la délibération du 27 septembre 2017 portant modification de l'assiette du régime forestier ;
- VU** la proposition de l'ONF en date du 6 juillet 2018 d'intégrer 5 parcelles communales au régime forestier, parcelles d'une contenance de 28,860 ha ;
- VU** le courriel de l'ONF du 4 février 2019 prenant acte du refus de la commune d'intégrer les 28 ha susvisés au régime forestier ;
- VU** le travail de concertation qui a eu lieu entre la commune et l'ONF afin de recalibrer le parcellaire pouvant relever du régime forestier, prenant compte du fait que le foncier communal s'est enrichi de nouvelles parcelles ;
- VU** la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que selon le dernier plan d'aménagement forestier couvrant la période de 1985 à 1994, la forêt communale du Cannel des Maures soumise au régime forestier s'étend sur une superficie de 147,22 ha ;

CONSIDÉRANT que ce plan d'aménagement de la forêt communale est arrivé à son terme en 1994 et qu'avant d'initier un nouveau plan d'aménagement il convient de mettre à jour l'assiette foncière communale relevant du régime forestier ;

CONSIDÉRANT que l'analyse foncière, effectuée par les services de l'ONF, a mis en évidence plusieurs divergences entre la surface du plan de 1994 et la surface cadastrale existante, aboutissant à un total de 140,3469 ha ;

CONSIDÉRANT que ces divergences étaient issues de la modification du mode de calcul des surfaces cadastrales et des découpages de terrains qui ont eu lieu depuis la fin de ce dernier plan d'aménagement. Divergences auxquelles s'ajoutent les parcelles considérées par l'ONF comme non compatibles avec le régime forestier en place ;

CONSIDÉRANT que cette situation avait contraint la commune, sur demande de l'ONF à redéfinir l'assiette des parcelles appartenant au régime forestier ;

CONSIDÉRANT que ce travail de redéfinition effectué par l'ONF conduit à réduire la surface cumulée des parcelles appartenant au régime forestier de 4,4611 ha ;

CONSIDÉRANT que ce travail de redéfinition avait été entériné par une délibération du 27 septembre 2017 ayant mis à jour le foncier de la forêt du Cannel des Maures en réduisant la surface cumulée des parcelles appartenant au régime forestier de 4,4611 ha ;

CONSIDÉRANT que la délibération de 2017 portait la superficie soumise au régime forestier à 137,3749 ha (141,836 ha selon le plan d'aménagement de 1994 et soustraction des 4,4611 ha) ;

CONSIDÉRANT que, entretemps, le nouveau cadre au niveau national pour instruire les demandes de distraction a évolué et ne permet pas la réduction de la surface relevant du régime forestier sans compensation ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

CONSIDÉRANT que la commune ne souhaitait pas donner une suite favorable à la proposition de l'ONF d'intégrer plus de 28 ha communaux au régime forestier en compensation des 4 ha distraits et ce nonobstant la valeur sylvicole avérée de ces terrains ;

CONSIDÉRANT que ces différents échanges entre la commune et l'ONF n'ont pu aboutir à une redéfinition de l'assiette foncière ;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, aucun arrêté préfectoral n'est venu valider la délibération de distraction de 2017, engendrant ainsi, le fait que les parcelles distraites dans la délibération de 2017 demeuraient soumises au régime forestier, et donc, une superficie soumise au régime forestier de 140,3469 ha ;

CONSIDÉRANT que, désireuse d'aboutir à une gestion durable de sa forêt, et dans un souci de respect de la réglementation, la commune du Cannet des Maures a réalisé plusieurs échanges et réunions avec l'ONF depuis 2023 pour redéfinir les parcelles pouvant relever du régime forestier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que, ces parcelles complémentaires sont présentées ci-dessous, validées par l'ONF, pour une surface totale de 42,1415 ha :

Parcelles à intégrer aux 140,3469 ha de régime forestier sur la commune			
Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Contenance m ²
A	49	VALLONGUE	17 630
A	14	PAS RECOUX	2740
A	147	PEYGROS	18 880
A	15	PAS RECOUX	13820
A	16	PAS RECOUX	18680
A	17	PAS RECOUX	20710
A	19	PAS RECOUX	10350
A	20	PAS RECOUX	11320
A	21	PAS RECOUX	3960
A	22	PAS RECOUX	1240
A	257	SAINT CLAIR	4 270
A	314	MEREN	3 690
A	521	LA BRECHE	5 100
A	805	FONTS DE MARIN	8
A	806	FONTS DE MARIN	17 742
A	807	FONTS DE MARIN	4 527
A	808	FONTS DE MARIN	261 228
E	120	COULOMB	5 270
E	39	LA MICHELLE	250
Total m²			421 415
Total ha			42,1415

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

CONSIDÉRANT que par la suit, la procédure sera de réaliser et valider un plan d'aménagement définissant les modalités de gestion des prochaines années ;

CONSIDÉRANT que ce plan se devra d'être réalisé conjointement et avec la validation de la mairie, et qu'il devra aboutir à la gestion du patrimoine, prenant compte des contraintes techniques, des aspects paysagers et des enjeux liées à la préservation de la biodiversité, tout en permettant l'intégration et la bonne mise en œuvre des projets communaux, tels que validés par l'ONF (notamment ceux liés à la question de l'eau : forage, bassins, réseaux,...) ;

CONSIDÉRANT que ce plan fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **DEMANDE** l'intégration des parcelles listées ci-dessus, d'une contenance de 42,1415 ha au régime forestier ;
- ✓ **APPROUVE** uniquement la restructuration foncière des parcelles de forêt communale incluses dans le régime forestier conformément au tableau ci-dessus pour une surface totale de 182,4884 ha (140,3469 ha + 42,1415 ha) ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette procédure d'intégration du patrimoine forestier communal soumis au Code Forestier ;
- ✓ **PRÉCISE** que s'agissant de ce patrimoine, la commune demande à être étroitement associée à la rédaction du futur plan d'aménagement du foncier de 182,4884 ha, dont seule, une délibération apportera l'avis conforme de la commune ;
- ✓ **PRÉCISE** que la présente délibération n'a pas vocation à statuer sur le projet de plan d'aménagement proposé.

*Annexes : 1) Plan
2) Liste*

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

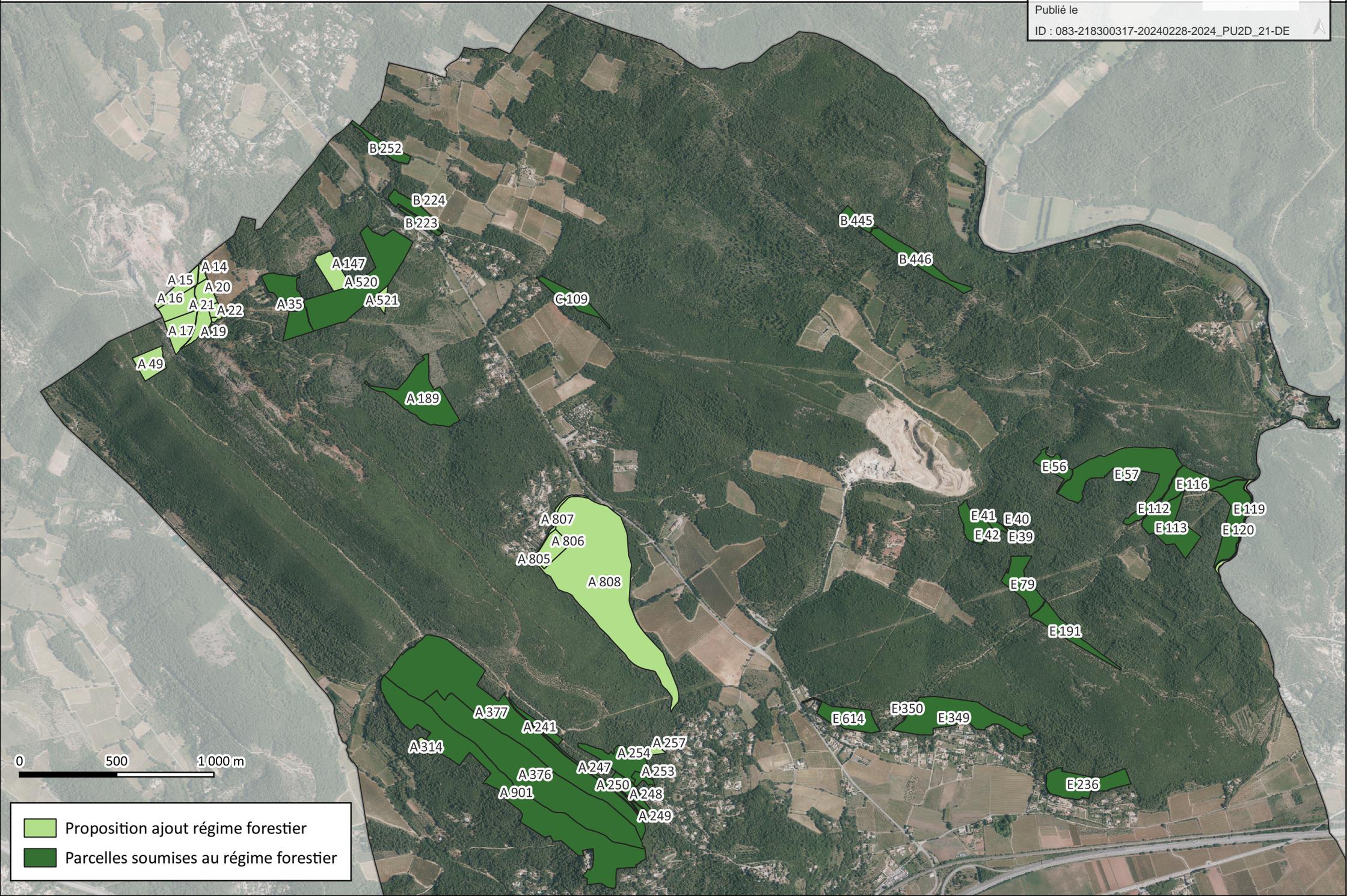
Proposition assiette foncière à soumettre au Régime Forestier

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE



0 500 1 000 m

- Proposition ajout régime forestier
- Parcelles soumises au régime forestier

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_21-DE

Assiette foncière - Régime Forestier						
Nom	Section	N° Parcelle	Lieu-dit	Surface m ²	Surface ha	
A 35	A	35	LE PUIITS DU COUDONNIER	38 545	3,8545	Parcelles soumises au Régime forestier
A 254 p	A	254	LA GORGE D ACIER	16 030	1,6030	
A 189	A	189	BLACASSOUS	62 970	6,2970	
A 241	A	241	LA GORGE D ACIER	8 515	0,8515	
A 247	A	247	LA GORGE D ACIER	8 030	0,8030	
A 248	A	248	LA GORGE D ACIER	1 560	0,1560	
A 249	A	249	LA GORGE D ACIER	1 960	0,1960	
A 250	A	250	LA GORGE D ACIER	13 150	1,3150	
A 253	A	253	LA GORGE D ACIER	4 750	0,4750	
A 376	A	376	TETE DE MEREN	188 020	18,8020	
A 377	A	377	L HUBAC DE MEREN	222 910	22,2910	
A 520	A	520	PEYGROS	102 160	10,2160	
A 901	A	901	LARDRECH DE MEREN	197 960	19,7960	
B 223	B	223	MALON	4 830	0,4830	
B 224	B	224	MALON	14 510	1,4510	
B 445	B	445	LE RELARGUIER	9 640	0,9640	
B 446	B	446	LE RELARGUIER	28 000	2,8000	
B 252	B	252	MALON	12 880	1,2880	
C 109	C	109	LE COLLET DE BELLON	18 250	1,8250	
E 40	E	40	L'HUBAC DE RECOUX	160	0,0160	
E 41p	E	41	L'HUBAC DE RECOUX	650	0,0650	
E 42	E	42	LA MICHELLE	21 240	2,1240	
E 56	E	56	LA SOUATE	15 670	1,5670	
E 57	E	57	LA SOUATE	92 980	9,2980	
E 79	E	79	LE JAS D ANSIMON	27 970	2,7970	
E 112	E	112	COULOMB	840	0,0840	
E 113	E	113	COULOMB	44 050	4,4050	
E 116	E	116	COULOMB	26 280	2,6280	
E 119	E	119	COULOMB	42 343	4,2343	
E 191	E	191	LE JAS D ANSIMON	24 910	2,4910	
E 236	E	236	SERRE LONG	43 560	4,3560	
E 349	E	349	LE GROS RIBBAS	74 710	7,4710	
E 350	E	350	LE GROS RIBBAS	3 845	0,3845	
E 614	E	614	LE PETIT RIBBAS	29 591	2,9591	
Sous-total déjà soumis				1 403 469	140,3469	
A 49	A	49	VALLONGUE	17 630	1,763	Proposition ajout 2024
A 14	A	14	PAS RECOUX	2740	0,274	
A 147	A	147	PEYGROS	18 880	1,888	
A 15	A	15	PAS RECOUX	13820	1,382	
A 16	A	16	PAS RECOUX	18680	1,868	
A 17	A	17	PAS RECOUX	20710	2,071	
A 19	A	19	PAS RECOUX	10350	1,035	
A 20	A	20	PAS RECOUX	11320	1,132	
A 21	A	21	PAS RECOUX	3960	0,396	
A 22	A	22	PAS RECOUX	1240	0,124	
A 257	A	257	SAINT CLAIR	4 270	0,427	
A 314	A	314	MEREN	3 690	0,369	
A 521	A	521	LA BRECHE	5 100	0,51	
A 805	A	805	FONTS DE MARIN	8	0,0008	
A 806	A	806	FONTS DE MARIN	17 742	1,7742	
A 807	A	807	FONTS DE MARIN	4 527	0,4527	
A 808	A	808	FONTS DE MARIN	261 228	26,1228	
E 120	E	120	COULOMB	5 270	0,527	
E 39	E	39	LA MICHELLE	250	0,025	
Sous-total à soumettre				421 415	42,1415	
Total				1 824 884	182,4884	

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_22-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cagnet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 3.5

Objet : Adressage - Dénomination d'une voie publique « Esplanade de la gare » sur la Commune du Cagnet des Maures [2024/pu2d/22]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la charte d'engagement et de partenariat approuvée par la Commune du Cagnet des Maures le 18 juillet 2012 et visant notamment la mise en place d'un adressage performant sur l'ensemble du

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_22-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

territoire communal (dénomination des rues, chemins et voies publiques ; Numérotation sous forme métrique de tous les accès aux habitations ; pose de panneaux de rues et plaques numérotées) ;

VU l'insuffisance d'adressage et notamment de dénomination de certaines voies sur le territoire communal ;

VU la création du projet des Terrasses de la Gare, regroupant des activités économiques et commerciales ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que la voie à dénommer est une voie publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité administrative de nommer et numéroté les lieux d'habitation et de commerces du territoire communal pour permettre, non seulement l'amélioration de la distribution du courrier, mais également la facilitation des interventions d'urgence (pompiers, police, ambulance), l'amélioration des relations avec l'administration (relèves de compteurs, recensement, liste électorale, optimisation de la sécurité des documents fiscaux et des ressources fiscales), l'amélioration en matière de repérage et d'orientation, la facilitation de tout autre type d'intervention (livraison, dépannage, service à domicile)...

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la dénomination de la voie publique citée ci-dessous de la façon suivante :

Esplanade de la gare

en parallèle de l'avenue du 8 mai 1945, comme tenant la parcelle G n °3819 et comme aboutissant la parcelle G n° 3461 ;

- ✓ **DÉCIDE** qu'à compter de ce jour les propriétés feront l'objet de la dénomination suivante et leurs propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée ci-dessous, et ce, conformément au plan ci-joint :

Esplanade de la gare

- ✓ **PRÉCISE** que :

- Le panneau de signalisation indiquant le nom de la voie sera posé par la commune.
- Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de la signalétique apposée.
- Toute modification de la nomination des voies ou du numérotage des maisons est subordonnée à un arrêté municipal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_22-DE </div>  
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

- ✓ **AUTORISE** le Maire à diffuser auprès de tous les services publics ou d'intérêt public intéressés ladite délibération pour prise en compte du nouvel adressage.

Annexe : Dénomination voie publique délibération – Plans

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR




Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAR

Commune :
LE CANNET DES MAURES

Section : G
Feuille : 000 G 07

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

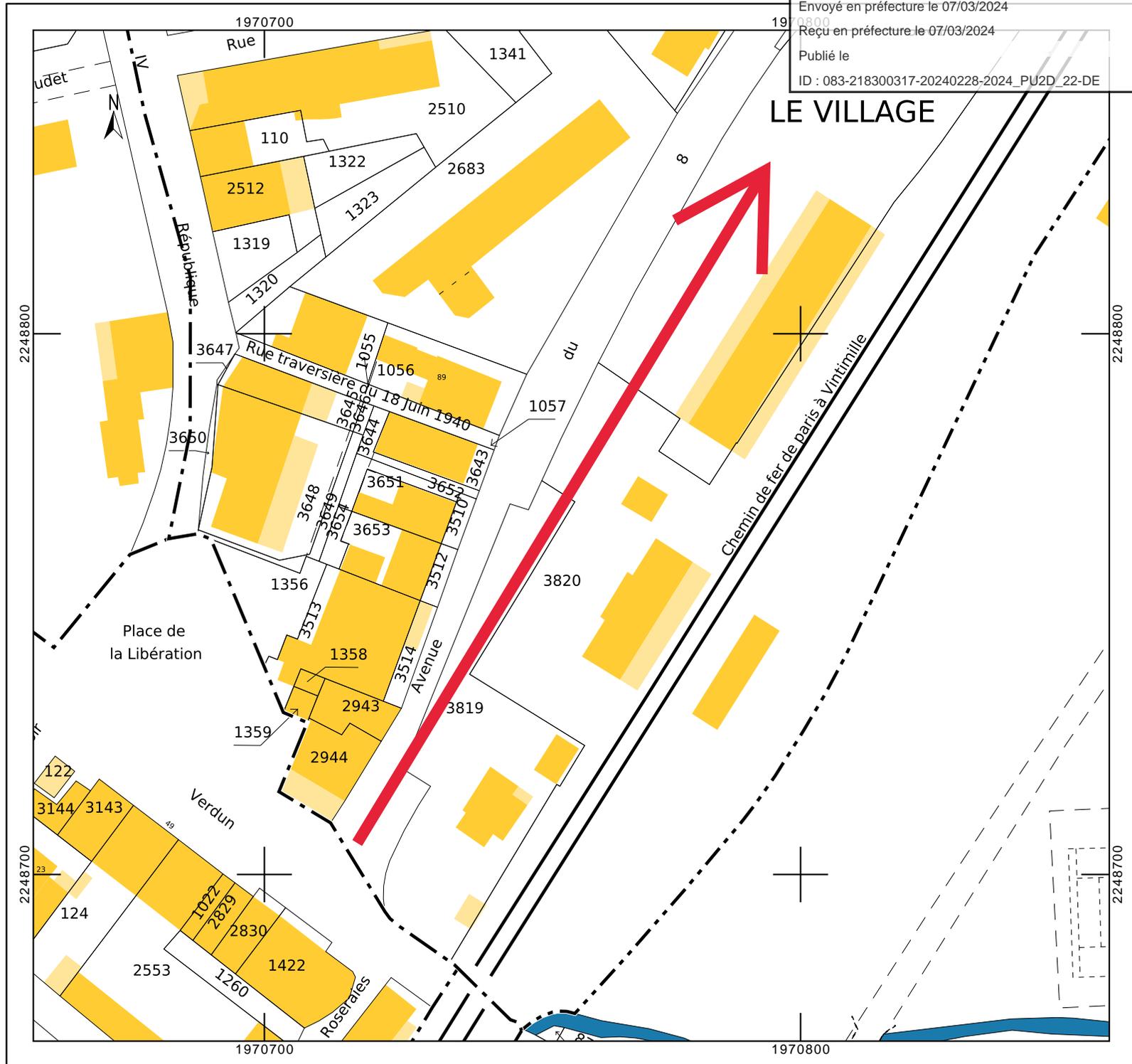
Date d'édition : 09/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var Antenne de Draguignan
83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
sdif.var-draguignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_23-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 3.5

Objet : Adressage - Numérotation d'une voie publique - sur la Commune du Cannel des Maures : Esplanade de la Gare [2024/pu2d/23]

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la charte d'engagement et de partenariat approuvée par la Commune du Cannel des Maures le 18 juillet 2012 et visant notamment la mise en place d'un adressage performant sur l'ensemble du

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_23-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

territoire communal (dénomination des rues, chemins et voies publiques ; Numérotation sous forme métrique de tous les accès aux habitations ; Pose de panneaux de rues et plaques numérotées) ;

VU l'insuffisance d'adressage et notamment de dénomination de certaines voies sur le territoire communal ;

VU la création du projet des Terrasses de la Gare, regroupant des activités économiques et commerciales ;

VU la délibération relative à la dénomination d'une voie privée sur la commune du Cannet des Maures, nommée Esplanade de la Gare ;

VU l'initiative de la commune d'entreprendre ou de compléter une numérotation notamment « Esplanade de la Gare » ;

VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT la nécessité administrative de nommer et numéroté les lieux d'habitation et de commerces du territoire communal pour permettre, non seulement l'amélioration de la distribution du courrier, mais également la facilitation des interventions d'urgence (pompiers, police, ambulance), l'amélioration des relations avec l'administration (relèves de compteurs, recensement, liste électorale, optimisation de la sécurité des documents fiscaux et des ressources fiscales), l'amélioration en matière de repérage et d'orientation, la facilitation de tout autre type d'intervention (livraison, dépannage, service à domicile)...

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** la dénomination de la voie publique citée ci-dessous de la façon suivante :

Esplanade de la gare

en parallèle de l'avenue du 8 mai 1945, comme tenant la parcelle G n°3819 et comme aboutissant la parcelle G n 3461 ;

✓ **DÉCIDE** qu'à compter de ce jour les propriétés et lots référencés ci-dessous feront l'objet de la numérotation communale suivante et leurs propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée dans le tableau ci-dessous dès la pose des numéros à l'entrée des propriétés, et ce, conformément au plan ci-joint :

N° de parcelle	Adresse	N° de maison
G 3461	Esplanade de la Gare	116

N° de Lot	Adresse	Numéro
RDC Terrasses de la Gare - Lot 1	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 01
RDC Terrasses de la Gare - Lot 2	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 02
RDC Terrasses de la Gare - Lot 3	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 03
RDC Terrasses de la Gare - Lot 4	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 04

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_23-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

RDC Terrasses de la Gare - Lot 5	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 05
RDC Terrasses de la Gare - Lot 6	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 06
1 ^{er} étage Terrasses de la Gare – Lot 1	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 11
1 ^{er} étage Terrasses de la Gare – Lot 2	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 12
2 ^e étage – Lot 1	116 Esplanade de la Gare	Les Terrasses n 20

✓ **PRÉCISE** que :

- La première plaque sera fournie par la commune et posée par le propriétaire ou l'occupant. Elle devra ensuite être entretenue par le propriétaire ou l'occupant.
- Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie des numéros apposés.
- Toute modification de la nomination des voies ou du numérotage des maisons est subordonnée à un arrêté municipal.

- ✓ **AUTORISE** le Maire à diffuser auprès de tous les services publics ou d'intérêt public intéressés ladite délibération pour prise en compte du nouveau numérotage.

Annexe : Numérotation voie publique délibération – Plans

Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAR

Commune :
LE CANNET DES MAURES

Section : G
Feuille : 000 G 07

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

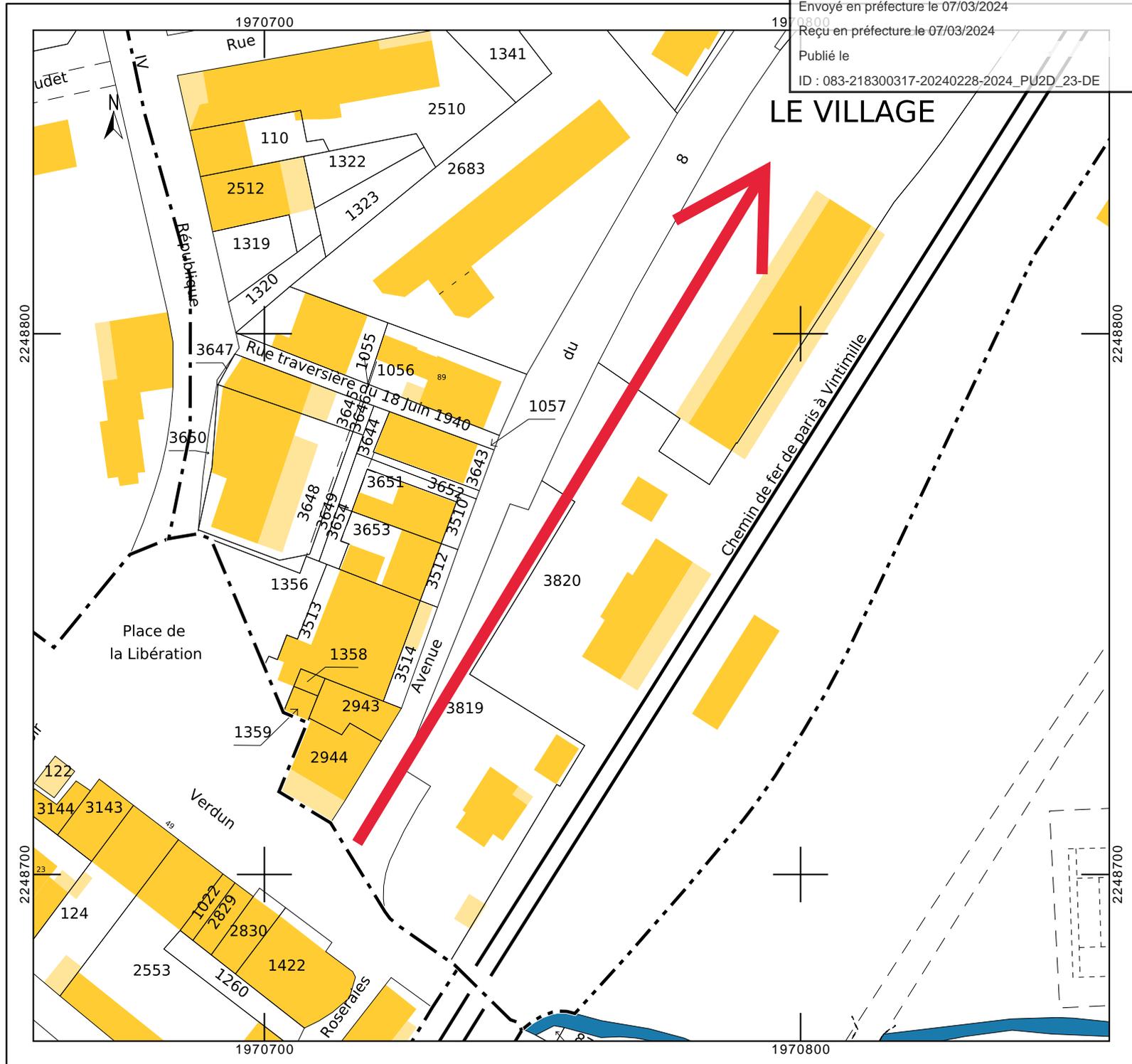
Date d'édition : 09/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var Antenne de Draguignan
83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
sdif.var-draguignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



ANNEXE 1

116 Esplanade de la Gare Les Terrasses n°....

R + 2						
N°20						
R + 1						
N°12			N°11			
R D C						
N°06	BENJAVIN N°05	N°04	Hall accès à la batterie de 9 boites aux lettres	N°03	LA MAISON DES BONS FROMAGES N°02	N°01

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_24-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannet des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 3.5

Objet : Approbation principe d'acquisition de la parcelle cadastrée B 624 sise au Malon [2024/pu2d/24]

VU le courrier de proposition de cession des parcelles B 624 à la commune, rédigé par M. Pierre BOUSQUET en date du 1 décembre 2023 ;

VU le courrier de la mairie en date du 10 janvier 2024, négociant le prix à 4 000 € ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_24-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	<i>CM_28/02/2024</i>

- VU** le courrier d'accord de principe de M. Pierre BOUSQUET en date du 02 février 2024 ;
VU la superficie des parcelles concernées d'une contenance totale de 5 500 m² ;
VU leur situation : parcelle en zonage agricole, sans habitation, boisée, en périmètre de défrichement ;
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannet des Maures et ses annexes ;
VU les plans de situation annexés à la présente délibération ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que la commune du Cannet des Maures applique depuis plusieurs années une politique de veille foncière active, a des fins de protection des terres agricoles et naturelles ;
CONSIDÉRANT que la commune est engagée dans une démarche de protection des espaces naturels boisés, des ripisylves et des espaces agricoles ;
CONSIDÉRANT que l'opportunité de cette acquisition par cession entre en adéquation avec les projets municipaux, la stratégie agricole et le projet « Ville Verte » et reste cohérente avec la volonté de développement durable et de régularisation foncière, permettant la préservation d'espaces naturels par la réalisation de plans de gestion et de préservation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** le principe d'acquisition des parcelles cadastrées B 624 (5 500 m²) au prix de 4 000 € ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'acquisition des dites parcelles ;
- ✓ **PREVOIT** d'inscrire les dépenses à la ligne budgétaire dédiées aux acquisitions foncières.

Annexes : 1) Principe_acquisition_Malon – Plans
 2) Principe_acquisition_Malon - Courriers

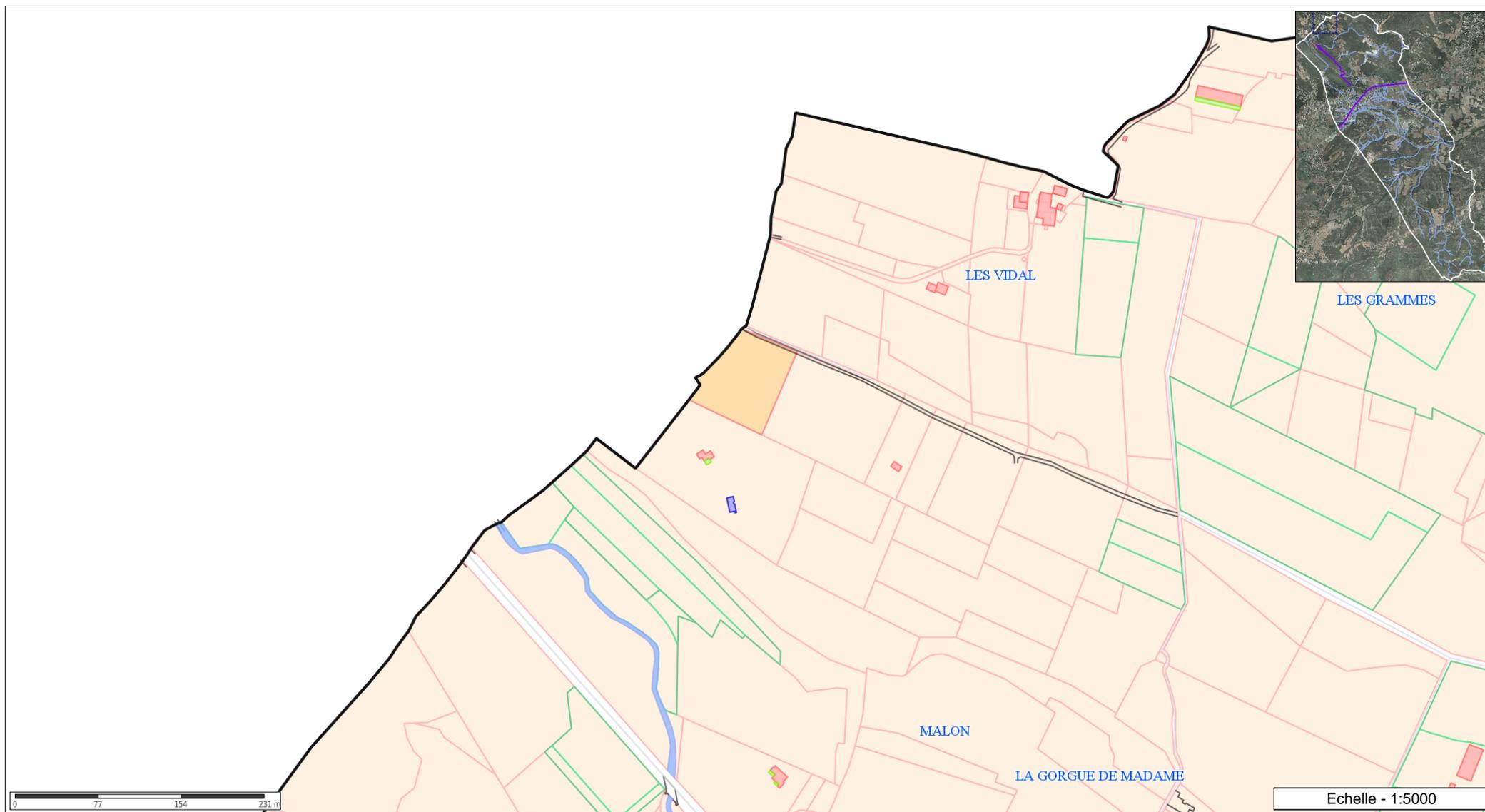
Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

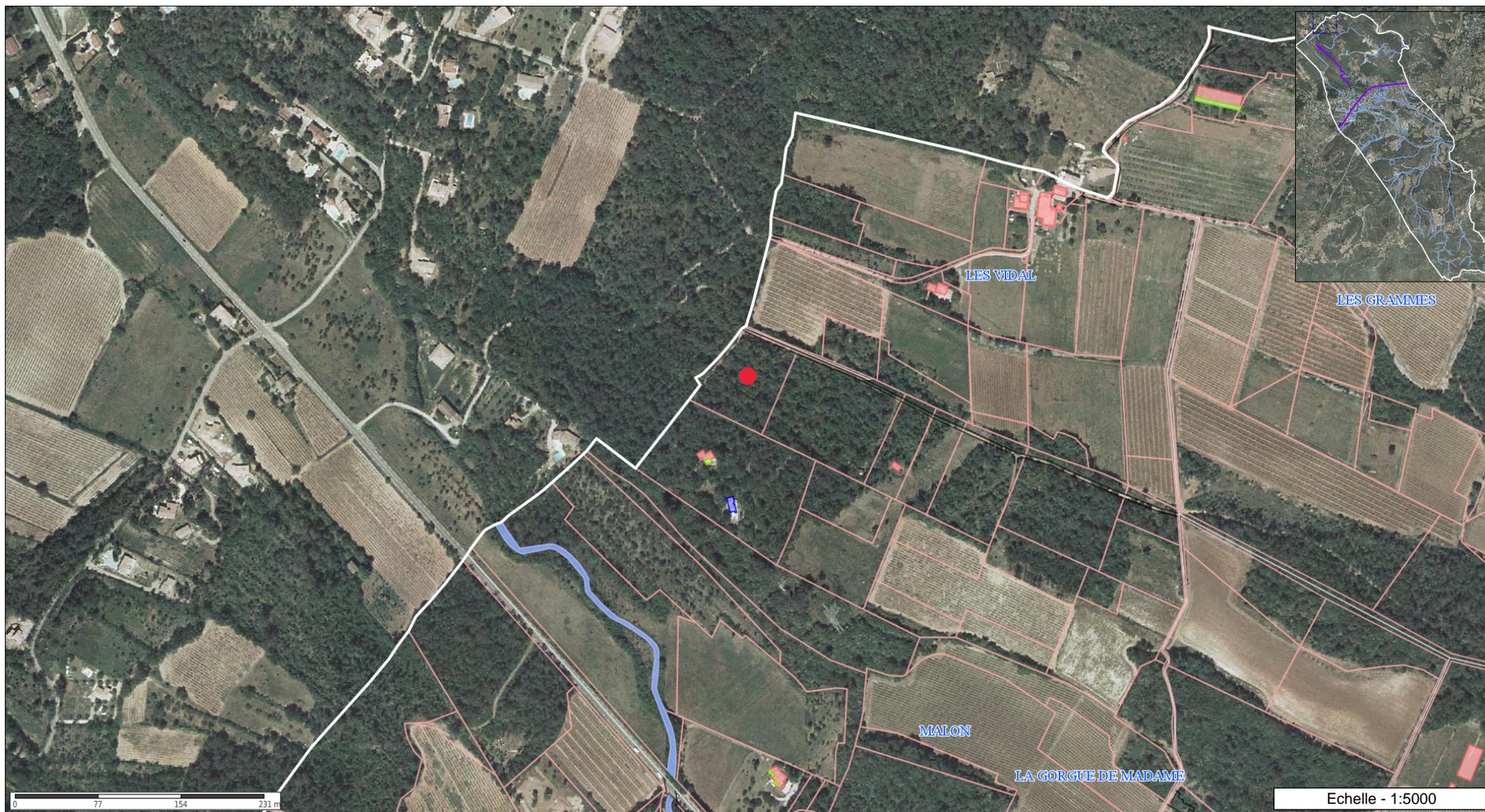
Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Monsieur Pierre Bousquet
50 Rue de la République
91360 Epinay sur Orge
Tél : 0164484236

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 29/11/2023

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_24-DE



Bonjour Monsieur Le Maire

Le 6 septembre 1971, nous avons acquis au Cannet des Maures, un terrain cadastré B624(Ex 248) dans le quartier malon d'une superficie de 55 ares et pour un montant de 28000 Francs. Le terrain était constructible mais un an après le plan d'occupation des sols a changé et le terrain a été classé en zone NC c'est à dire non constructible sauf pour les exploitants agricoles. A l'époque dans cette affaire, nous pensons avoir été victime d'une arnaque.

Nous pensons qu'il est temps de trouver une solution à ce problème. Aussi nous vous demander si la commune du Cannet des Maures serait disposée à acheter ce bien et si oui dans quelles conditions

Merci de votre réponse et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expressions de nos salutations distinguées

Bousquet

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_24-DE

No : 20240228
1 DEC 2024
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT DES MAURES

M. Pierre MARTOS,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et
au Développement Durable,
à

M. Pierre BOUSQUET
50 rue de la République
91360 EPINAY SUR ORGE

Réf : JLL/PM/SA — 2024/05
LRAR : 2C 167 227 1606 8
Objet : Parcelle B 624

Le 10 janvier 2024,

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier reçu en Mairie le 1 décembre dernier, courrier, qui a retenu toute mon attention. En effet, j'ai bien compris le contexte particulier historique et noté votre intention de vendre les parcelles cadastrées B 624 d'une contenance totale de 5 500 m² dont vous êtes propriétaire.

C'est la raison pour laquelle je vous informe que la commune procède depuis de nombreuses années à une veille foncière attentive et que l'acquisition de terrains tels que les vôtres est susceptible de nous intéresser notamment dans le cadre du projet de développement agricole de la commune mettant en avant les circuits courts et la production locale, ou dans le cadre de la préservation des espaces naturels à des fins de protection de l'environnement.

Aussi, après analyse de la situation, le terrain est boisé, peu accessible, classé en zone agricole, en aléa feux de forêt, et en zone de défrichement et d'Obligations Légales de Débroussaillage et d'une surface de 5 500 m², et donc inconstructible. À ce titre, dans ce contexte, la commune vous propose de faire l'acquisition desdites parcelles au prix total de 4 000 €. Il est précisé que tous les frais afférents sont à la charge de la commune ainsi que l'entretien éventuel du site, dès votre accord reçu.

Si cela vous agréé, les modalités restant à accomplir sont les suivantes :

- Par courrier retour vous signifiez votre accord pour la cession au prix indiqué ci-dessus.
- La commune prend une délibération pour acter le principe d'achat de ladite parcelle.
- Un acte de vente est établi entre les propriétaires et la commune.

Dans l'attente de votre retour sur cette proposition, mes services et moi-même restons à votre écoute. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



M. Pierre MARTOS
Adjoint délégué à l'Urbanisme
et au Développement Durable



De : [Pierre Bousquet](#)
À : [Sébastien AUBARD](#)
Objet : achat terrain
Date : vendredi 2 février 2024 16:30:51

Mise en garde! Ce message a été envoyé depuis l'extérieur de votre organisation.

Monsieur le maire ,bonjour

En réponse au courrier que m'avait adressé monsieur Pierre martos le 10 janvier 2024, je vous communique mon accord de principe concernant l'achat par la commune du cannet des Maures de mon terrain cadastré B624 de 5.500m2 pour la somme de 4.000 Euros.

Pour cette vente, je ne souhaiterais pas me déplacer.

Je suis en possession du certificat de vente du 6 septembre 1971 établi par Maître Pierre-Albéric VITON notaire à LORGUES.

je suis monsieur Pierre Bousquet 50 rue de la république 91360 Epinay sur orge téléphone 01 64 48 48 36

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 3.5

Objet : Approbation principe d'acquisition des parcelles cadastrées A 513 sises Fonts d'Aoube [2024/pu2d/25]

VU le courrier de proposition de cession des parcelles A 513 à la commune, rédigé par Mme Laurence ARENE en date du 17 octobre 2023 ;

VU le courrier de la mairie en date du 22 décembre 2023 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	<i>CM_28/02/2024</i>

- VU** le courrier d'accord de principe de Mme Laurence ARENE en date du 05 février 2024 ;
- VU** la superficie des parcelles concernées d'une contenance totale de 4 359 m² ;
- VU** leur situation : parcelle en zonage naturel, sans habitation, boisée, en périmètre de défrichement ;
- VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cannet des Maures et ses annexes ;
- VU** les plans de situation annexés à la présente délibération ;
- VU** la note explicative portée dans la note de synthèse.

CONSIDÉRANT que la commune du Cannet des Maures applique depuis plusieurs années une politique de veille foncière active, à des fins de protection des terres agricoles et naturelles ;

CONSIDÉRANT que la commune est engagée dans une démarche de protection des espaces naturels boisés, des ripisylves et des espaces agricoles ;

CONSIDÉRANT que l'opportunité de cette acquisition par cession entre en adéquation avec les projets municipaux, la stratégie agricole et le projet « Ville Verte » et reste cohérente avec la volonté de développement durable et de régularisation foncière, permettant la préservation d'espaces naturels par la réalisation de plans de gestion et de préservation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** le principe d'acquisition des parcelles cadastrées A 513 (4 359 m²) au prix de 4 359 € ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles ;
- ✓ **PREVOIT** d'inscrire les dépenses à la ligne budgétaire dédiées aux acquisitions foncières.

Annexes : 1) Principe_acquisition_Fonts d'Aoube- Plans
 2) Principe_acquisition_Fonts d'Aoube- Courriers

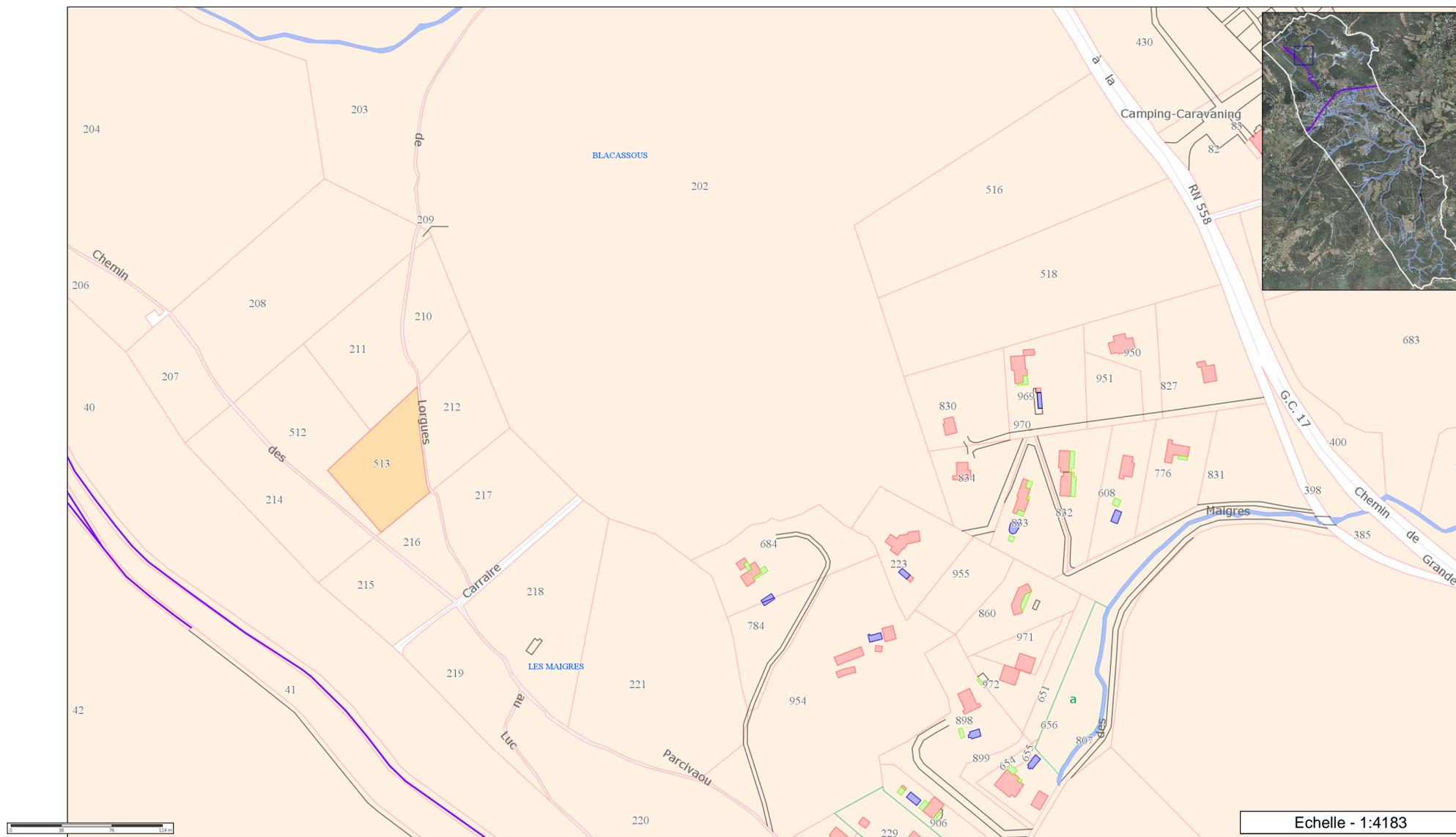
Pour	27
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR

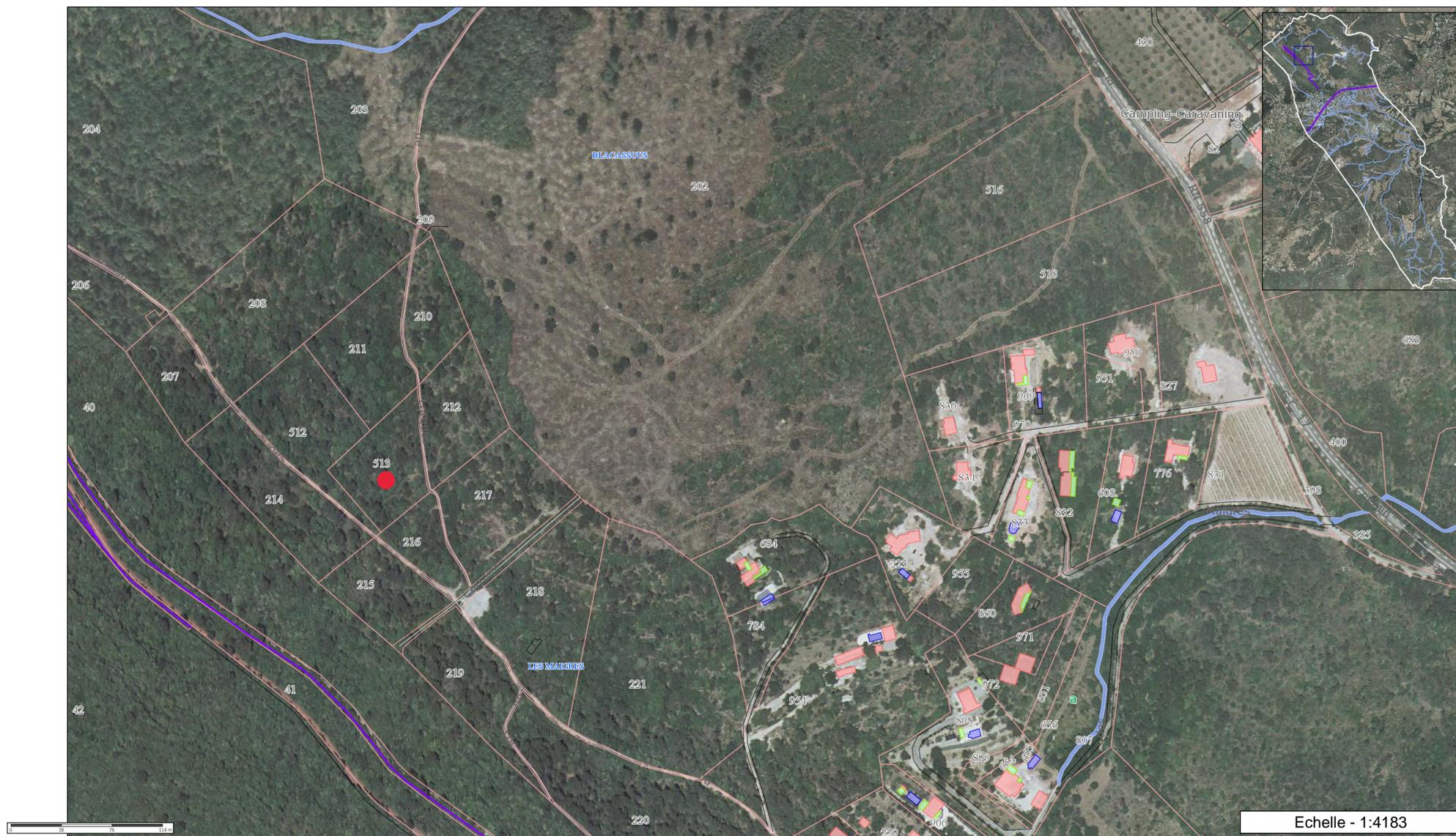


Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE

Laurence Arène
La Jonquière
CD 258 Annexe
83210 Solliès-Ville



Mairie du Cannet des Maures
A l'attention de Monsieur le Maire

Parc Henri Pellegrin
83340 Le Cannet des Maures

Solliès-Ville, le 17 octobre 2023

Objet : parcelle A513 Fonts d'Aoube

Bonjour Monsieur le Maire,

Je vous écris en tant que propriétaire d'une parcelle de bois, héritée de mon père monsieur Arène Henri Louis décédé le 21 décembre 2022

Vous trouverez le détail de cette parcelle dans l'attestation jointe à ce courrier, établie par mon notaire Maître Vinai Laurence

Je vous informe de mon souhait de vente ; seriez-vous intéressé ? Ou l'un des propriétaires voisins ? N'étant pas sur place, je ne connais personne susceptible d'acheter ces bois

Je reste à votre disposition pour vous fournir d'autres renseignements (je n'en ai pas beaucoup à ma disposition)

J'ai contacté votre service urbanisme qui m'a dit que c'est une zone naturelle

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

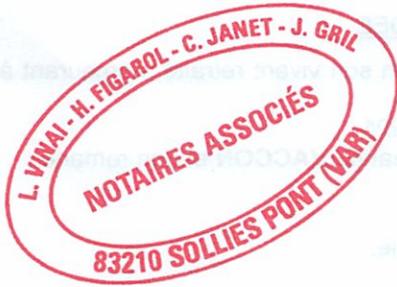
Laurence Arène

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE



COPIE

100472207
LV/CR/SR

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE DOUZE JUILLET**

**A SOLLIES-PONT (Var), au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Chantal RUIDAVETS, Notaire au sein de la Société Civile
Professionnelle «SCP Vallée du Gapeau, Notaires Associés» dans laquelle sont
associés Maîtres Laurence VINAI - Huguette FIGAROL - Christophe JANET -
Julien GRIL et Carole ADET, dont le siège est à SOLLIES-PONT (Var), 51,
Avenue des Palmiers - Résidence Les Terrins - Bâtiment B, titulaire d'un Office
notarial à la résidence de SOLLIES-PONT (Var) et d'un Office notarial à la
résidence de SOLLIES-TOUCAS (Var) 83, avenue Thyde Monnier ,**

**A reçu le présent acte contenant ATTESTATION IMMOBILIERE APRES
DECES à la requête de :**

Madame Laurence ARENE présente à l'acte.

TEXTE APPLICABLE

L'article 29 du décret numéro 55-22 du 4 janvier 1955 dispose notamment que toute transmission ou constitution par décès de droits réels immobiliers doit être constatée par une attestation notariée indiquant obligatoirement si les successibles ou légataires ont accepté et précisant, éventuellement, les modalités de cette acceptation.

ATTENDU

- I - Le décès et la dévolution successorale ci-après relatés ;
- II - La désignation, l'origine et la valeur des biens et droits réels immobiliers pouvant dépendre de la communauté et/ou de la succession ;
- III - Que le terme « ayant droit », qu'il soit au singulier ou au pluriel, désigne celui ou ceux à qui est dévolue la succession.

ET VU

Le ou les actes ci-après énoncés.

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Henri Louis Théophile ARENE, en son vivant retraité, demeurant à SOLLIES PONT (83210) 15 avenue Léon Vérane.

Né à SOLLIES-PONT (83210), le 25 avril 1921.

Veuf de Madame Marie-Thérèse Huberte Jeanne VACCON et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SOLLIES-PONT (83210) (FRANCE), le 21 décembre 2022.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritier réservataire

Madame Laurence Elise Louise ARENE, aide à domicile, demeurant à SOLLIES VILLE (83210) La Jonquièrre CD 258 annexe.

Née à TOULON (83000) le 23 février 1971.

Divorcée de Monsieur Thierry Didier Eric DUMAS suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de AIX EN PROVENCE (13100) le 16 mai 2003, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille unique issue de son union avec Madame Marie-Thérèse VACCON.

Habile à se dire et porter seul héritier.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Laurence ARENE est habile à se dire et porter héritière de Monsieur Henri ARENE son père susnommé.

VISA DES ACTES

L'acte de notoriété a été reçu par Maître Laurence VINAI, notaire à SOLLIES PONT le 22 février 2023.

IMMEUBLES PROPRES

La succession de Monsieur Henri ARENE se compose de :

Article un

DESIGNATION

A LE CANNET-DES-MAURES (VAR) 83340, Lieu-dit Les Fonts d'Aoube.
Une parcelle de terre en nature de bois.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	513	LES FONTS d'AOUBE	00 ha 43 a 59 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

EVALUATION

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière, ce bien est évalué à :

QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF EUROS, ci 4 359,00 EUR

La valeur transmise est de :

QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-NEUF EUROS, ci 4 359,00

EUR

EFFET RELATIF

* Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître Georges GOUZIAN notaire à SOLLIES-PONT (VAR) le 3 mars 1970, publié au service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN 2 8 avril 1970, volume 3688, numéro 4.

* Attestation de propriété suivant acte reçu par Maître Georges GOUZIAN notaire à SOLLIES-PONT (VAR) le 4 janvier 1974, publié au service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN 2 le 22 janvier 1974, volume 644, numéro 34.

Article deux

DESIGNATION

A SOLLIES-PONT (VAR) 83210, 15 avenue Léon Vérane,

LA MOITIE EN PLEINE PROPRIETE DE :

1°) Une maison à usage d'habitation élevée d'un simple rez-de-chaussée comprenant : entrée, dégagement, cuisine, séjour-salon, deux chambres, salle de bains, wc.

Garage, combles et abri de jardin

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	56	15 AVENUE LEON VERANE	00 ha 05 a 19 ca

2°) Et la copropriété indivise des 1/34èmes des parties communes soit les voies privées et espaces verts du groupe d'habitations dénommé LOTISSEMENT DU CHATEAU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	76	L'enclos	00 ha 00 a 25 ca
AV	60	L'enclos	00 ha 32 a 95 ca

Total surface : 00 ha 33 a 20 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Lotissement

Le **BIEN** forme le lot numéro NEUF (9) du lotissement dénommé "LOTISSEMENT DU CHATEAU".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Préfet du Var en date du 16 juillet 1959.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître GOUZIAN notaire à SOLLIES PONT, le 24 juillet 1959, publié au service de la publicité foncière de TOULON 2, le 3 août 1959, volume 2423, numéro 17.

EVALUATION

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière, ce bien est évalué à :

Pour l'entière propriété à TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE EUROS, ci
329 000,00 EUR

La valeur transmise soit la moitié en pleine propriété est de :
CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci 164 500,00

EUR

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Laurence VINAI notaire à SOLLIES PONT le 28 février 2008, publié au service de la publicité foncière de TOULON 2 le 27 mars 2008, volume 2008P, numéro 3222.

RECAPITULATION DES EVALUATIONS

Biens propres

La valeur globale est de :

CENT SOIXANTE-HUIT MILLE HUIT CENT
CINQUANTE-NEUF EUROS, ci 168 859,00 EUR

ORIGINE DE PROPRIETE DES BIENS PROPRES

Article un

Le BIEN figurant sous l'article Un appartenait au de cujus pour l'avoir recueilli dans la succession de ses père et mère, savoir :

Décès de Monsieur Louis Auguste ARENE

Monsieur Louis Auguste ARENE en son vivant agriculteur, demeurant à SOLLIES PONT 54 rue de la République, époux de Madame Magdeleine Julie Alix LAUGIER, né à SOLLIES PONT le 17 février 1892, est décédé à SOLLIES PONT le 14 juin 1969, laissant pour recueillir sa succession :

Son conjoint survivant Madame Magdeleine Julie Alix LAUGIER, dont la succession est ci-après relatée,

Commune en biens défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SOLLIES PONT le 12 avril 1919.

Et son fils unique Monsieur Henri Louis Théophile, de cujus.

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître reçu par Maître GOUZIAN, notaire à SOLLIES PONT le 3 novembre 1969.

La transmission de propriété a été constatée dans une attestation immobilière dressée après ledit décès par ledit Maître GOUZIAN le 3 mars 1970 publiée au service de la publicité foncière de TOULON 2 le 8 avril 1970 volume 3688 numéro 4.

Décès de Madame Magdeleine Julie Alix LAUGIER veuve de Monsieur Louis Auguste ARENE :

Madame Magdeleine Julie Alix LAUGIER, veuve de Monsieur Louis Auguste ARENE, en son vivant sans profession, demeurant à SOLLIES PONT, Rue de la

République, née à SOLLIES PONT le 26 mai 1897, est décédée à SOLLIES PONT le 8 juillet 1973 laissant pour recueillir sa succession son fils unique issue de son union avec ledit Monsieur Louis ARENE, Monsieur Henri Louis Théophile ARENE

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître reçu par Maître GOUZIAN, notaire à SOLLIES PONT le 8 octobre 1973.

La transmission de propriété a été constatée dans une attestation immobilière dressée après ledit décès par ledit Maître GOUZIAN le 4 janvier 1974 publiée au service de la publicité foncière de TOULON 2 le 9 janvier 1974 volume 1167 numéro 25.

Article deux

Le BIEN appartenait au de cujus à concurrence de la moitié pour l'avoir acquis pour le compte de la communauté ARENE / VACCON suivant acte reçu par Maître Laurence VINAI, notaire à SOLLIES PONT le 28 février 2008 de :

Monsieur Laurent Jean-Claude BRICHE, et Madame Cécile TERRIER, son épouse, demeurant ensemble à SOLLIES PONT, 15 avenue Léon Vérane.

Le mari né à SECLIN le 08 mai 1976 et l'épouse à VENISSIEUX le 19 janvier 1976.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 310.000,00 euros payé comptant et quittancé dans l'acte. Ledit prix s'appliquait à concurrence de 303.000,00 euros à l'immeuble et à concurrence de 7.000,00 euros aux meubles.

Ledit acte contient les déclarations d'usage.

Une copie authentique de cet acte de vente a été publiée au service de la publicité foncière de TOULON 2 le 27 mars 2008 volume 2008P numéro 3222.

Précision étant ici faite que Madame Marie-Thérèse Huberte VACCON est décédée à SOLLIES PONT le 13 juin 2015.

SITUATION HYPOTHECAIRE

Un état hypothécaire délivré le 11 juillet 2023 ne révèle aucune inscription ni prénotation.

Cet état hypothécaire est annexé.

SUCCESSION DE MONSIEUR ARENE HENRI

DROITS TRANSMIS

Le notaire soussigné atteste que, par suite du décès, les biens et droits immobiliers dont la désignation précède se sont trouvés transmis aux ayants droit en leur qualité ci-dessus exprimée, de la manière suivante :

Madame Laurence ARENE recueille la totalité (1/1) en pleine propriété

REQUISITION - PUBLICATION

L' " ayant droit " requiert le notaire soussigné de dresser la présente attestation de propriété pour la faire publier.

La présente attestation de propriété sera publiée :

-Au service de la publicité foncière de TOULON 2.

Au service de la publicité foncière de DRAGUIGNAN 2.

La taxe fixe sera perçue au service de la publicité foncière de TOULON 2.

POUVOIRS - PUBLICITE FONCIERE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté

aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout collaborateur de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

CERTIFICATION ET ATTESTATION

PAR SUITE DES FAITS ET ACTES SUS-ENONCES, le notaire soussigné certifie et atteste que les biens immobiliers faisant l'objet des présentes, appartiennent à Madame Laurence ARENE

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement

de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète de la personne décédée et ses ayants droit dénommés dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

EN FOI DE QUOI, le notaire soussigné a délivré la présente attestation de propriété destinée à être soumise à la formalité unique au(x) service(s) de la publicité foncière compétent(s).

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Puis le notaire qui a recueilli l'image de leur signature manuscrite a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

<p>Mme ARENE Laurence a signé à SOLLIES PONT le 12 juillet 2023</p>	
--	--

<p>et le notaire Me RUIDAVETS CHANTAL a signé à SOLLIES PONT L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE DOUZE JUILLET</p>	
--	--

M. Pierre MARTOS,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et
au Développement Durable,
à

Mme Laurence ARENE
La Jonquière – CD 258 Annexe
83210 SOLLIES-VILLE

Réf : JLL/PM/SA – 2024/06
LRAR : 20 167 227 16095
Objet : Parcelle A 513 Fonts d'Aoube

Le 22 décembre 2023,

Madame,

Je fais suite à votre courrier reçu en Mairie le 20 octobre dernier, courrier, qui a retenu toute mon attention. En effet, j'ai bien noté votre intention de vendre les parcelles cadastrées A 513 d'une contenance totale de 4 359 m² dont vous êtes propriétaire.

C'est la raison pour laquelle je vous informe que la commune procède depuis de nombreuses années à une veille foncière attentive et que l'acquisition de terrains tels que les vôtres est susceptible de nous intéresser notamment dans le cadre du projet de développement agricole de la commune mettant en avant les circuits courts et la production locale, ou dans le cadre de la préservation des espaces naturels à des fins de protection de l'environnement.

Aussi, après analyse de la situation, terrain boisé classé en zone naturelle non exploité, non classé en AOP, en aléa feux de forêt, et en zone de défrichement et d'Obligations Légales de Débroussaillage et d'une surface de 4 359 m², la commune vous propose de faire l'acquisition des dites parcelles au prix total de 0,50 € du m², soit 2 180 €. Il est précisé que tous les frais afférents sont à la charge de la commune ainsi que l'entretien éventuel du site, dès votre accord reçu.

Si cela vous agréé, les modalités restant à accomplir sont les suivantes :

- Par courrier retour vous signifier votre accord pour la cession au prix indiqué ci-dessus.
- La commune prend une délibération pour acter le principe d'achat de ladite parcelle.
- Un acte de vente est établi entre les propriétaires et la commune.

Dans l'attente de votre retour sur cette proposition, mes services et moi-même restons à votre écoute. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



M. Pierre MARTOS
Adjoint délégué à l'Urbanisme
et au Développement Durable



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE

De : [Laurence Arène](#)
À : [Sébastien AUBARD](#)
Objet : cession parcelle A513
Date : lundi 5 février 2024 19:58:35

Mise en garde! Ce message a été envoyé depuis l'extérieur de votre organisation.

A l'attention de Monsieur le Maire

Monsieur

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma demande de vente de la parcelle A513 Fonts d'Aoube d'une contenance totale de 4359 m2 sur la commune du Cannet des Maures.

Par le présent mail je vous informe de mon accord de principe pour une cession à 1 euro le m2 soit 4359 euros

Je reste à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires

Avec mes remerciements

Cordialement

Laurence Arène

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 083-218300317-20240228-2024_PU2D_25-DE

De : [Laurence Arène](#)
À : [Sébastien AUBARD](#)
Objet : vente parcelle A513
Date : mardi 6 février 2024 09:46:35

Mise en garde! Ce message a été envoyé depuis l'extérieur de votre organisation.

Bonjour

Suite à mon mail d'hier voici les coordonnées de mon notaire

Maître Laurence Vinai

51 Avenue des Palmiers

83210 Solliès Pont

Téléphone 0494289042

office83067.sollies-pont@notaires.fr

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Laurence Arène

Envoyé depuis l'application Mail Orange

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_25-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 7.5

Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation « CACM » – Année 2024 [2024/sport/26]

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE</p> <p>DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 20px;"> <p>Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_25-DE</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div>
<p>Séance n° 02 CM 28/02/2024</p>	

CM_28/02/2024

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - JO du 10 juin 2001 ;
VU le dossier de demande de subvention présenté par le Comité d'animation du Cannet des Maures « CACM » ;
VU la note explicative portée dans la note de synthèse.

La municipalité et le Comité d'animation unissent leurs efforts pour animer le Cannet des Maures. Le projet de convention proposé répond à l'obligation de la commune du Cannet des Maures de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros. C'est dans ce contexte que la commune du Cannet des Maures, compte tenu des demandes formulées par l'association et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le triple souci de respecter sa liberté d'initiative et son autonomie, ainsi que de contrôler la bonne gestion des aides publiques.

Le projet de convention ci-joint a ainsi pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien en nature (mise à disposition d'un local) et en numéraire *via* une subvention de quarante-six mille cinq cent euros (46 500 €) aux activités d'intérêt général que l'association mettra en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE EN SON EXPOSE, et après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe et à exécuter les engagements pris par la commune du Cannet des Maures ;
- ✓ **AUTORISE** le versement d'une subvention de quarante-six mille cinq cent euros (46 500 €) au titre de l'exercice 2024 ;
- ✓ **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_25-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	<i>CM_28/02/2024</i>

Pour	22
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Il existe au CACM au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein de l'organe décisionnel faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Ainsi :

- **G. DEBOVE - CACM**
- **JP. VINCENT – CACM**
- **P CANEPE – CACM**
- **A. HERIN – CACM**
- **JP GROSSO - CACM**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la publication par voie d'affichage notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024

Entre les soussignés,

La commune du Cannet des Maures, représentée par son Maire M. Jean-Luc LONGOUR, agissant en vertu de la délibération [2023/spor/18] adoptée en conseil municipal en date du **1^{er} mars 2023**, désignée ci-après par "la Commune",

d'une part,

Et le Comité d'animation du Cannet des Maures « CACM », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 représentée par Monsieur Jean-Paul VINCENT, Président de l'association, désignée ci-après par "l'Association", d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Cette convention répond à l'obligation de la commune du Cannet des Maures de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros. (La Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

C'est dans ce contexte que la ville du Cannet des Maures, compte tenu des demandes formulées par l'association et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle des comptes.

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'objectifs a pour objet de préciser les termes dans lesquels la collectivité apporte son soutien aux activités d'intérêt général et local que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts.

Article 2 : Activités de l'association

Le Comité d'Animation a pour mission d'organiser les manifestations festives contribuant à l'animation de la ville du Cagnet des Maures et, plus particulièrement, aux fêtes locales traditionnelles définies par un calendrier prévisionnel établi lors de la demande de subvention.

La commune s'engage sur le principe du versement au Comité d'Animation d'une subvention visant à alléger ses charges de fonctionnement.

Par ailleurs, si l'association souhaite obtenir une subvention au titre d'une activité ou pour un événement exceptionnel, il lui appartiendra de procéder à cet effet à une demande auprès de la municipalité qui pourra, au vu de cette demande, lui accorder ou non une subvention complémentaire.

Article 3 : Prise d'effet – durée

La présente convention est valable pour l'exercice **2024**. Pour les exercices suivants, la commune fixera annuellement dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant du concours financier qu'elle décidera d'apporter à l'association.

La convention ne prendra irrémédiablement fin qu'après que l'ensemble des obligations des parties aura été satisfait (notamment la transmission des documents prévus à l'article 7).

Article 4 : Subvention de fonctionnement

4.1 Concours financiers

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition que celle-ci respecte toutes les clauses de la présente convention, la commune s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement (sous réserve du vote, chaque année, des crédits nécessaires par le Conseil municipal et dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur). Pour les activités se déroulant sur l'année **2023**, le montant de la subvention de fonctionnement que la commune s'engage à verser à l'association s'élève à : **46 5 000€, soit quarante six mille cinq cents euros**.

✓ Cette enveloppe sera distribuée en deux versements égaux en **mai 2024 et septembre 2024**.

Cette demande devra impérativement être accompagnée :

- du programme des actions connues pour l'année à venir ;
- d'un budget prévisionnel détaillé de l'association, établi au titre de l'année **2024**, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions demandés auprès de tout autre organisme et partenaire. Si ce budget n'est que provisoire, l'association s'engage à faire parvenir au cours du 1^{er} semestre de l'année de la subvention un budget prévisionnel définitif. L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter ce budget prévisionnel.

4.2 – Contrôle

La commune peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-application, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'association.

4.3 Mise à disposition de locaux

La commune met gratuitement à disposition de la structure pour dépôt de matériels :

- un petit local d'une surface de 8 m² situé parc Henri Pellegrin entre le Gand Foyer et le Petit Foyer ;
- un local de 90 m² sis cité Tissot, 145 avenue de la IV^{ème} République.

L'association prendra ses mesures pour assurer le matériel et les produits entreposés au travers d'assurances de type responsabilité civile et dommages aux biens.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée et de la mise à disposition des locaux ne constitue aucunement un droit.

Article 5 : Communication

L'association s'engage à valoriser le soutien de la commune sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle. Pour ce faire, le Comité d'Animation du Cannel des Maures prendra contact avec la collectivité pour définir de façon concertée les emplacements et les visuels à retenir sur l'ensemble des supports disponibles.

L'association devra informer la commune avant d'établir une convention avec d'autres partenaires publics ou privés et s'assurer de la compatibilité des différentes communications de ces partenaires. L'association devra se conformer à la législation relative à l'interdiction de l'affichage sauvage tant en termes d'esthétique environnementale (article L 581-29 du code de l'environnement) qu'en termes de sécurité routière et principalement sur les voies ouvertes à la circulation publique (Décret du 11 février 1976 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique).

Article 6 : Engagements de l'association

L'association s'engage par ailleurs à :

- réaliser les objectifs conformes à son objet social ;
- favoriser la mixité sociale et la parité homme/femme ;
- participer aux actions et dispositifs mis en place par la ville pour favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- mener un travail éducatif dans le cadre d'une démarche de sensibilisation des différents publics et notamment jeunes ou par une rencontre entre les générations ;
- travailler en synergie avec plusieurs structures : culturelles et sportives de la ville ;
- faire figurer dans les annexes comptables fournies à la commune les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant total et la nature (fonctionnement ou équipement) de l'ensemble des subventions publiques reçues toutes provenances confondues ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur (registres, livres, pièces justificatives...) ;
- s'interdire la distribution (assimilable à une subvention, c'est à dire sans contrepartie véritable et conforme à son objet statutaire) de fonds publics à d'autres associations, collectivités privées ou œuvres, comme le stipule le décret-loi du 2 mai 1938, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physiques ou morales ;
- se conformer aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques ;
- tenir informée la commune, en temps réel, de toute situation déclarée de cessation de paiement ;
- transmettre à la commune, au plus tard dans les 7 jours, de son prononcé, tout document juridique entrant dans le cadre de la loi 85-98 du 25 janvier 1985 sur le redressement ou la liquidation judiciaire (jugement du tribunal constatant la cessation de paiement, le redressement judiciaire, la nomination d'un administrateur judiciaire, etc.) ;

Article 7 : Contrôle de la commune

L'association, au titre de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités et à l'appui de sa demande de subvention, est tenue de fournir à la commune copies exhaustives des budgets et comptes annuels de l'exercice écoulé ainsi que les documents faisant connaître les résultats de son activité.

L'association transmettra à la commune chaque année et au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention, les pièces suivantes :

- Les derniers comptes annuels détaillés (compte de résultat, bilan et annexes) approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par son président de l'association et obligatoirement établis selon le dernier plan comptable en vigueur ou établis par un expert comptable agréé ;
- Au minimum, un compte de résultat détaillé établi selon une comptabilité de trésorerie ou un compte de résultat établi selon une comptabilité d'engagements. Ce compte de résultat sera établi dans le respect du dernier plan comptable en vigueur ;
- Le rapport d'activités ou de gestion relatif au dernier exercice connu et présenté à la dernière Assemblée Générale, reprenant notamment les actions financées par la présente ;
- Les statuts et toute modification statutaire ainsi que la liste à jour des membres du bureau et du Conseil d'Administration en cas de modification.

Tous les documents (rapport d'activité, comptes annuels, etc.) transmis à la commune devront être certifiés par son président et revêtus de son paraphe, représentant légal de l'association.

Article 8 : Assurances

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la commune ne puisse être recherchée. L'association s'engage à contracter toutes les polices d'assurances requises pour garantir sa responsabilité civile et notamment à garantir la commune du Cagnet des Maures contre tous recours liés à des sinistres dont l'association pourrait être responsable. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la commune ne puisse en aucun cas être inquiétée. L'association transmettra annuellement à la commune du Cagnet des Maures les attestations d'assurance correspondantes.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception. La résiliation par la commune ne pourra ouvrir droit à indemnisation.

Par ailleurs, le non-respect de la présente convention par l'association pourra impliquer également la restitution immédiate des subventions versées. Un titre de recette exécutoire sera alors émis à cet effet par la Commune. Chaque titre de recette devra être réglé dans un délai de 30 jours après émission sous peine d'application d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité des deux parties en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

Article 10 : Litige

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Toulon.

Article 11 : Dettes, impôts et taxes

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet statutaire. En outre, elle fera son affaire personnelle de tous les impôts, taxes, cotisations et redevances, présents ou futurs, constituant ses obligations sociales et fiscales, de telle sorte que la commune ne puisse être inquiétée ou sa responsabilité recherchée, en aucune façon à ce sujet. Il en est de même pour toute autre dette ou engagement pouvant avoir des conséquences financières que l'association aurait contractées dans le cadre de son activité.

Fait au Cannet des Maures, le

**Pour l'association « CACM »
Le Président**

**Pour la commune du Cannet des Maures
Le Maire, Jean-Luc LONGOUR**



REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_27-DE 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Votants : 27
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 28 février à dix-huit heures (28/02/2024), le conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le quinze janvier (15/02), s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	C. MORETTI	R. SIPNOSA	V. VESCOVI	P. MARTOS	S. PIN	P. GAUBERT	C. BOTRINI
CONSEILLERS PRESENTS							
J. DEGOUVE	G. DEBOVE	A. HERIN	R. BAILE	JP. VINCENT	P. RAFFAELLI	D. BERTRAND	
B. VARENNE	JP GRSSO	N. JULIEN-TITEUX	S. MARCO	R. FOUQUET	C. BOUCLY	L. HAMANDA	

ABSENTS (pouvoirs)	Jasmine MORETTI donne pouvoir à Claudine BOTRINI Claudine DUDON donne pouvoir à Sophie MARCO Pascale CANEPE donne pouvoir à Leïla HAMANDA Clémence RAFFAELLI donne pouvoir à André DEL PIA
---------------------------	---

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
S. AUBARD – Responsable du pôle Urbanisme & Développement Durable
E. GARCIA – Responsable pôle Finances
JL. RAVIOLA – Responsable du pôle Technique de Rénovation Urbaine
C. BIANCO – Assistante Directeur Général des Services

Nomenclature 3.2

Objet : Subventions de fonctionnement 2024 [2024/sport/27]

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2131-11 ;
- VU** le budget primitif 2023 en date du 1^{er} mars 2023 ;
- VU** la note explicative portée dans la note de synthèse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_27-DE </div> 
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

CONSIDÉRANT qu'il existe des associations locales dont au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels faisant peser le risque de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans de telles conditions que, « les membres concernés par leur engagement associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent ni part à la délibération, ni part au vote ».

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 aux associations figurant ci-dessous :

Dénomination associations		Montants 2024	Enveloppes exceptionnelles
1	AAPPMA Pêche et Pisciculture	500 euros	
2	Tai Chi Chuan	300 euros	
4	Anciens Combattants	400 euros	
5	Arts Martiaux Centre Var	350 euros	
6	A P E I Les enfants d'abord	1500 euros	500 euros
7	Jeunes Agriculteurs	300 euros	1 200 euros
8	Comité Animation Cannel des Maures « CACM »	46 500 euros	
9	Club Athletic Canneltois CAC	19 000 euros	
10	Club de la Gaïté	700 euros	
11	Club Tous en Scène	500 euros	
13	Intégrale Bouliste	1 200 euros	
14	Gymnastique Volontaire	600 euros	
15	FNACA	400 euros	
17	Judo Club Centre Var	2 200 euros	
18	Les randonneurs canneltois	500 euros	
19	Les Télédéclarants Canneltois	100 euros	
20	Revanche de l'âne	200 euros	
21	L'Art Semeur	300 euros	
22	Mouvement	300 euros	
23	Souvenir Français	200 euros	
24	Raquette Club Canneltois	4 000 euros	1 000 euros
25	Société de Chasse	1 700 euros	
26	Solidarité paysanne	350 euros	
27	SANAVIE	500 euros	
28	VAR Alpine	600 euros	
29	G une école	400 euros	
30	Cœur du Var Handball	500 euros	
TOTAL		84 100 euros	2 700 euros
	Total + enveloppes exceptionnelles : 86 800 euros		

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE. EGALITE. FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES	Envoyé en préfecture le 07/03/2024 Reçu en préfecture le 07/03/2024 Publié le ID : 083-218300317-20240228-2024_SPORT_27-DE
Séance n° 02 CM 28/02/2024	

CM_28/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU M. LE MAIRE, EN SON EXPOSE, et après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCORDE** les subventions aux associations telles qu'indiquées dans le tableau *supra* pour un montant total de **Quatre-vingt-six mille huit cent euros (86 800 €)** ;
- ✓ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024 à la ligne budgétaire - chapitre 011 article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR



Il existe des associations locales dont au moins un conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels, faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Ainsi :

- C. DUDON - Club de la Gaité,
- G. DEBOVE, CACM,
- P. CANEPE, CACM,
- A. HERIN, CACM,
- JP. VINCENT – CACM,
- D. BERTRAND – Anciens combattants,
- J. DEGOUVE – Gym volontaire,
- JP GROSSO - CACM